

4011617

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/05/2019
Retour Préfecture : 28/05/2019



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 25 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 25 avril 2019

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	4
4 - ZAC GARE LA VALLEE. PROTOCOLE DE DEVELOPPEMENT LES TROIS MONDES.....	30
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	33
6 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. COMITE DE QUARTIER SAINT PIERRE. SUBVENTION. ANNEE 2019.....	33
7 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. HISTOIRE ET TRADITIONS AMIENOISES. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.....	33
8 - PARTENARIAT ENTRE EDF SA, LA VILLE D'AMIENS ET LE CCAS D'AMIENS. CONVENTION.	33
9 - COMPLEXE SPORTIF ÉMILE GUEGAN. RUE COLBERT. CESSIION DE PARCELLES AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.....	34
10 - RUE SAINT-HONORE. CESSIION DE PARCELLE. INDEMNISATION. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.....	35
11 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE, RUE SAINT-LEU. ÉCHANGE DE DROITS INDIVIS AVEC AMIENS METROPOLE. CONVENTION.....	35
12 - IMMEUBLE GRUSON. 34, BOULEVARD DU CANGE. PRINCIPE D'ACQUISITION.....	36
13 - CLESENCE. REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	36
14 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS DANS LE DIFFUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	37
15 - SIP. ZAC INTERCAMPUS. ACQUISITION DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (27 PLUS ET 13 PLAI) SITUES RUE DU PROFESSEUR CABROL. LOT 1D. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	37
16 - COOPERATIVE TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS INDIVIDUELS (18 PSLA) RUE ELSA TRIOLET. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	38
17 - COOPERATIVE TOIT AUSSI. ZAC RENANCOURT. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS (8 PSLA) RUE DU CHAMP DE TIR. LES JARDINS DE GRACE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	38
18 - PICARDIE MARITIME HABITAT. ZAC PAUL CLAUDEL. CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS INDIVIDUELS (9 PSLA) SITUES ALLEE VIOLAINE. LOT D1. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	38
19 - PICARDIE MARITIME HABITAT. ZAC PAUL CLAUDEL. ACQUISITION EN VEFA AUPRES DE LINKCITY DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS (5 PSLA) RUE DU SOLEIL LEVANT. LOT C4. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	39
20 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTIONS. ANNEE 2019.....	39
21 - SUBVENTIONS JEUNESSE. ANNEE 2019. CONVENTIONS.....	40
22 - CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE	

D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE AVEC ENEDIS ET EDF. CONVENTIONS.	43
23 - DENOMINATIONS D'ESPACES PUBLICS. ESPLANADE SIMONE VEIL ET PARVIS NICOLE FONTAINE.....	44
24 - MODIFICATION PARTIELLE D'ALIGNEMENT. RUE RIGOLLOT.	47
25 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDES FINANCIERES POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE RAM ET LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LES ALSH ET EAJE. CONVENTIONS.....	47
26 - OGECE ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE. RENOVATION TOTALE DES LOCAUX. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.	48
27 - CONCOURS LABEL AMIENS 2019. REMISE DE PRIX.....	48
28 - CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE. CHOIX DU DEVELOPPEUR CHARGE DE LA REALISATION. CHEMIN DE VAUVOIX. LIEU-DIT LE CHAMP PENDU.	51
29 - CHARTE DE LA VIE NOCTURNE DE LA VILLE D'AMIENS. ACTUALISATION.....	54
30 - ASSOCIATION APREDA. SUBVENTION 2019. CONVENTION.....	65
31 - ASSOCIATION APREDA. MISE A DISPOSITION DE LA PLEIADE. CONVENTION.....	66
32 - LA PLEIADE, RUE FAFET. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.....	66
33 - ASSOCIATION IMMEUBLES EN FETE. PARTICIPATION A L'EDITION 2019 DE LA FETE DES VOISINS.....	67
34 - VCEU.....	67

La séance est ouverte à 18 H 18.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de vous asseoir, s'il vous plaît. S'il vous plaît, merci de prendre place. La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Caroline GUÉROULT
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Hubert DELARUE
Mme Esthel ALLAIS	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Paul-Éric DÉCLE
M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Didier CARDON, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Alors, je vais commencer cette séance, comme d'habitude, par la désignation des secrétaires de séance. Alors, Madame THUILOT est là. Non, ce n'est pas Madame THUILOT. Pardon, je fais erreur. Si, c'est Madame THUILOT. Non, c'est Monsieur MONTIGNY, s'il est là, pardon. Excusez-moi : Madame THUILOT n'est pas la première à désigner. Donc, Monsieur MONTIGNY et Monsieur DÉCLE. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Le nouveau marché pour la rédaction des procès-verbaux de nos réunions vient tout juste d'être notifié. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas encore de procès-verbal soumis à notre approbation ce soir. Nous les aurons donc tous au mois de mai. Nous régulariserons le tout au mois de mai.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 23 mai 2019 à 18 heures, ici-même.

Je vous signale encore que j'ai reçu un vœu, proposé par le groupe des écolos d'Amiens, que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Je voudrais également, dans la rubrique toujours « communications » mais dans les éléments un peu festifs, si je puis dire, saluer l'anniversaire de Pascal RIFFLART, voilà.

Et donc je voulais également, naturellement, vous dire un petit mot à propos du terrible drame qui s'est produit la semaine dernière à Notre-Dame de Paris. Donc si vous permettez, je voulais indiquer que je n'ai pas prévu de faire de délibération pour attribuer une subvention ou une aide quelconque à la Fondation de France pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris, étant

donné que déjà des fonds nombreux ont été levés et que ça ne semblait pas utile que notre collectivité s'implique dans cette démarche. Donc, ne vous étonnez pas de ne pas avoir vu arriver de délibération urgente sur le sujet.

Néanmoins, je voulais dire un mot et vous dire évidemment que c'est avec une émotion immense, à la hauteur du drame qui s'est déroulé le 15 avril, que nous avons assisté à la conflagration qui a embrasé la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Nos pensées vont d'abord aux chrétiens touchés en leur foi, mais s'adressent aussi à tous ceux qui, croyants ou non, voient dans la cathédrale plus qu'un lieu de mémoire chanté par les poètes et magnifié par 850 ans d'Histoire. Ce n'est pas rien. Ils ont pleuré la disparition d'une partie de leur Histoire, d'une partie d'eux-mêmes. Notre-Dame de Paris, c'est la France, c'est notre civilisation et sans le courage des pompiers, dont nous saluons tous la bravoure, l'édifice aurait pu disparaître.

La mobilisation mondiale, sidérée devant la brutalité de cet événement, est un signe d'espérance. J'ai adressé une lettre de solidarité à Anne HIDALGO, maire de Paris, à Ariel WEIL, maire du 4^e arrondissement de Paris, et à Monseigneur Michel AUPETIT, Archevêque de Paris.

Les Amiénois, amoureux de leur cathédrale, sœur de Notre-Dame de Paris, ont leur cœur blessé. Je suis sûre que plus d'un Amiénois a pensé, en voyant ce drame, que peut-être ça aurait pu arriver à Notre-Dame d'Amiens.

Comme le rappelait l'historienne Fanny MADELINE au quotidien *Le Monde*, je cite : « *Notre-Dame donne à voir l'image d'un Moyen Age lumineux, où les capacités techniques sont mises au service d'une architecture puissante, qui s'élève en hauteur et évide les murs pour laisser pénétrer une lumière continue dans la nef. Les trois grandes roses qui ornent les façades symbolisent cette ouverture rayonnante et l'optimisme d'une société en plein essor, qui s'est montrée capable d'ériger ces "rêves de pierre" dans toute l'Europe. Elle est l'œuvre des élites urbaines de cette France du Nord, qui prospèrent avec l'essor des échanges et du commerce entre mer Baltique et Méditerranée.* » Fin de citation.

L'effondrement de la flèche de Notre-Dame a laissé les ténèbres envahir nos cœurs, mais elles ne dureront pas car même dans la nuit, la lumière finit toujours par triompher. Ainsi, en solidarité avec Notre-Dame de Paris, nous allons vous distribuer, dans quelques instants, des cathédrales d'Amiens en chocolat, fabriquées par la Maison TROGNEUX, dans le cadre de l'opération « Cathédrale solidaire ». L'ensemble des profits issus de la vente de ces cathédrales en chocolat partira à la réfection de Notre-Dame de Paris et ça me semblait utile que chacune et chacun d'entre vous, que vous soyez élu, que vous soyez public, que vous soyez journaliste, que vous soyez membre de l'administration, vous bénéficiiez de ces cathédrales en chocolat que la famille TROGNEUX a eu la bonne idée de créer, il y a déjà quelques années, et dont elle a décidé que le profit serait exclusivement reversé à la Fondation de France pour la reconstruction de Notre-Dame. La distribution va vous en être faite maintenant.

Je voudrais rajouter que cet après-midi même, j'ai eu au téléphone un collaborateur direct de Madame HIDALGO parce que je pense qu'on a probablement des choses à imaginer pour rapprocher nos deux villes en tant que nos deux cathédrales sont très proches. Les spécialistes disent que nos deux cathédrales sont sœurs, parce que si Notre-Dame de Paris a commencé à être érigée avant Notre-Dame d'Amiens, elle a été terminée bien après. Et quand on voit les deux cathédrales, même si Notre-Dame d'Amiens contient deux fois Notre-Dame de Paris, on

se rend compte qu'il y a plus qu'une ressemblance entre ces deux cathédrales. Le meilleur moyen de les distinguer, ce sont les deux tours qui sont asymétriques à Amiens et symétriques à Paris.

Donc, j'ai reçu un accueil très positif de la part du Cabinet de Madame HIDALGO et je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites que nous donnerons à cet échange. J'ai quelques idées de ce qui pourrait être mis en œuvre pour que les Amiénois participent, à leur façon, à l'émotion qui a gagné bon nombre de nos compatriotes, et bien au-delà de notre pays, dans le monde entier, lorsqu'ils ont vu ce terrible incendie. Je voulais donc vous dire ce petit mot.

Et vous trouverez aussi sur vos pupitres le guide touristique de la Somme édité par *Le Courrier picard* ainsi que les conclusions de l'acte I des Assises de la Jeunesse dans le cadre d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, sur lesquelles nous reviendrons, mais dans une prochaine séance parce que Margaux DELÉTRÉ ne pouvait pas être parmi nous ce soir. Donc lors d'une prochaine séance, nous aurons l'occasion de revenir sur le calendrier du déroulement d'Amiens, Capitale Européenne de la Jeunesse, donc, pour l'année prochaine.

Toujours dans les communications du maire, j'ai le grand plaisir d'accueillir dans cette belle salle des délibérations l'équipe lauréate du projet phare de la ZAC Gare La Vallée, ce projet que nous, nous avons appelé « une vallée idéale », et donc j'accueille avec plaisir l'équipe VINCI MOBILIER/DUVAL et l'agence SAISON MENU qui ont été donc retenues lauréates dans le cadre de ce concours qui a été lancé, comme vous le savez, il y a déjà quelques mois.

Dans la mesure où nous avons une délibération qui porte sur le protocole de développement du projet qu'eux ont appelé « Les Trois Mondes », il me semblait pertinent que ce dossier, que connaissent bien les membres du jury, mais tout le monde ici n'a pas été membre du jury, puisse être présenté à l'ensemble de l'assemblée municipale, et je remercie chaleureusement Madame MENU, architecte-urbaniste, et l'équipe qui l'accompagne, de leur présence ce soir. Et pour leur permettre de prendre la parole, je suis amenée à suspendre la séance, comme il est d'usage. Donc, la séance est suspendue et je passe maintenant la parole à Madame MENU.

(La séance est suspendue à 18 h 28.)

MME MENU : Bonsoir. Merci beaucoup. Alors, je ne sais pas si on m'entend très bien dans ce micro. Oui. Je dispose de combien de temps ? Parce que je suis une grande bavarde.

MME FOURE : Moi, je propose que vous présentiez en une demi-heure, si vous voulez, le projet.

MME MENU : Très bien.

MME FOURE : Et qu'après il y ait des questions de chacun. Il me semble qu'en une demi-heure, ça doit vous convenir.

MME MENU : Oui, tout à fait. Vous m'entendez mieux, là, peut-être ? Non.

MME FOURE : Alors, vous êtes priés de ne pas ouvrir les cathédrales pour l'instant parce que ça fait pas mal de bruit. Vous aurez tout le temps de voir et de déguster, si vous en êtes d'accord. Merci beaucoup.

MME MENU : Merci de nous accueillir.

Alors, je me présente : je suis Isabelle MENU, architecte-urbaniste du cabinet SAISON MENU qui a eu cette très grande chance de gagner ce très beau concours, et on travaille avec passion sur votre ville, et pour quelques années. Je vous remercie aussi d'avoir cette possibilité de présenter le projet.

Aujourd'hui, je suis accompagnée de Valentin GOUVERNEUR, architecte à l'agence, qui travaille sur le sujet avec moi, qui a développé aussi le concours. Et vous savez qu'une équipe d'urbanistes n'est pas seule, l'urbaniste n'est pas le seul : il y a aussi le paysagiste qui est Olivier PHILIPPE de l'agence TER, qui est Grand prix d'urbanisme de cette année. Donc, c'est un grand plaisir pour nous aussi d'être à leurs côtés. Des bureaux d'études EGIS mais aussi d'autres architectes ont travaillé à nos côtés, qui sont des jeunes architectes, à la fois des Lillois, Parisiens et Amiénois, qu'on a souhaité associer dans le projet pour imaginer à nos côtés ce beau projet.

Effectivement, je ne suis pas accompagnée de mes promoteurs, VINCI et DUVAL. On va présenter ce projet sur le volet urbain, à ce stade du projet. J'ai deux supports : le document que vous allez voir, que je vais présenter au fur et à mesure, et un film que je vais commenter. Et vous avez aussi un nouvel outil qui est cette maquette que l'on a juste disposée et que vous pourrez voir ensuite, qui est une petite maquette mais qui montre bien un peu les volumétries sur le projet.

On a un premier rappel : effectivement, c'est Trois Mondes. C'est un récit qu'on avait imaginé parce qu'on a trois sites qui sont dans cette grande vallée idéale, sur un projet qui se développe depuis de nombreuses années autour de Gare La Vallée, et donc ces trois sites, on nous a demandé d'en porter un récit, et ce qui nous a intéressés, c'est que chaque site a des caractéristiques différentes et on voulait que le projet porte aussi ces caractéristiques différentes et créer un ADN qui s'attache à un ancrage territorial important.

Ce qui est important aussi, c'est qu'on a sur ce site, parmi ces trois sites, la grande halle Sernam qui constitue, pour nous, le futur *landmark* de ce quartier puisque, effectivement, dans le cadre du projet, nous allons travailler à sa programmation et à sa valorisation. Et il y a un élément qui nous semble très important aussi dans le projet : c'est cette grande caractéristique portée par les hortillonnages qui sont assez exceptionnels, et pour nous, dans le cadre du projet, nous voulons absolument qu'on étire ces hortillonnages au plus près de cette halle et au plus près des voies SNCF.

Donc ça, c'est ce qui nous a guidés.

Dans cette question de ces Trois Mondes, on veut que les trois composantes, telles que la vallée intense, soient portées, c'est-à-dire que nous avons la chance d'être proches d'une gare et une gare, c'est une très grande activité, des flux, des usages. Et donc sur notre projet, nous voulons étirer cette attractivité de la gare au plus près de la halle et donc qu'on garde, à travers des commerces, à travers des lieux d'accueil, hôteliers, des bureaux, cette attractivité, cette intensité qu'on aime dans les villes.

Mais si on aime l'intensité, on aime aussi la vallée apaisée. Nous avons de nombreux logements et donc il nous importe beaucoup que ces familles qui seront accueillies aient le goût de la ville et donc se sentent bien aussi accueillies dans ce nouveau site. Et vous allez le voir : le travail sur le paysage est aussi une belle composante pour créer cette ville apaisée.

Et sur l'île aux fruits, qui est presque ce bord de Somme et ces visions sur les hortillonnages, c'est pour nous une invitation au voyage et c'est pour nous aussi la ville des cultures : du sol, de l'eau, mais aussi intellectuelles. Donc, vous le verrez : on a baigné la programmation de ce projet de tout ce qui nous donnait envie dans les villes contemporaines et transporté ainsi le projet dans une nouvelle vision.

Alors ça, c'est une vision effectivement en plan. La maquette vous aidera à le comprendre. C'est les trois sites sur lesquels nous travaillons :

- Un site qui est un peu en promontoire et qui longe la halle Sernam, qui est ce plateau ferroviaire, qui nous intéresse parce qu'il a une vision en balcon sur la Somme ;
- Une pièce qui va être importante, qui longe le parc, qui est très beau, et qui va être donc un sol renaturé, puisque c'est l'ancien dépôt de bus, et donc notre objectif est de faire que ce parc, quelque part, s'augmente dans des fonctions de paysage au plus près des logements pour accueillir les logements ;
- Et effectivement, cette île aux fruits, il y a peu de choses à faire pour la révéler et puis pour l'ouvrir effectivement à cette attractivité des bords de Somme et de cette invitation au voyage.

Le paysage est très important dans le projet. On veut que le sol soit perméable quand il est possible, qu'il accueille la végétation de manière différente et qu'aussi le paysage puisse être nourricier parce que c'est notre avenir, c'est la santé et c'est important aussi pour nous. Ça peut être ornemental, mais ça peut aussi porter des conditions intéressantes gustatives.

Alors cette vallée intense, si on la regarde pièce par pièce, elle porte du coup cette relation forte à la gare. On longe les voies SNCF et on voit cette grande halle qui est assez extraordinaire. Et donc notre objectif a été de travailler la programmation à travers ce tiers-lieu innovant, à travers l'accueil d'une première pièce urbaine forte qui est cet hôtel, qui est une espèce de balise urbaine, qui va marquer la relation et l'accueil de cette nouvelle place qui va aussi être animée par la présence de la halle et de la programmation, mais aussi des commerces qu'on imagine installer, des programmes de logements et de bureaux qui, comme vous le voyez dans l'organisation, dirigent leurs regards vers la Somme.

Si on la regarde de plus près, on voit qu'effectivement le parc se prolonge jusqu'au niveau de ce plateau ferroviaire, donc il accueille une nouvelle pièce paysagère le long de l'hôtel qui devient cette pierre un peu angulaire et nouvelle sur le site. Et donc, on a cette nouvelle polarité qui sera une place, qui va marquer durablement en fait l'accueil vers ce quartier.

Là, c'est une expression, c'est une figuration qu'on a imaginée à travers ces perspectives où effectivement on invite les usagers qui travaillent dans les bureaux, qui y sont au quotidien, mais aussi qui sont attirés le week-end vers la grande halle, à pratiquer cet espace de place et se diriger vers cette halle qu'on imagine à travers ce tiers-lieu innovant. On a cette façade architecturale qui est très belle et que l'on parcourra ensuite à travers le film et qui vous montrera ces trois mondes aussi qui se diffusent à l'intérieur des lieux.

Alors ça, c'est une vision qui nous a beaucoup animés : on est sur le plateau ferroviaire et on voit effectivement au loin une espèce de profil qui marque aussi les hortillonnages et la Somme. Et c'est ça qui nous plaisait dans le projet. On imagine qu'effectivement on ait une vision comme ça, à un moment, en balcon sur le parc et sur ce dépôt de bus transformé, avec des conditions d'accueil de paysage où viennent s'installer des plots de logements sous différentes formes et qui donc créent cette nouvelle pièce urbaine.

Si on regarde en programmation, sans rentrer trop dans le détail, ce plateau accueille environ 36 000 m² de nouveaux programmes (programme hôtelier, des bureaux, des commerces, des logements sous différentes formes) et qui vont animer ce bord aussi de halle.

Dans la forme urbaine, nous avons cherché à monter les points les plus élevés le long de la halle et graduellement descendre en gabarit vers les maisons, vers les amiénoises, comme une politesse faite à l'existant, et on imagine aussi ce travail sur le toit qui peut accueillir des jardins et regarder la Somme.

Si on regarde plus précisément l'hôtel, on est sur un programme d'une centaine de chambres avec le programme Marriott. Et sur son toit, on imagine un programme « Rooftop 52 » où effectivement on accueille une vision à 360° sur le toit et aussi des espaces de conférences. Donc, il y a aussi cette idée qu'on regarde et qu'on offre cette nouvelle balise urbaine dans la ville.

Cette halle, on a imaginé... On en a une très belle sœur. Alors, il y a une cathédrale d'Amiens qui est la sœur de Notre-Dame, mais aussi il existe à Paris une très belle halle Sernam qui a été aussi réhabilitée, qui est le Point F, qui nous a beaucoup inspirés aussi sur le projet. Alors, on ne le savait pas à l'époque, mais on s'était amusés à faire une espèce de petit comparatif d'échelles parce qu'on pense qu'effectivement c'est un nouveau *landmark* qui va s'installer à Amiens. Votre grande halle fait 300 mètres de long, donc c'est en fait la hauteur de la Tour Eiffel et trois fois la Tour Perret. Et donc, ce qui veut dire qu'il faut trouver effectivement une attractivité dans cette programmation de bout en bout pour qu'elle puisse vraiment animer les espaces urbains et être vraiment ce *landmark* qui nous intéresse. Et donc on a travaillé. Je ne vais pas citer tous les partenaires qui nous accompagnent, mais effectivement quand on pénètre dans cette halle, il y a trois mondes successifs :

- Un premier qui s'adresse au goût, qui permettra aussi de manger, de se restaurer, sur une partie importante de la halle. On l'a appelée la halle gourmande ;
- Ensuite, il y a une seconde séquence qui permet d'accueillir un hôtel, alors c'est assez inédit, et puis aussi, avec ARTYSTER accueillir des lieux d'accueil et des espaces dédiés à la bande dessinée mais aussi à des artistes ;
- Et la troisième séquence, c'est la main effectivement avec MAKE ICI où on a une programmation de réalisation de type Fab Lab où les gens vont fabriquer des objets autour du bois, du fer.

Et donc c'est très intéressant parce que tout à coup on a des composantes très différentes, des vies différentes à l'intérieur de cette halle. On y dort, on y mange et donc ça, c'est une attractivité forte parce qu'elle devient aussi un lieu de destination au quotidien mais aussi de manière exceptionnelle pour les futurs visiteurs d'Amiens. Ce lieu de destination, on l'imagine aussi avec des espaces publics généreux, intéressants, qui vont coïncider aussi avec les programmes qui vont leur faire face.

La vallée apaisée, là c'est la pièce particulière de ce dépôt de bus. Alors, ça va être très important parce qu'aujourd'hui c'est un espace stérile avec un sol qui est en fait en enrobé et là, on a planté généreusement en pleine terre avec des arbres qui vont prolonger, quelque part, l'espace du parc et qui vont accueillir des plots de logements avec différentes manières d'habiter, et aussi on est allés jusqu'à imaginer des amiénoises, qu'on a appelées les

amiénoises revisitées, qui combinent cette échelle de l'individuel mais sous des formes contemporaines.

On a un programme d'environ 24 000 m², essentiellement composé de programmes de logements, mais aussi on imagine un centre-bourg pour le quotidien des résidents avec cette idée d'y avoir une crèche, aussi de la conciergerie pour retrouver aussi le voisinage. Voisiner, pour nous, c'est un élément important de la qualité de vie des futurs habitants. Et donc aussi la place de l'enfant qui permet aussi aux familles de vivre dans ces logements et de vivre dans ces jardins sous différentes formes et d'y gagner en qualité d'usage quotidien.

Donc des images parce qu'il faut toujours illustrer notre propos à l'échelle urbaine pour qu'on puisse s'y projeter. On peut imaginer différentes configurations. Là, on est au centre du bourg et on regarde les différents logements. On longe donc une séquence d'une nouvelle voie, qui va se créer, qu'on a appelée la voie apaisée, qui va permettre aussi de se rendre de bout en bout d'une rue à l'autre du projet. On voit des petites formes qui marquent des plots, qui marquent des bâtiments étirés, qui marquent des bâtiments avec des toits, sans toit. Tout ça, c'est encore à travailler avec les architectes qui vont développer les projets. Mais on voit que les formes correspondent aussi à des manières d'habiter différentes.

Et alors l'architecture dans tout ça ? On aime ancrer nos projets. Maintenant, les villes contemporaines, après cette grande volonté de la modernité à tout va, finalement s'interrogent sur leur grain, sur ce qui fait leur qualité, ce qui fait leur quotidien. C'est vrai à Bordeaux, c'est vrai à Nantes. Bordeaux se réinterroge sur la pierre. Alors la pierre, on ne sait pas la mettre en œuvre, mais on fait des très beaux bétons. Et là pour Amiens, on imagine qu'effectivement il y ait des composantes qui sont des éléments importants, qui font partie de l'ADN, qui est cette brique, qu'on sait aussi traduire de manière contemporaine dans les projets. Donc, on veut aussi qu'il y ait cet étirement aussi de la ville historique jusque dans ce nouveau projet.

La vallée cultures, donc là effectivement, c'est l'île aux fruits. Cette île aux fruits, elle a déjà tout ce qu'il lui faut. Il faut continuer à la renforcer dans ses rapports au sol, dans son rapport à l'eau, dans sa programmation. Cette halle couverte permet différentes configurations : des configurations sportives, vendre des fruits. Donc, on imagine aussi accompagner toute cette élaboration du projet pour le quotidien des habitants, mais aussi d'en faire un espace destination pour les Amiénois et les visiteurs.

Et alors il y a un élément qui m'importe beaucoup en tant qu'urbaniste, et je le transporte à chaque fois avec moi, c'est l'attachement aux enfants. On ne pense pas assez, quand on dessine les choses, qu'un enfant, c'est bien quand il peut aller à l'école en toute sécurité. Donc, on veillera aussi à ce que les cheminements soient conçus pour eux, mais aussi on a demandé à nos promoteurs et architectes de réfléchir à la place de l'enfant dans le logement, et donc c'est ça qu'on va combiner aussi à tous les moments du projet.

C'est un élément qui nous semble important. Vous allez être Capitale de la Jeunesse, et la jeunesse, ça commence aussi par la petite enfance et ça grandit et on a envie de leur donner le goût de la ville.

Alors, ce projet va s'installer à l'échelle du temps, il ne va pas se faire tout de suite demain. Il y aura des permis de construire qui vont être déposés assez rapidement. Mais sur l'ensemble des sites, il va falloir amener ces futurs projets et on travaille donc avec des équipes spécialisées sur l'urbanisme transitoire. Il va y avoir des activités qui vont se dérouler au fur et à mesure de l'élaboration et de la libération des espaces pour qu'aussi les Amiénois découvrent en fait les

sites. Il y aura des actions qui seront menées et qui vont quelque part suivre l'élaboration du projet au fur et à mesure qu'il va s'installer.

Alors maintenant, je vais vous passer le film que je vais vous commenter parce que la musique importe peu. Je vais le mettre en affichage. Alors, je pense que vous l'avez tous vu, mais je vais rapidement le commenter pour que vous puissiez relayer.

Donc effectivement, nous sommes sur cette nouvelle place. Nous passons des images à une forme de réalité mais pas tout à fait parce que j'espère qu'elle sera encore plus intéressante, cette grande halle.

On traverse un espace intérieur/extérieur qui amène à ce fameux *food court* dont je vous ai parlé, qui permet de déjeuner sur place, sous des formes différentes.

Ensuite, on avance vers l'espace donc dit ARTYSTER où des artistes travaillent, exposent. Il y a ces lieux dédiés aussi à la bande dessinée mais aussi effectivement des lieux où on imagine dormir. Alors, ça paraît un peu incroyable, mais aussi ça répond à une demande un peu inédite aujourd'hui de ne plus dormir dans des hôtels classiques.

Ensuite, on arrive dans la partie dédiée à MAKE ICI. Cet espace-là dans les images des perspectivistes est un peu trop propre. On ne fait pas du bois et du fer uniquement dans des bureaux, mais on pratique.

Là, on va sortir de la halle. On arrive, on voit l'espace public qui sera créé et uniquement dédié aux piétons et aux modes doux. On se voit au pied de la halle. On voit les programmes de logements, des commerces en rez-de-chaussée, et on a une succession, comme ça, de situations urbaines différentes.

On longe l'hôtel. On voit donc en promontoire le fameux balcon dont je vous parlais tout à l'heure, ce jardin qui va finalement se mettre en relation directe avec le parc. Là, nous longeons le futur dépôt de bus transformé avec cette séquence paysagère qui s'amène au plus près du parc. On va entrer au cœur du site. Là, on est sur un balcon et on voit à la fois des jardins ouverts, des jardins privés liés à des logements et aussi des jardins collectifs où on imagine aussi être ensemble sur ce projet.

Là, on est sur la voie apaisée. On longe les amiénoises contemporaines, dites revisitées, et on va s'acheminer vers l'île aux fruits où on imagine là un concert couvert qui devient un événement au cours de l'année et donc on va quitter ensuite, dans ces images, le bord de Somme pour regagner en fait le plateau ferroviaire et découvrir cette idée de cette future balise urbaine que sera l'hôtel qui sera effectivement une vision à 360° sur le quartier et la ville.

Voilà, merci.

MME FOURE : Merci beaucoup pour cette présentation tout en douceur et en finesse de ce que sera ce nouveau quartier mais à échéance de plusieurs années d'ici. Je crois que chacune et chacun d'entre nous l'a bien compris. Il y a des partis pris qui ont été présentés et ensuite les choses vont se réaliser par étapes et peut-être, moi, la première question que je vous poserai, c'est que vous nous précisiez, même si a priori je pense connaître la réponse, quelle est ou quelles sont les premières étapes du projet.

Je passe la parole, peut-être, pour qu'il y ait plusieurs questions avant de vous permettre de répondre. Donc, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Oui, quelques questions.

Est-ce que la population a été conviée à partager cette belle image, celle belle animation qu'on a vue ? On voit qu'on est capable de faire effectivement des réalisations très attrayantes en animation dans notre pays et y compris à Amiens. Donc, je voudrais savoir si la population va pouvoir être invitée à une réunion de présentation.

Ensuite, sur les 470 logements prévus, je voudrais savoir quelle part sera accessible au public éligible au logement social. C'est-à-dire est-ce que les bailleurs sociaux seront invités à participer avec leurs locataires à la ville intense ou apaisée ? Par exemple, pourra-t-on y reloger des familles issues des quartiers en rénovation urbaine ? Il m'a semblé que des logements étudiants étaient prévus, mais je ne sais pas quel sera l'opérateur engagé.

Par ailleurs, vous avez évoqué l'île aux fruits. Sur ce secteur, aujourd'hui, une association anime une ferme urbaine. Je voudrais savoir si elle a une place dans le projet. Est-ce que c'est quelque chose que l'on peut déjà affirmer, consolider, ou bien est-ce qu'il est trop tôt pour le dire ?

Je reviendrai après sur ce qui découle de ce projet, à savoir le protocole de développement des Trois Mondes puisque nous aurons une délibération. Là, nous en sommes simplement à échanger des questions.

Merci.

MME FOURE : Alors, quelques éléments de réponse que je vous donne tout de suite parce qu'elles concernent plus la ville que Madame MENU et son équipe.

Donc en ce qui concerne les habitants, je rappelle que le projet a fait l'objet de panneaux bien entendu qui ont été étudiés, décortiqués, par les membres du jury au moment du choix. Mais ces panneaux ont aussi été, pendant plusieurs semaines, exposés à l'intérieur de la halle Sernam et libres d'accès à tous ceux qui le souhaitaient. Et donc, je pense qu'un certain nombre d'Amiénois, à commencer par les riverains, ont pu avoir connaissance de ce projet. Ça n'empêche pas qu'on aura d'autres occasions de le présenter aussi bien entendu au grand public, dans une réunion peut-être plus institutionnelle qu'un simple échange de cette nature.

Ensuite, quand vous parlez de logements, de types de logements, des logements étudiants, etc., c'est encore un peu tôt pour qu'on en parle parce que là, ce soir, ce qui est présenté, c'est un parti pris plus d'urbanisme que d'architecture à proprement parler, même s'il y a des intentions d'architecture qui sont exprimées. Mais Madame MENU l'a bien dit : par exemple, l'hôtel qui sera en proue de la halle Sernam n'aura pas nécessairement l'apparence précise qui est donnée dans l'image. On est encore dans un projet. Encore une fois, c'est un projet global. C'était un concours qui était indiqué pour trois sites différents et l'objectif, c'était justement de permettre de relier ces trois sites, de faire en sorte qu'il y ait non pas une unité mais une harmonie entre ces trois sites. Et puis, Madame MENU l'a dit : ça ne va pas se faire en un jour, ça va prendre des années. Donc, on aura l'occasion de revenir sur chaque projet précis évidemment dans cette même assemblée.

Monsieur ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER : Merci, Madame le Maire.

Moi, je me pose des questions sur le tiers-lieu innovant dont il est question dans le propos. Alors peut-être que je n'y connais rien, très certainement d'ailleurs, mais je n'ai pas compris que les tiers-lieux étaient des endroits qui étaient pré-administrés et gérés comme une programmation de centre commercial. Mais j'ai dû me tromper. En tout cas, je ne vois pas trop le rapport entre une démarche de type la Belle de Mai à Marseille qui est vraiment un tiers-lieu et cette halle propre et reconfigurée qu'on nous propose.

La deuxième question concerne l'attractivité du projet. Donc, il y a des éléments de programme qui certes paraissent innovants et qui peuvent l'être d'une certaine manière, mais je ne vois pas en quoi ça va attirer des foules pour venir visiter la halle Sernam dans la mesure où un certain nombre d'éléments de programme existent déjà. Et en fait, je pense par exemple au Fab Lab, il y en a un juste à côté. Je ne vois pas en quoi un nouveau Fab Lab amènera une attractivité supplémentaire. Quant au *food court*, oui, c'est un espace de restauration. Alors, ce n'est pas très clair d'ailleurs dans le propos : est-ce que ce n'est que de la restauration ou est-ce qu'il y a du commerce de bouche, comme il est indiqué, ce qui le rendrait orthogonal aux halles du Beffroi ? Donc là encore, pas une attractivité particulière.

Par ailleurs, et là c'est un propos qui concerne plus l'architecture mais ça a aussi un lien avec l'urbanisme, je trouve un peu dommage qu'on ait scindé cette halle effectivement qui est remarquable, qui fait 300 mètres, qui est le pendant de la Tour Perret, et dont on aurait eu assez envie qu'elle soit gardée intacte de manière à y permettre d'y créer des événements. C'est-à-dire que moi, j'imaginai plutôt une espèce de place couverte permettant d'y installer des boîtes, comme on l'a fait d'ailleurs s'agissant des bandes dessinées et ça a été plutôt réussi, plutôt qu'un lieu scindé et approprié, avec une forme de privatisation, qu'on le veuille ou non. Mais ce n'est pas le problème du mode de propriété qui me gêne ; c'est le fait qu'on va couper l'espace alors qu'en fait on avait la chance d'avoir cet espace sans poteaux sur 300 mètres. C'est quand même assez remarquable.

Donc je trouve qu'on a intérêt... Y compris le côté trop bien léché, là encore, s'il faut donner des images, moi, je pensais plutôt à une approche type Palais de Tokyo où on met en valeur le béton parce qu'allons jusqu'au bout, puisqu'on a parlé de Perret en disant que ça faisait trois fois Perret : il y a quand même peut-être un hommage à rendre au béton, ne le cachons pas.

Ce qui me chiffonne, c'est quand même cette halle que je trouve un peu trop... Alors bon, peut-être que ce que je propose risquait d'effrayer et que donc on a préféré faire une proposition plus classique, mais je trouve qu'on devrait réfléchir sur la halle. Alors, on aurait pu le faire si on nous avait posé la question auparavant, mais comme on découvre le projet par les panneaux, comme les habitants du quartier, ce jour, au moment où on nous demande de voter le protocole, je trouve que c'est un peu fort de café, enfin bon.

Voilà les questions que je me pose.

MME MENU : Je vais peut-être répondre à cette question aussi. Alors, une chose est certaine : c'est que les images sont faites par des gens qui font des images. C'est ce que j'ai dit lors de la présentation. Par exemple, on voit des bureaux pour le Fab Lab. Ce n'est pas du tout l'intention. MAKE ICI travaille à Montreuil et ce sont des gens qui travaillent le bois, qui travaillent le métal. Quand on a réalisé ce document pour l'oral, c'est quelque chose qui a été fait.

Alors moi, je rends hommage au béton, mais c'est ma culture, c'est mes veines. Cette surface est magnifique. Alors, ce n'est pas parce qu'on a imaginé trois programmes différents que ça chasse la lecture de ces 300 mètres de long que nous aimons.

Nous commençons à travailler sur le sujet. Nous travaillons sur la logique, par exemple, du container qui sont des éléments qui viennent se glisser dans le volume intérieur, et l'agence a une très belle culture, justement, de ces lieux, de ces installations parce qu'on aime ce côté vivant. C'est pour ça que dans le cadre du projet et de la consultation, il fallait donner des informations un peu à un instant t sur les natures de ces trois mondes et ça laisse encore de la place. Ça laisse encore de la place pour du sport, ça laisse encore de la place effectivement pour l'inventivité.

Donc, je pense que c'est peut-être une mauvaise lecture du document du film, mais par contre, dans nos têtes, dans nos cœurs, parce qu'on va travailler avec les architectes des Bâtiments de France, je peux vous dire qu'effectivement on aura une attention très forte à la qualité de la voûte qu'on a déjà visitée je ne sais combien de fois. Donc si vous voulez, on va se glisser dedans. On fait beaucoup attention à Perret. On va se glisser dedans. Et donc on donnera à voir ces 300 mètres parce qu'on y tient. C'est une perspective incroyable. Donc, je vous déchiffonnerai peut-être quand on la visitera ensemble.

MME FOURE : Merci pour ces premiers éléments de réponse.

Madame LEPRESLE m'avait demandé la parole.

MME LEPRESLE : Oui, merci, Madame le Maire.

Oui, effectivement, le film présente des images qui ne sont pas tout à fait la réalité puisqu'on voit les jeunes, les bébés, les enfants, dans un monde où il n'y a pas de voitures, où tout le monde marche à pied, à vélo, alors qu'on sait bien qu'ici ce n'est pas du tout le cas. Et je voulais savoir si vous aviez pensé les circulations et comment on reliait tout le quartier au bus à haut niveau de service. Par exemple, où est-ce qu'il va passer ? Parce que c'est quand même assez étendu, il y a énormément de logements qui vont se créer et puis... Voilà, c'était une question.

Et puis, pour compléter ce que disait Jacques LESSARD, en fait la question aussi c'est : comment la population a été associée au projet ? Enfin est-ce que vous les avez contactés ? Comment ils ont donné leur avis ?

MME FOURE : Alors, je redis ce que j'ai dit sur le propos de Monsieur LESSARD : quand on est dans un concours, on est enfermé dans des règles qui sont très strictes, vous le savez, Madame, et donc on ne peut pas nécessairement associer les habitants à ce stade du projet. En revanche, après, une fois que le concours a été rendu, à ce moment-là, le dossier a été présenté aux habitants qui le souhaitaient, de manière assez informelle, et ce soir, il est présenté aux élus municipaux.

Et avouez franchement que si on avait fait une réunion publique avec l'ensemble des habitants du quartier ou de la ville pour leur présenter ce projet avant de le présenter aux élus municipaux, à juste titre, vous vous seriez émus à juste titre en disant : « Mais comment se fait-il que nous, élus municipaux, nous ne soyons même pas informés de ce projet ? » Donc, on essaie de faire les choses dans l'ordre tout simplement.

Mais ce n'est pas demain matin que tout va se réaliser, comme je vous l'ai dit. Donc, nous avons le temps aussi de présenter le projet de manière plus formelle aux habitants et de nous nourrir et de laisser les architectes qui vont travailler sur le sujet, et les paysagistes et les urbanistes qui vont travailler concrètement sur le sujet, s'imprégner aussi des remarques des uns et des autres, et nul doute que ce sera le cas.

On est en fait comme dans une espèce de ZAC, là. Donc, on est au début. Il y a des intentions qui sont élaborées et les choses vont avancer en marchant.

MME MENU : Pour répondre aussi sur... C'est vrai qu'on fait toujours des images idéalisées. Ça, c'est évident. On est dans une vallée idéale. Cependant, on n'est pas naïfs. Je travaille sur les infrastructures depuis de très nombreuses années. Je suis un peu spécialisée sur la complexité et les gares. Et donc mon objectif en tant qu'urbaniste, c'est effectivement de m'accrocher au maillage de la ville, dans les circulations, dans les accès aux transports en commun. Mais quand vous voyez sur les images que les gens marchent et qu'il y a des vélos, c'est parce qu'il n'y a que des gens qui marchent et qu'il n'y a que des vélos. C'est-à-dire que sur le plateau ferroviaire, le long de la halle, on ne va pas circuler en voiture. On va se garer dans des parkings qui seront accessibles et qui répondront aux besoins des différents programmes depuis la rue de Verdun. Et ensuite, quand on montre les images sur le dépôt de bus, au cœur du site, il n'y a pas de voitures et il n'y aura que des piétons et des modes doux.

Donc, on a veillé à ce que les pièces urbaines soient organisées de telle manière à ce que les voitures soient très vite amenées vers des parkings en sous-sol des programmes pour laisser ensuite le sol libre pour être agréable à vivre.

Le bus est un maillage à l'échelle plus large que notre seul sujet. Notre objectif sera que les cheminements soient sécurisés pour nous rendre jusqu'au niveau des transports en commun. Et le bus, c'est un réseau qui existe et qui est mis en œuvre. Les pistes cyclables se raccrocheront au projet et donc c'est le maillage dont je parlais juste avant.

MME FOURE : Merci. Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

Avant toute chose, c'est un très beau projet tel qu'il nous est présenté à chaud. Je ne peux pas le nier. Il est très séduisant et il me rappelle que lorsque je ne vais pas au stade de la Licorne, je vais à la Beaujoire à Nantes et après je finis au Quai aux bananes qui, d'une certaine façon, ressemble, non pas étrangement mais fort heureusement à ce qui peut exister à Nantes. Donc, c'est séduisant.

Le point d'accroche que je reconnais également à Nantes, c'est qu'on vient sur ce quai parce qu'on y trouve de l'événementiel permanent, ne serait-ce qu'avec l'Île aux Machines. On ne va pas refaire une Île aux Machines à la halle Sernam. Vous avez exposé qu'il y avait des lieux de culture, de détente et également des lieux de culture gourmande. Est-ce que cela suffit pour que cela soit un événementiel permanent ?

Je sais que précédemment des gens avaient aussi imaginé que la halle Sernam pouvait être un lieu de culture, d'expositions, un lieu vivant. J'ai cru comprendre qu'avec les créateurs et leur espace réservé, cela pourrait en être un.

Est-ce que cela peut être pour autant un lieu d'événementiel permanent qui permet de donner un intérêt à la réhabilitation de ce lieu qui, je le répète, me paraît assez séduisant parce qu'il me rappelle également des choses que j'aime beaucoup ailleurs et que j'identifie, comme je le répète, avec un point central qui est l'Île aux Machines à Nantes ? Mais laissons les Canaris et revenons à Amiens.

Je partage quelques interrogations de mes collègues également. J'ai bien compris également que c'est un concours d'architectes et qu'en ce sens il y a des règles à respecter, mais que les Amiénois peuvent après s'approprier pour les faire phosphorer aussi sur un contenu qui ne me semble pas mauvais, je le répète.

Je demande simplement que l'on me confirme, que l'on arrive à me convaincre un peu plus que ce sera un projet démocratisé socialement pour tous parce que j'ai quelques interrogations, mais je n'en porte pas, pour le moment, grief ou je n'ai pas de mauvaise crainte. Je souhaite simplement alerter et que l'on me rassure sur le fait qu'on va aussi engager, avec les Amiénois, un échange pour que, je le répète, ce soit un lieu de démocratisation sociale jusqu'au bout, que ce ne soit pas un petit monde réservé. Et en ce sens, j'aimerais bien qu'on puisse me rassurer, même si vous avez affirmé qu'il y aurait aussi un temps pour qu'on puisse consulter les Amiénois, voir avec eux et qu'une mixité sociale s'y retrouve, un ensemble d'offres, qu'elles soient culturelles, gustatives et autres, et de logements soient également pour l'ensemble de tous les Amiénois.

Enfin, on rappelle une phrase qui est bateau, mais construire la ville avec ses habitants, c'est la garantie que les habitants, les Amiénois, s'approprieront le lieu et qu'il aura une belle vie.

Donc voilà les seules interrogations que j'ai pour le moment autour de ce projet. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Monsieur BEUVAIN.

Je vous répondrai simplement qu'à partir du moment où pour nous, c'est un projet qui s'appelle « la vallée idéale », on ne peut pas l'imaginer une seule seconde sans que les habitants, et pas seulement les habitants du quartier, mais que les habitants de notre ville en soient parties prenantes.

Nous, on peut nous faire beaucoup de reproches évidemment. Non, mais je ne vous mets pas en cause en disant ça. Je dis qu'on peut nous faire beaucoup de reproches, mais en tout cas je pense qu'on ne nous fait jamais le reproche d'être dogmatiques. Donc, on ne va pas, nous, décider de ce qui est idéal pour les Amiénois. Donc évidemment, c'est avec les Amiénois que ce projet se fera. Cela va de soi. Si ça va encore mieux en le disant, eh bien, je l'ai dit et nous le redirons aussi souvent que ce sera nécessaire.

Madame, je vous laisse réagir.

MME MENU : Oui. Moi, je vais plutôt réagir sur la composante de la halle. Il y a quelque chose qui fait déplacer, qui est un très gros socle de culture chez vous : c'est la bande dessinée. Et ça, pour nous, c'est l'ADN aussi de la halle. Donc, c'est un élément, c'est un socle important parce qu'effectivement c'est assez inédit et c'est riche. Donc, c'est là-dessus aussi qu'on travaille pour prolonger ce qui existe déjà et lui donner du corps. Donc, ça devient aussi une destination, à ce titre-là, de culture.

MME FOURE : Le directeur d'On a marché sur la bulle, qui est dans le public, ne peut pas manquer... Signalez-vous, Pascal, pour que Madame MENU puisse vous situer encore mieux. Et donc je suis certaine qu'il écoutait avec un très, très, très grand intérêt les propos que vous teniez il y a un instant, Madame.

MME MENU : Je n'avais pas encore tourné la tête.

MME FOURE : Madame BERGER.

MME BERGER : Je reviens un peu sur les mêmes questions parce qu'il y a quand même des villes innovantes, des villes qui grandissent, je pense à Toulouse, et des villes où les projets aussi se cassent la figure, c'est-à-dire que je trouve ça très, très bien mais qu'est-ce qui fait qu'on est sûrs que ça va vivre ?

Alors c'est un pari effectivement, mais je reviens encore sur la question : une des garanties, ça peut être justement de l'avoir construit avec la population. D'autant plus que je sais que les architectes maintenant savent aussi faire ça, et je ne doute pas que vous l'ayez fait. Parce qu'il y a quand même des projets qui, même si on met des crèches, même si on met de tout, si on met des commerces, si on met une poste, eh bien, ça ne prend pas, ça ne vit pas. Voilà.

Alors, je ne veux pas être pessimiste à tout prix parce que j'aimerais que ça vive, ce genre de ZAC. Mais qu'est-ce qui fait, selon vous qui êtes du métier, que vous êtes sûre que ça va vivre ?

MME MENU : C'est toute la conviction qu'on met dans nos projets. Moi, je travaille aussi à Toulouse. Ce n'est pas si simple de lancer, de mettre en place des projets.

La garantie, c'est qu'on est en centre-ville. Il y a beaucoup de projets, quand on regarde en France, qui se sont construits, qui sont souvent dans des périphéries, qui sont souvent des bords de ville et ça, c'est très difficile : c'est ce qu'il y a de plus complexe à faire vivre.

Là, on est en centre-ville et donc c'est forcément une garantie de réussite parce que nous sommes à deux pas de la gare. Vous avez une chance exceptionnelle entre les hortillonnages et la gare. C'est pour moi déjà tous les éléments, tous les fondamentaux pour qu'un projet comme ça vive.

Et à nous de donner le goût de la ville aux habitants et aux familles, qu'ils aient envie de vivre à proximité d'une gare, dans la ville, et tout le monde ne cherche pas effectivement à vivre à la campagne et les gens évoluent. Effectivement, moi, je pense que d'être dans la ville, là, c'est une garantie, pour moi, de réussite du projet.

MME FOURE : Alors, dans la ville et en même temps dans un cadre qui est assez champêtre quand même et assez respectueux de la nature en ville. Cela, c'est vraiment l'ADN de notre ville, d'avoir à la fois des services d'une grande ville et en même temps d'avoir la nature toujours présente.

Nathalie DEVÈZE m'a demandé la parole.

MME DEVEZE : Merci, Madame le Maire.

Je voudrais, contrairement peut-être à ce qui vient d'être dit par certains de mes collègues, d'abord vous remercier de votre présentation et vous faire part de mon enthousiasme dans ce

projet qui, je pense, va inscrire Amiens profondément dans le XXI^e siècle au cœur de ce quartier qui, vous l'avez dit, Madame le Maire, à la fois valorise Amiens ville nature, est également en centre-ville et associe à la fois, vous l'avez expliqué, de l'hôtelier, de l'habitat, avec la prise en compte des enfants et des aspects culturels.

Alors pour peut-être compléter et répondre un peu à mon collègue, Monsieur BEUVAIN, je pense qu'il suffit d'avoir vu le Festival de la bande dessinée, notamment le dimanche l'année dernière, les milliers de personnes qui étaient là, pour se rendre compte que la halle vit déjà et qu'en même temps, nous manquons de lieux d'exposition pour les artistes plasticiens. Nous en avons déjà certes dans la métropole, mais là, ça va pouvoir permettre l'expression des artistes dans un lieu qui sera beaucoup plus vaste que ce que nous proposons aujourd'hui. Ça me fait penser au 104 à Paris qui est aussi un lieu de vie culturelle et c'est de la culture de proximité qui est de la culture spontanée et je crois qu'aujourd'hui nous avons besoin de nous réunir dans des lieux qui soient des lieux de culture informels, proches des lieux de vie, ce qui est le cas ici, et proches des habitants.

Donc moi, je voudrais faire part de cet enthousiasme devant la présentation de ce projet. Je ne partage pas le pessimisme de Madame BERGER ou les réserves de Madame BERGER. Je pense que ce sont des lieux de vie culturelle spontanés qui ne sont pas codés qui rendent la culture plus accessible de par leur proximité et de par la configuration des lieux.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci beaucoup, Nathalie. Mais moi, j'ai déjà visité le 104 aussi. Ça m'avait beaucoup marquée. Et pendant la campagne électorale, je rappelle que nous avons envisagé de faire à l'intérieur de la halle Sernam des ateliers d'artistes aussi. Eh bien, on retrouve un petit peu cette idée-là, d'une autre façon, en s'appuyant sur les vrais talents que nous avons ici, notamment ces énormes talents magnifiques en matière de bande dessinée.

Madame LEPRESLE m'a demandé la parole.

MME LEPRESLE : Oui, je suis tout à fait d'accord sur votre vision de faire de la halle Sernam un lieu pour les artistes. Par contre, il faut faire attention sur la question du logement parce que ça peut aussi conduire à un quartier qui chasse les habitants moyennement fortunés de la ville.

Justement, moi, j'avais des inquiétudes sur le projet parce que sur les 470 logements qui sont mis dans le projet, en fait la plupart sont en accession. Il n'y a que 10 % de logements locatifs sociaux prévus, et c'est encore 10 % de logements sociaux ou en accession sociale, ce qui fait que ce n'est pas encore tout à fait la même chose. Donc au final, est-ce qu'on ne va pas en faire un quartier très gentrifié et donc exclure les habitants populaires du centre-ville, une fois de plus ?

MME FOURE : Je vous répondrai tout de suite, Madame LEPRESLE, en vous disant que je vous rappelle que pour l'instant la plupart des logements qui sont sortis dans la ZAC Gare La Vallée sont justement des logements locatifs aidés et donc au contraire, moi, je pense qu'il faut rééquilibrer parce que ne faire que du logement locatif aidé dans un quartier, comme ne faire que de la propriété privée classique, ce n'est pas une bonne idée. Donc, il s'agit d'équilibrer autant que faire se peut.

Alain GEST.

M. GEST : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je voulais remercier la tonalité des propos de Monsieur BEUVAIN qui a commencé par reconnaître que c'est un beau projet et très franchement je m'attendais à ce que tout le monde le dise aujourd'hui. Mais on est toujours surpris finalement.

On est toujours surpris, d'une part, d'entendre des propos aussi pessimistes. Alors, je sais bien que dans ce département, c'est quelquefois une habitude de se dire que quand il y a une bonne nouvelle, c'est certainement qu'une mauvaise va arriver. Mais je pense que ce n'est pas notre rôle à nous, élus, de forcer ce tempérament assez naturel que l'on peut rencontrer parfois. Il faut avoir de l'ambition. C'est exactement ce qu'avec Brigitte FOURÉ nous avons souhaité avoir dans ce domaine en utilisant un lieu qui nous paraissait être propice à un développement d'autres choses.

Ce quartier ne s'arrête pas au projet qui vient d'être présenté. Brigitte FOURÉ vient de le rappeler. Depuis 2014, il y a effectivement tout un ensemble d'immeubles qui est sorti de terre, et dans ces immeubles, il y a notamment effectivement du logement social. Mais il y a également de l'activité économique. Certaines activités datent d'il y a plus longtemps. Je pense à tout ce qui tourne autour des centres de relations clientèle qui sont à côté. C'est le début du quartier La Vallée. Et je suis heureux qu'on ait été quelques-uns, à l'époque, à considérer que ça pouvait aussi être une activité d'avenir. Ce n'était pas l'avis de tout le monde à l'époque.

Se sont développées depuis d'autres entreprises. Je regardais avec intérêt, l'autre jour, en la visitant, l'entreprise CGI qui compte 440 personnes dans la rue de La Vallée. Je serais bien curieux de savoir combien savent cela. S'ajouteront les emplois d'Orange Bank dont le bâtiment est en construction. Ce sont environ 300 emplois qui seront à cet endroit-là. S'ajouteront tous les emplois publics des services de l'État qui vont s'installer et qui vont donc tout naturellement animer ce quartier.

L'autre jour, quand, avec le ministre des Comptes publics, nous visitons les futurs locaux de l'administration d'État, une des réflexions qui a été faite, c'était de se dire : oui, tous ces gens, en général, ne retournent plus chez eux déjeuner le midi et donc ils doivent trouver des lieux de restauration à proximité immédiate. C'est une façon de répondre à René ANGER s'agissant de l'activité économique et commerciale qu'il peut y avoir.

Puis enfin, je voudrais dire à tous ceux qui se sont exprimés sur la nécessité, et elle est juste, de consulter les citoyens. Je crois qu'on ne peut pas reprocher à des élus, qui ont été élus pour cela, d'avoir une ambition, ce que j'ai redit tout à l'heure, et d'avoir surtout le souci de prendre des initiatives, de lancer des réflexions. C'est comme cela que ça a commencé. On a choisi ensuite une méthodologie pour aboutir au projet qui est celui qui vous a été présenté.

Mais nous sommes à une étape aujourd'hui, vous l'avez bien compris. C'est pour ça que certaines questions, dont certaines peuvent être parfaitement légitimes d'ailleurs, sont quand même très prématurées parce que vous avez ici un programme qui va se développer, Madame le disait, sur huit à dix années.

Et donc bien évidemment, à chaque fois qu'il sera question d'évoquer un des éléments du programme, nous aurons tout loisir de consulter la population pour lui présenter les projets et dialoguer avec elle. Mais nous avons aussi, en tant qu'élus, le droit d'avoir des idées, le droit de proposer, le droit d'imaginer les choses et de concevoir ou de se faire assister pour concevoir. Ou alors la question, c'est de savoir à quoi vont servir, dans l'avenir, les élus.

Donc c'est la raison vraiment pour laquelle je voulais dire que bien sûr qu'il y a aujourd'hui bon nombre de questions qui peuvent être encore posées, mais je pense que la première des choses, c'est de se réjouir de voir un quartier se transformer, n'oublier personne, aller chercher éventuellement d'autres habitants en complément de ceux qui sont déjà là et que nous avons, pour une bonne part, contribué à installer.

Donc, commençons par nous réjouir de ce qui a été fait et puis ensuite on aura tout loisir ensemble, collectivement, avec les élus d'abord – c'est la présentation d'aujourd'hui ; montons les marches une par une –, puis avec la population lorsque les projets seront détaillés, effectivement de mener ce projet à bien.

C'est une chance en plein centre-ville, comme ça a été rappelé tout à l'heure, à côté de la gare qui va générer, qui génère chaque jour du trafic, j'allais dire automatique. C'est une chance formidable que nous avons à développer pour la ville d'Amiens et son agglomération. Commençons, de grâce, par nous réjouir de ça.

MME FOURE : Pascal FRADCOURT.

M. FRADCOURT : Merci, Madame le Maire.

Moi, je voulais revenir sur la commission développement économique qui a eu lieu hier soir et sur les questions, les inquiétudes de nos collègues de l'opposition concernant de nouveaux commerces alimentaires sur ce nouveau secteur.

Donc, comme je l'ai dit hier et je le confirme : il n'y aura pas de nouveaux commerces alimentaires qui viendront fragiliser ou désorganiser le centre-ville, les halles du Beffroi. Donc, ce n'est pas prévu.

Et même s'il va y avoir sur ce secteur, à terme, des milliers de personnes qui viendront travailler, qui viendront renforcer le contexte économique local, je pense que notre engagement, notre investissement, on doit le faire tous ensemble autour d'Amiens 2, Amiens 2 qui est un complexe, aujourd'hui, qui n'est pas au mieux de sa santé. Je pense qu'il y a un vrai enjeu, derrière cette zone, pour renforcer des commerces dans ce complexe commercial.

Merci.

MME FOURE : Merci, Pascal. René ANGER.

M. ANGER : Oui, Madame le Maire, je crois que la difficulté de nos échanges repose sur le fait qu'on débâte de plusieurs choses en même temps, c'est-à-dire qu'on discute à la fois du programme, de l'urbanisme et éventuellement de l'architecture.

Sur l'architecture, on a bien compris qu'il s'agissait d'une évocation et qu'on pourra y revenir.

Sur le programme, j'ai oublié même un élément : on n'a pas parlé de stratégie. On voit bien qu'il y a des questions implicites sur la stratégie. C'est : pourquoi on fait ce quartier ? Par exemple, le centre-ville, il est bien placé, on le veut attractif. On le veut attractif évidemment pour les Amiénois. Mais pourquoi le cacher ? On le veut aussi attractif pour que des gens qui n'habitent pas encore à Amiens viennent y habiter pour le développement de notre ville. Ce qui veut dire qu'effectivement ça a des conséquences en termes d'offre de logements et de services qui sont

liées et la stratégie, c'est une stratégie qui regarde plutôt vers Paris. Je ne critique pas : j'y suis favorable.

Mais ce débat, on ne l'a pas eu. Et donc effectivement, à partir de là, on ne parle pas de la même chose.

Alors effectivement, les équilibres, pourquoi on peut vous reprocher de dire qu'il n'y a pas assez de logements sociaux ? Parce qu'on discute de tout sur un petit périmètre et qu'on n'a pas eu le débat, qu'on réclame d'ailleurs depuis un moment, globalement sur l'urbanisme dans la ville. Donc effectivement, il faut regarder et l'équilibre du logement et l'équilibre commercial et les éléments d'attractivité. Il faut le regarder sur l'ensemble de la ville et sur l'ensemble du centre-ville et voire aussi penser la mutation des autres parties du centre-ville.

Alors ce qui est gênant, c'est que nos interlocuteurs qui sont là, qui ont travaillé sur le quartier en tant qu'urbanistes, architectes ou paysagistes, peuvent avoir le sentiment qu'on ne salue pas comme on devrait le faire la qualité de leur travail. Moi, je le fais bien volontiers, mais il y a aussi un autre débat qu'on n'a pas eu. Donc, ils se mélangent.

Donc après, vouloir être ambitieux pour Amiens, Alain GEST, je pense que tout le monde l'est. Mais ce serait bien, une fois de plus, qu'on en discute et notamment on sait bien qu'un des éléments majeurs, et là-dessus la majorité municipale est engagée, donc il n'y a non plus rien à en dire, une des clés de la réussite de ce quartier, c'est quand même le calendrier du TGV effectivement et plus exactement des liaisons avec Roissy.

Donc, on est dans une logique effectivement de quartier de gare, on l'a rappelé, et au-delà d'être un quartier central qui est à la fois ouvert sur un pôle d'échanges et en même temps sur la nature, c'est quand même la question du pôle d'échanges ouvert sur la nature qui est l'atout majeur. Et donc, est-ce qu'on en fait une stratégie résidentielle qui d'ailleurs derrière peut être aussi une stratégie de développement et d'implantation d'activités ?

Je crois qu'on n'a pas eu trop le temps d'en parler. C'est implicite. Et à défaut d'en parler, on a plusieurs débats en même temps. Donc, mon propos n'était pas du tout critique. Ce n'est pas une question. Mais simplement de dire que c'est dommage qu'on n'ait pas pu en parler avant, ce qui fait qu'au fond on encombre la discussion avec nos invités sur des considérations qui devraient être les nôtres et qui devaient être préalables.

MME FOURE : Juste un mot pour dire à René ANGER que c'est toujours la même chose. C'est soit on veut parler de toute la ville et à ce moment-là forcément on va faire des présupposés qui ensuite ne se révéleront pas exacts quand on prendra un petit projet... petit, toutes proportions gardées, extrêmement important et ambitieux, mais relativement petit en termes d'espace. Ou alors on a toute la vision de notre ville et on sait très bien quels sont les axes de développement.

Ce sont des débats qui ont eu lieu d'ailleurs. Ça fait 30 ans qu'on a eu le débat et qu'on l'a eu de nouveau, et à plusieurs reprises, sur les grands axes structurants de notre ville et la façon de penser la ville.

Sauf qu'après la vie, elle vit quoi, elle bouge. Et la ville, elle bouge aussi énormément. Qui aurait pu imaginer que le secteur ouest de la ville se développe autant qu'il s'est développé ces derniers temps et qu'il va continuer à se développer ?

Donc là, nous, on prend un parti de développer, parce qu'on le veut, ce nouvel espace, là, parce que dans la ZAC Gare La Vallée, on pense qu'il y a des atouts fantastiques. Et on le replace évidemment dans un ensemble qu'on a tous en tête parce qu'on connaît notre ville et qu'on n'a pas besoin toujours d'attendre d'avoir une réflexion globale parce qu'à force d'attendre d'avoir une réflexion globale, parfois ça peut être au détriment de l'action réelle et concrète.

Yves DUPILLE m'a demandé la parole.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire. Comme beaucoup d'entre nous sans doute, j'ai découvert le projet à travers les documents qu'on nous a fournis pour le conseil municipal et je l'ai découvert encore plus aujourd'hui, et je dois dire que j'ai été séduit par ce projet. Ce projet, je le vois comme un complément de l'arc parc Saint-Pierre/hortillonnages...

MME FOURE : Bien sûr !

M. DUPILLE : ... et Gare La Vallée.

On a, au départ, un parc de loisirs. Ensuite, on a les hortillonnages qui sont à la fois du loisir et de l'activité, avec les hortillons. Et là, on a tout un quartier où on aura tout en fait. On aura du loisir, de l'activité, du logement, et ça, c'est très intéressant. Ça nous fait une liaison vraiment très intéressante pour notre ville.

Alors en plus, ça se trouve effectivement près du centre-ville. Alors, je sais bien que les Amiénois ont l'habitude de dire que le centre-ville, ça part de la gare jusqu'à la Maison de la Culture. Alors là, il faudra essayer de tirer un petit peu plus pour les attirer là, à cet endroit-là, mais je crois qu'on peut y arriver. Soyons optimistes. Moi, je suis tout à fait optimiste. Et donc je ne vois pas de raison de sombrer dans le pessimisme absolu parce qu'on présente un projet. Au contraire, il faut y mettre du sien et puis il faut avoir de l'enthousiasme quand on défend un projet. Moi, je le trouve très intéressant et je ne vois pas pourquoi ça ne marcherait pas a priori. Donc pour l'instant, ce projet me plaît assez.

MME FOURE : Merci. Mathilde ROY.

MME ROY : Merci, Madame le Maire.

Donc, je rejoins pour une fois ce que vient de dire Monsieur DUPILLE sur le fait que le projet me plaise bien et que je le trouve très intéressant. Donc, merci encore pour cette présentation. Je trouve que vous avez donné une image d'une ambition pour notre ville. C'est vrai que nous qui y vivons tous les jours, on n'a pas toujours conscience des enjeux qu'elle peut présenter. On est parfois timorés et là, avec un regard extérieur, vous avez pu essayer de tirer profit des points forts et de les valoriser dans le projet.

Moi, je relèverai en particulier l'approche intergénérationnelle que vous avez mise en avant. C'est vrai qu'il existait un temps ce qu'on appelait des maisons géantes, qu'on utilisait par rapport aux enfants, pour leur apprendre les risques que comportaient les choses à taille d'enfant en fait. On ne se rend pas compte : une gazinière, c'est immense pour un enfant ; un ascenseur, c'est pareil ; un escalier. Bref, tout ce qui peut être source de danger. Et votre approche de considérer, de prendre en compte l'enfant dès la conception du projet, je la trouve très intéressante.

L'idée que vous évoquez également de découverte par des parcours d'initiation à tout ce qui peut être olfactif avec des passages dans les chemins, etc., c'est quelque chose qu'on développe. On met en place actuellement des projets en matière de petite enfance où dès la création d'une structure d'accueil, comme une crèche, on appréhende justement ces différents éveils de l'enfant.

Et vous l'avez soulevé : c'est vrai que dans un milieu urbain, il y a pas mal de circulation. Pour autant, si on conçoit dès le début le projet en prenant en compte l'aspect sécuritaire, ça peut d'emblée donner des garde-fous pour prémunir les enfants de dangers potentiels.

Enfin, c'est un projet que je trouve aussi intéressant parce qu'il va permettre à la fois d'y passer des bons moments, d'y déjeuner, de s'y promener, pour ceux qui travaillent, d'avoir un temps de répit, et pour ceux qui voudraient venir visiter ou en congrès ou autres, d'avoir des prestations de qualité qui existent sur Amiens mais qui sont peut-être encore assez peu nombreuses. Et eu égard au fait qu'on parle de plus en plus d'Amiens, Amiens a des ambitions, même à l'international. Ça peut être intéressant, je trouve, y compris pour le rayonnement de la ville, d'avoir quelque chose d'aussi novateur, proche, vous l'avez soulevé, de la gare et qui ait tous ces services et toutes ces infrastructures qui soient proposés.

Donc en tout cas, en ce qui me concerne, je vous félicite pour le projet que vous nous avez présenté.

MME FOURE : Jean-Yves BOURGOIS.

M. BOURGOIS : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Vous avez raison, Madame le Maire, de poser le débat, ce soir, sur Les Trois Mondes et sur cette vallée idéale.

Tout d'abord, je voudrais, en forme d'hommage, saluer la présentation d'Isabelle MENU, saluer son travail, saluer son collaborateur qui l'accompagne, saluer également, si vous me le permettez, Madame le Maire, Gaëlle LEMOIGNE et Cédric BERQUEZ de la SPL Amiens Développement, qui porte ce projet sous la présidence impliquée et dynamique de Pascal FRADCOURT.

Je voudrais juste quand même dire qu'on est en train de parler peut-être du plus gros projet du mandat qui va arriver, c'est-à-dire qu'en fait, on est en train de parler, pour les gens qui aiment s'accrocher à des chiffres, de 150 millions € d'investissements privés qui vont venir sur la ville, avec tout ce que ça signifie d'abord de révélateur de l'attractivité du projet, puisqu'il y a quand même peu d'opérateurs qui s'engageraient sur un tel projet sans avoir quelque foi et quelques yeux qui brillent en observant le lieu concerné.

Dire que ce projet, alors si on parle de chiffres, c'est 150 millions, et puis en termes d'espace, c'est quand même presque de 10 hectares dont on parle. Donc, c'est quasiment un quartier. Ce n'est pas toute la ZAC, mais c'est quand même plus qu'un projet immobilier habituel.

Et puis dire aussi que la présentation qui est faite ce soir, c'est la présentation d'un lauréat d'un concours qui était un concours exceptionnel. On l'a un petit peu oublié. Ce concours était présidé par Alain GEST, puisque c'est dans la ZAC qui est une ZAC métropolitaine. Ce concours a quand même permis d'avoir les meilleurs opérateurs d'Europe qui se sont présentés.

Et il se trouve qu'Isabelle MENU a gagné. Donc évidemment, on peut penser, quand on gagne ce type de concours, qu'on est déjà bon par ailleurs, mais quelle que soit la qualité présupposée du lauréat, il est normal que les élus aient un certain nombre d'exigences ou de points d'attention. Et dire cela, c'est bien sûr à la fois dire quels sont ces points d'attention et puis rendre hommage au travail que vous avez fait.

Il y a quelques points que j'ai retenus. Vous les avez parfaitement bien retracés ce soir.

Tout d'abord, je crois que chacun a pu ressentir l'immense délicatesse avec laquelle vous abordez l'existant. Je le dis parce qu'on a quelquefois l'impression que les architectes – ce n'est pas votre cas ; vous intervenez comme architecte en chef bien sûr, enfin l'équivalent d'architecte en chef, en tout cas architecte chef de mission –, quelques-uns arrivent parfois en imposant leur vision. Ce n'était pas votre cas, donc merci de cette délicatesse et même j'oserais dire de la poésie avec laquelle vous avez abordé le sujet dans cette ville délicate qu'est Amiens.

Le deuxième aspect peut-être qu'on pourrait souligner également, ce qui compte – on l'a dit déjà plusieurs fois, Madame le Maire l'a rappelé : c'était un concours d'architecture –, c'est la question des usages. C'est-à-dire qu'en fait ce projet pose la question des usages. C'est quoi la ville qu'on veut pour demain ? Comment on veut la vivre ? Comment on choisit de donner la priorité à tel piéton ou à tel automobiliste ou simplement à tel visiteur extérieur ou au contraire à tel habitant, à tel habitant du quartier, à tel habitant d'un autre quartier qui viendrait ou se restaurer ou travailler ou faire ses achats ? En tout cas, cette question des usages est très importante et vous avez souligné, je crois, de manière assez importante que les modes doux seront privilégiés, notamment dans l'axe central qui se trouvera entre l'actuel dépôt de bus et la halle Freyssinet.

Un autre aspect que j'ai apprécié et que je souhaitais souligner, c'est que ce projet, c'est un projet d'une formidable modernité, c'est-à-dire qu'en fait bien sûr on se projette dans l'avenir, parce qu'on sait que l'ensemble sera réalisé d'ici douze à quinze ans. C'est plutôt douze, mais peut-être que ce sera quinze, mais enfin ce sera en gros cette époque-là. Donc, on se dit forcément que c'est l'avenir. Mais au-delà de ça, c'est réellement la modernité, et vous l'avez dit : mettre les enfants au cœur de votre approche, c'est déjà une vision assez moderne. En tout cas, je souhaite souligner que ce projet est un projet d'une immense modernité, au-delà de sa taille qui suffirait déjà à nous impressionner.

Vous avez dit, Madame MENU, vous avez rappelé la question de l'urbanisme transitoire. Alors ça, je crois que c'est un élément extrêmement important. On ne l'a pas évoqué et pourtant c'est un élément déjà constitutif de démocratie locale et de bonne appréhension par les habitants du projet. Cet urbanisme transitoire, c'est tout simplement ce qu'on fait des bâtiments en attendant que les projets se fassent.

Alors, vous avez eu la gentillesse de souligner qu'on avait déjà habillé quelques maisons en urbanisme transitoire par les bandes dessinées, qu'on avait déjà essayé de traiter avec quelques trompe-l'œil ou avec quelques différents dessins des endroits qui sinon auraient été des maisons fantômes. On a tous horreur des maisons fantômes. Merci de cette attention que vous perpétuez et encore plus avec la bande dessinée et Pascal MÉRIAUX et tout son orchestre, et toute son équipe. Merci de cette attention à l'urbanisme transitoire.

La démocratie locale, ce n'est pas fini. Bien évidemment, Madame le Maire a judicieusement rappelé que la présentation avait été faite au moment de l'annonce du résultat et puis ensuite pendant plusieurs semaines, et pendant les Journées du patrimoine afin d'expliquer au mieux la

manière dont les choses ont été décidées. Alors, c'est toujours très délicat d'expliquer tout et puis en même temps de rappeler qu'il y a quand même la confidentialité de ce qui a pu être dit dans le jury.

En tout cas, la démocratie locale, ce n'est pas fini. D'abord, parce que tous les projets répondent aux exigences des projets architecturaux classiques, c'est-à-dire que bien sûr que Nathalie LAVALLARD a toujours à cœur que les projets soient présentés dans les comités de quartier. Évidemment, il ne faut pas que cette habitude se perde, bien évidemment. Mais surtout, ils sont également, sous la houlette de Madame le Maire et de l'adjoint à l'urbanisme, soumis bien sûr aux règles d'urbanisme que vous connaissez, qu'il s'agisse du règlement de l'urbanisme ou du plan local d'urbanisme.

Et plus encore, la démocratie locale, ce n'est pas fini parce que ce projet a une telle ampleur qu'il ne concerne pas que le quartier Gare La Vallée-Les Hortillonnages. C'est un projet qui concerne l'ensemble des habitants d'Amiens et il y a sans doute à réfléchir à la manière dont tous les quartiers seront appelés à s'y intéresser.

Les acteurs locaux, j'ai entendu tout à l'heure qu'on s'inquiétait des acteurs locaux. Alors, je ne peux que partager cette inquiétude et puis en même temps que je partage l'inquiétude, je m'apporte moi-même la réponse. Il est évident qu'on n'a pas créé l'île aux fruits pour que les acteurs qui l'ont formidablement développée s'en aillent. Il est évident qu'on n'a pas accueilli et installé La Machinerie là où elle est, rue de La Vallée, pour qu'elle soit mise en difficulté par un autre opérateur extérieur. En tout cas, tout comme ça a pu être le cas avec les animateurs de la bande dessinée, les contacts ont déjà eu lieu entre l'équipe lauréate et l'île aux fruits et La Machinerie, etc. N'ayons pas peur de ça. Bien évidemment, l'objectif, ce n'est pas de déplacer les choses. Ça n'a que trop déjà été fait de déplacer les choses en faisant croire que c'est nouveau. Ce qui compte, c'est bien sûr qu'on valorise ce qui existe déjà.

Après, est-ce qu'il faut parler de toute la ZAC ce soir ? Eh bien, peut-être pas. Le débat viendra très prochainement, puisque je pense que le compte rendu d'activité à la collectivité locale, c'est-à-dire le CRACL, sera présenté au prochain conseil d'Amiens Métropole, c'est ça ? Hubert DELARUE a la gentillesse de souligner, avec sa voix que l'on connaît, toute l'attention qu'il faudra porter au prochain conseil de la métropole, même si bien sûr on ne peut pas regretter que se pose la question de prendre un peu de hauteur sur les projets.

Et alors si on prend de la hauteur, je pense qu'il y a trois questions politiques qu'on pourrait peut-être poser, et ce sera la fin de mon intervention. Mais les trois questions politiques que l'on peut poser à l'issue de cette présentation, c'est tout d'abord la question de l'engagement durable de la collectivité.

Alors, l'engagement durable de la collectivité, ce n'est pas uniquement bien sûr la Ville. C'est principalement aussi Amiens Métropole. Pour autant, bien sûr, si on se lance dans une démarche de cette sorte, on sait qu'il y aura, je l'ai dit tout à l'heure, 150 millions, à peu près, d'investissements privés, mais il y aura sans doute une participation de la collectivité de plusieurs dizaines de millions d'euros. Ayons en tête et partageons-le collectivement, si vous le voulez bien, et je le dis d'autant plus que ce soir j'ai entendu quand même plutôt l'unanimité sur les différents bancs de cette assemblée. Partageons le fait que c'est un engagement qui est durable, c'est-à-dire qu'il faut qu'on ait en tête que pendant dix ans ou quinze ans, chaque année, il faudra qu'il y ait une participation directe des collectivités locales, en tout cas Ville et Métropole, et plutôt Métropole, sur les aménagements de voirie publique.

Première question donc : l'engagement durable.

Deuxième question : bien sûr, cette vallée idéale, ce n'est qu'un début. Ce n'est que le début d'une vallée idéale et toute la vallée idéale, bien sûr, c'est pour ça que ça s'appelle une vallée idéale et pas la vallée idéale, c'est cette vallée de la Somme avec un certain nombre de liaisons qu'on doit trouver avec les autres communes et autres territoires du département.

Et puis la troisième question politique que je vous invite à avoir en tête, puisque tout à l'heure a été abordée la question des lieux récréatifs qui peuvent compléter ce qui se fera dans la halle ou ce qui se fera dans les endroits qui se situent à l'île aux fruits, peut-être que le complément, peut-être que ce qui sera nécessaire d'avoir en tête, c'est un nouvel espace culturel de grande dimension, de grande ampleur. J'avais eu l'occasion de dire, et je sais que les services de la Métropole travaillent sur une hypothèse similaire, que le tri postal est un lieu qui évidemment nous tend les bras pour compléter ce projet de la vallée idéale. Et du coup, je pense que ce sera un des sujets extrêmement importants pour les années à venir d'être capable de prendre possession du tri postal pour y développer une activité culturelle et sociale qui permette d'avoir vraiment, dans cette partie centre-ville, Est centre-ville, un projet qui soit un projet réellement attractif pour la ville et pour la métropole.

MME FOURE : Merci. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. Je crois que le nombre des interventions et leur nature montrent bien que nous sommes là sur une question, un débat qui est vraisemblablement essentiel pour le développement de notre ville et de notre collectivité.

Et d'ailleurs, et peut-être que ça pourra permettre de rassurer Jean-Yves BOURGOIS sur le caractère durable de l'engagement, je constate que ce projet-là ne concerne pas seulement le mandat à venir, mais que ça fait déjà plusieurs mandats qu'il concerne la collectivité. Et nous étions déjà quelques-uns dans cette salle, en 2004-2005, lorsque le maire de l'époque, le président de la Métropole, Gilles DE ROBIEN, a voulu faire le pari du développement de ce quartier de la gare en faisant le pari qu'une partie au moins de l'avenir d'Amiens Métropole résidait dans ce quartier qu'il fallait renouveler. Je n'ose pas dire rénover parce que ça nous renvoie à autre chose. Mais enfin bref, qu'il fallait mettre en valeur et faire revivre.

Et je constate que ce projet, depuis 2004, je vais le dire comme ça, ne m'en veuillez pas, les mots sont peut-être maladroits, a déjà subi une alternance politique et que pourtant il a survécu. Et donc quel que soit... Enfin je veux dire qu'on a là quelque chose de trop important pour que de simples considérations purement partisans puissent emporter le morceau. En tout cas, je veux, de ce point de vue-là aussi, être optimiste et le croire de manière très convaincue. Ça, c'est un premier élément.

Mais il est vrai qu'au regard de l'ampleur des questions qui sont posées au travers de ce quartier, et c'est de ce point de vue-là que je pourrais rejoindre l'analyse de René ANGER, effectivement les débats sont multiples. Et il est assez naturel, quand on veut tenir un débat à un peu plus de 50, que finalement ce débat, quelquefois, on puisse avoir le sentiment qu'il soit mal compris des uns ou des autres ou qu'on puisse avoir le sentiment qu'il se fourvoie en prenant peut-être un angle trop précis. Mais au fond, ça tient de la richesse des questions qui sont posées.

Mais si je peux rejoindre de ce point de vue-là René ANGER, je dois dire que je m'arrête immédiatement, et j'en suis un peu désolé d'une certaine façon parce qu'habituellement, à

certaines égards, je peux partager certaines de ses interrogations, tout simplement parce que je dois dire qu'on devrait, on doit, et je vais le faire, si vous le voulez bien, se réjouir d'abord de la méthode qui aboutit à ce projet parce que contrairement à ce que j'ai entendu, et j'espère que Madame MENU ne prendra pas mal mes propos, ce qui est proposé n'est pas seulement une vision d'urbaniste, aussi brillante, aussi convaincante soit-elle. Ce qui est présenté là, c'est l'aboutissement d'un appel à projets qui précisément a tout l'intérêt de non seulement faire appel à des urbanistes, mais d'appuyer ce projet, y compris sur la volonté exprimée par des acteurs économiques. Et au fond, c'est bien là ce qui est important. C'est que non seulement nous pouvons nous réjouir et partager, et le cas échéant enrichir cette vision de l'urbanisme parce qu'on a en plus la certitude qu'elle deviendra un jour réalité. Pas demain, pas dans les semaines qui viennent, pas dans les mois qui viennent, mais dans les années qui viennent et au fur et à mesure de ces dix années qui vont se dérouler. Et la présence de ces acteurs économiques est véritablement la garantie que ce qui nous a été présenté deviendra un jour réalité.

Et de ce point de vue-là, cette méthode, je crois qu'il faut le dire ici, nous la devons au directeur de la SEM Amiens Aménagement, Jean-Christian CORNETTE, et je crois qu'il faut lui rendre hommage de ce point de vue-là parce que c'est lui qui a eu véritablement l'intuition de cet appel à projets et qui a su motiver les différents acteurs qui ont participé à cet appel à projets. C'est un premier point.

Et la présence de ces opérateurs économiques, en tant qu'adjoint aux finances, et même si la ville d'Amiens n'est pas forcément au premier plan, notamment sur ce plan-là, du point de vue de la ZAC Gare La Vallée, cette présence d'acteurs économiques, elle me rassure aussi d'une certaine façon parce que c'est très bien d'avoir l'idée de dire qu'on va faire un nouvel équipement culturel, et il faudra en discuter peut-être, et peut-être qu'effectivement ça peut faire partie d'une stratégie. Mais alors cette stratégie, il faut l'assumer complètement. Il faut l'assumer complètement parce qu'un équipement, ce n'est pas seulement des dépenses d'investissement, un équipement culturel, mais c'est aussi par la suite des dépenses, quelquefois très importantes, quand l'ensemble n'est pas forcément très bien pensé ou très bien formaté, des dépenses de fonctionnement. Et on sait que si le développement de notre ville nous tient à cœur et si le développement de notre métropole nous tient à cœur, nous devons jouer ce développement dans un contexte financier notamment qui n'est pas forcément le plus favorable.

Et puis, le dernier élément, et c'est là le désaccord que j'ai avec René ANGER et puis peut-être à certains égards avec Jean-Yves BOURGOIS également c'est que je crains que dans les propos que j'ai pu entendre, il y avait une forme de malthusianisme, c'est-à-dire qu'on considère qu'il y a un gâteau, permettez-moi cette image, qui reste identique et puis qu'il faudra partager avec de plus en plus de monde et que du même coup on dit : « Oh là là ! Attendez, attendez ! N'invitez pas trop de personnes au festin ! » Sauf que justement si on raisonne comme ça, alors on ne fera jamais rien et progressivement on ne va même pas stagner, on va progressivement se recroqueviller et puis progressivement on finira par nous oublier complètement.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'il ne faut pas oublier que dans les mois, les années qui viennent, des emplois, notamment ceux de l'État mais des emplois privés vont s'installer dans le quartier, et que forcément ils vont générer des besoins nouveaux et que ces besoins nouveaux, notamment du point de vue des commerces, devront être satisfaits.

Et on peut tenir le même raisonnement à propos de La Machinerie ou du Fab Lab. J'entends dire, et je m'en étonne : « Oh là là ! Surtout n'amenons pas de concurrence sur ce domaine-là ! » La Machinerie fait un excellent travail. Elle a été accueillie dans d'excellentes conditions

par des locaux qui ont été mis en forme et qui sont loués par Amiens Aménagement. Mais enfin nous travaillons là à échéance de quatre, cinq, dix ans, et j'espère bien que l'économie sociale et solidaire se développera suffisamment dans notre territoire pour qu'un deuxième lieu, un deuxième Fab Lab, par exemple, puisse se développer sans forcément remettre en cause ce qui existe aujourd'hui.

Je crois qu'à trop avoir une vision étriquée et qui ne se projette pas, nous prendrons ou nous prendrions le risque de mettre en péril le développement de ce très beau projet. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci. Madame MENU, peut-être un petit mot de conclusion provisoire.

MME MENU : Ce n'est pas très facile. C'est intéressant de vous écouter. J'ai envie de dire que vous avez une très belle ville. Moi, je m'y intéresse depuis très longtemps puisque j'ai passé mon diplôme sur l'îlot des teinturiers à Amiens et donc je l'ai toujours observée, et je considère qu'effectivement ce projet, qu'on juge beau, pas beau, sur la programmation qui est très importante, aujourd'hui, vous avez une composante qui est l'urbanisme, mais il y a aussi les opérateurs privés qui ont travaillé avec des partenaires. Il y a un grand nombre de partenaires. Moi, j'ai confiance parce que tout simplement, effectivement, sa situation, cette ville, sa diversité, cette ville nature, on a envie d'y vivre et on a envie d'y revenir. Et donc, j'espère que notre projet contribuera dans l'avenir à ce qu'on s'y sente bien, que ce soit un lieu de destination et dont vous serez très fiers dans l'avenir. Voilà.

MME FOURE : Merci beaucoup.

Donc, à mon tour de tenter de conclure mais sous forme de non-conclusion en réalité parce qu'évidemment c'est une page, c'est une étape que nous vivons ce soir, mais une page et une étape d'un livre qui a été ouvert depuis bien longtemps et qui n'est pas près de se refermer.

Alors, je voudrais peut-être commencer par rappeler que ce projet est le résultat d'un concours qui a été un concours particulièrement important. Ce n'est pas par hasard, Jean-Yves l'a rappelé tout à l'heure, si les plus gros opérateurs qui existent sur la place française ont concouru dans cette opération. C'est bien parce qu'eux-mêmes avaient tous perçu l'intérêt qu'il y avait à travailler sur ce site qu'évidemment nous, nous considérons comme exceptionnel, mais il nous plaît de voir qu'il est considéré comme exceptionnel aussi par d'autres, notamment qui viennent de l'extérieur de notre ville et qui ont un regard probablement un petit peu différent du nôtre.

Beaucoup de candidats se sont présentés. On en a présélectionné. On a passé une demi-journée complète à présélectionner les candidats appelés à déposer un dossier sur le fond. Puis, on a passé une nouvelle demi-journée à auditionner ces candidats, et je vous assure que le temps a paru court. Et dans le jury participaient Alain GEST et moi, cela va de soi parce que nous nous retrouvons dans tous ces jurys-là. Mais je voudrais aussi souligner que Monsieur le Préfet de l'époque a été présent à la totalité de ces deux demi-journées et qu'il a tenu à être présent justement tant lui-même, au nom de l'État, attachait de prix à ce projet. Et pas seulement parce qu'il parlait d'un territoire qui est contigu de terrains sur lesquels sont en train de s'implanter les bâtiments que l'État va occuper, mais parce que justement lui aussi avait compris l'intérêt et l'importance de ce projet pour l'ensemble de notre ville.

Je voulais dire aussi que le jury, sans trahir les secrets de ce jury, je vais dire, a été assez unanime pour choisir l'équipe qui est ici présente ce soir et qui vous a présenté son projet parce

que nous avons tous senti que cette équipe était venue et qu'elle s'était imprégnée non seulement de ce quartier mais de l'ensemble de la ville. Parce que notre ville, enfin nous sommes nombreux ici à être habitants de longue date de cette ville, mais ceux d'entre nous qui sont là depuis le plus longtemps savent que notre ville, elle ne se donne pas, elle se mérite, elle se découvre et souvent c'est à pied, en se promenant dans les ruelles de Saint-Leu, que l'on découvre la beauté architecturale, que l'on découvre le climat, que l'on découvre aussi la qualité, les qualités humaines des habitants de cette ville. Et donc que vous ayez, vous, fait l'effort de... Enfin, je pense que ça n'a pas été un effort pour vous d'ailleurs, mais que vous ayez eu cette démarche de venir à la découverte de notre ville pour ne pas imposer un projet que vous auriez conçu intellectuellement et que vous auriez, excusez-moi l'expression, balancé ici, mais que vous ayez au contraire conçu un projet après avoir humé, senti par tous les sens (la vue, l'odeur, l'ouïe, le toucher, le goût), après ce temps d'immersion, que vous ayez fait votre projet, ça nous semble de bon aloi.

Je voulais dire encore que ce n'est pas le début de la vallée idéale, le projet que vous présentez ce soir. C'est une étape de cette vallée parce que la vallée idéale, elle existe au parc du Grand Marais. Elle existe au camping qui se trouve à côté du parc du Grand Marais. Elle existe au parc Saint-Pierre. Ce qu'il y a, c'est que notre ville s'était détournée de son fleuve et donc dans le quartier Gare La Vallée, la ville tournait le dos au fleuve Somme et pourtant notre ville a été conçue des dizaines de milliers d'années en arrière autour du fleuve Somme. Et c'est toujours autour d'un fleuve d'ailleurs que la vie se développe puisqu'on a besoin d'eau pour vivre. Et on avait oublié que derrière les bâtiments d'une architecture... comment dirais-je... on va dire quelconque, de bâtiments qui se trouvaient dans la ZAC Gare La Vallée, on avait oublié que derrière ces bâtiments se trouvaient la Somme et, au-delà de ces bâtiments et de la Somme, les hortillonnages. Et donc l'idée, ça a été justement de raccommoder tous ces tissus et de faire en sorte qu'on retrouve ce centre et cette vie qui vibrent autour de la Somme. Donc, on est dans une étape de la vallée idéale.

Là, je voudrais dire aussi que moi, je me réjouis énormément de ce débat que nous venons d'avoir parce que je constate avec beaucoup d'intérêt qu'il y a eu de très nombreuses interventions. J'en ai compté 13, peut-être en ai-je oublié, 13 élus différents qui ont pris la parole au moins sur ce sujet. Et je me réjouis qu'on puisse avoir, dans ce conseil municipal, un débat sur des sujets de ce genre parce que souvent on présente des dossiers qui traitent d'un point précis, ponctuel, qui va se réaliser immédiatement, et là ce dont nous parlons, c'est de notre ville et de ce que nous voulons en faire non pas seulement à l'échéance d'un mandat, bien entendu, mais de ce que nous voulons faire de cette ville dans les dix, vingt, trente, cinquante années à venir. C'est ça que nous sommes en train de confectionner ensemble aujourd'hui.

Et je me réjouis qu'on puisse en débattre de manière transpartisane, parce que c'était globalement transpartisan, et qu'on puisse en parler donc de manière sereine parce que je suis sûre que si on a eu un jury assez unanime, je suis sûre que si ce soir les élus municipaux sont quasi unanimes à saluer la qualité du projet, je suis sûre que ce projet se réalisera et qu'il sera bien vécu par les Amiénois, les Amiénois actuels ou les Amiénois futurs. Et ça, ça me réjouit et ça me donne confiance dans l'avenir de ma ville, et voilà ce que je voulais vous dire tout simplement.

Pour conclure, un mot. Vous avez utilisé un verbe, Madame, que je réutiliserai souvent parce que je le trouve très beau : vous avez dit qu'il fallait voisiner et je trouve ça très beau, et je n'avais jamais pensé à utiliser ce verbe-là. Donc si vous me permettez, je l'utiliserai désormais et je pense que ça parlera au cœur des uns et des autres. Ce n'est pas par hasard si on veut développer les voisins solidaires, n'est-ce pas Nathalie, si on veut faire en sorte qu'on ait le

pacte pour le bien vivre, n'est-ce pas Annie, et j'en oublie bien d'autres. Et donc, je retiens cette notion de bien voisiner, c'est-à-dire que bien voisiner, c'est avoir des activités dans lesquelles on n'a pas une ville pour les vieux, une ville pour les jeunes, enfin un quartier pour les vieux, un quartier pour les jeunes, un quartier pour ceux qui travaillent, un quartier pour ceux qui sont au chômage, mais tout simplement des quartiers où on a un mélange parce que c'est ça la vie, et où on puisse travailler, vivre, dormir, faire la fête, se cultiver, et je pense que c'est vraiment ça qui est important et c'est en agissant ainsi, je pense, qu'on ne fait pas d'erreur sur la construction de la ville de demain, cette ville que Jules VERNE qualifiait de ville idéale, mais ça, c'était avant. Et peut-être que cette ville idéale, nous, nous allons pouvoir non pas la réaliser, mais contribuer à la réaliser, soyons modestes.

Je note aussi la place que vous accordez à l'enfant dans l'espace et ça, moi, ça m'a beaucoup touchée aussi parce que souvent, quand on parle de logement, on pense au logement pour des couples, mais on ne pense pas toujours au logement pour les familles. Or, je n'oublie pas que l'avenir, pour nous, ce sont les enfants et ce n'est pas dans une ville qui va être Capitale Européenne de la Jeunesse l'année prochaine qu'on est près de l'oublier. Donc, merci beaucoup de votre présentation.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rester pour la délibération qui va suivre portant sur le protocole de développement des Trois Mondes, à moins que vous ne soyez pressés de... Non.

Alors, je déclare que la séance est reprise.

(La séance est reprise à 20 h 04.)

MME FOURE : Et je vous remercie vraiment infiniment de votre présentation qui a été vraiment très appréciée par les uns et les autres, et j'en veux pour preuve la qualité des échanges que nous avons eus.

DONT ACTE

4 - ZAC GARE LA VALLEE. PROTOCOLE DE DEVELOPPEMENT LES TROIS MONDES

MME FOURE : Nous allons passer maintenant au protocole de développement Les Trois Mondes. Je vous propose de passer directement au vote de ce protocole de développement – bien sûr, je vais ouvrir le débat tout de suite après – puisque le projet lui-même vient de vous être présenté. Il conviendrait de l'approuver et de m'autoriser à le signer.

Je vous précise par ailleurs que les promoteurs se sont engagés à acquérir les sites du Plateau Ferroviaire et du Dépôt de Bus pour 14 510 000 € HT et hors droits.

Monsieur LESSARD, je crois, souhaite prendre la parole.

M. LESSARD : Oui, pour donner une explication de vote et puis je vous avais dit que je réinterviendrais à ce moment de l'ordre du jour.

Certains ont rappelé, ici, l'histoire de la ZAC. Effectivement, en 2005, nous en avons, dans l'opposition, combattu certains aspects, je pense, sur la façon dont on procédait Place de la Gare, et d'ailleurs les Amiénois ont sanctionné en partie, je pense, ce projet.

Néanmoins, en 2008, après l'alternance, nous avons poursuivi le travail, ce qui démontre, et je pense qu'on l'a prouvé depuis et encore ce soir, un certain consensus sur le développement de ce quartier de gare. On est tous convaincus qu'Amiens doit jouer cette carte-là.

Pendant le débat avec l'architecte urbaniste, nous avons émis un certain nombre de questions. Vous avez répondu en partie, nous apportant des assurances. Donc, nous serions tentés de voter pour ce protocole. Néanmoins, on constate tous qu'il comporte encore des conditionnels. Quand je le lis page 10, il y a des éléments qui nous laissent penser qu'en votant sur la base de ces conditionnels, on vote un chèque en blanc, on accorde un chèque en blanc.

Et puis, il y a également quelques attributions qui sont prédéfinies. Donc aujourd'hui, on sait que tel ou tel opérateur, tel acteur économique prendra telle activité. C'est écrit dans le protocole. Or, ça nous semble quelque chose qui est un petit peu contraire aux règles justement après le débat qu'on a eu tout à l'heure où il semblait qu'un certain nombre de points restaient ouverts sur Terre Zen, notamment pour la gestion de la ferme urbaine et de certaines animations, sur le Fab Lab. Donc, les choses sont écrites et donc là on n'est plus dans l'ouverture ; on est déjà sur des décisions qui sont prises.

Alors, à moins que vous arriviez à nous répondre maintenant, à nous convaincre en disant que non, ces conditionnels, on les modifie et la réponse n'est pas celle-là ou qu'on comprend mal, nous nous abstenons parce que ça, ça fait encore problème. Mais évidemment, on ne veut pas ralentir l'élan sur ce quartier de la gare. Il est évident qu'une équipe, demain, qui prendrait la responsabilité de nos collectivités aurait ce travail à poursuivre, on le sait tous. Il faut aboutir, il faut mener à terme cette ZAC.

MME FOURE : Merci. Je rappelle que c'est un protocole de développement. Ce n'est pas une convention complètement arrêtée. C'est un protocole de développement.

Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, je veux bien tenter de répondre à Monsieur LESSARD, mais je ne suis vraiment pas sûr d'arriver à le convaincre pour qu'il vote ce protocole parce que j'ai le sentiment, à l'entendre, que le verre est toujours soit à moitié plein, soit à moitié vide. C'est-à-dire que vous commencez par dire qu'il y a trop de conditionnels et puis finalement vous terminez en disant qu'il faudrait peut-être mettre du conditionnel là où il n'y en a pas, donc ça me paraît un peu complexe.

Ce que je voudrais dire très simplement, c'est que moi, je trouve au contraire, et c'est ce que j'ai tenté de souligner tout à l'heure, que ce protocole atteste de la qualité de la méthode utilisée. C'est-à-dire que non seulement un urbaniste vient nous livrer une vision de quartier, mais en plus des opérateurs économiques disent : « Moi, je suis prêt, et je l'écris et je signe, à mettre tant, à investir pour telle ou telle activité », et de cela, moi, je trouve qu'il faut se réjouir.

Mais évidemment, parce que vous le voyez bien, ça prend une forme juridique, vous savez ça d'ailleurs, enfin mieux que moi peut-être encore, forcément au moment de mettre ça, il y a un certain nombre de clauses, de précautions qui sont posées. Mais je sais bien que cette réponse-là ne peut pas emporter votre vote, mais je ne vois pas quelle autre réponse on pourrait faire.

MME FOURE : Monsieur ANGER.

M. ANGER : Pour faire suite aux propos de Jacques LESSARD, autant nous pouvons être favorables à la poursuite et au consensus sur une démarche d'aménagement/développement dans le quartier de la vallée idéale, autant il reste des incertitudes, je dirais même des contradictions, entre ce qui a été dit dans le débat et ce qui est couché dans le protocole, c'est-à-dire que dans le débat, et notamment Jean-Yves nous a dit : « Il n'y a pas de problème, on discute. » Je ne vois pas de quoi on va discuter ni avec qui puisqu'en l'occurrence la halle, les partenaires sont clairement identifiés et ce n'est pas ceux qui ont été cités. Donc à un moment donné, on se retrouve avec... Alors autant sur l'opération, avoir des partenaires privés sur le reste de la ZAC qui construisent, etc., très bien, je veux dire, je n'ai rien contre ça, mais en l'occurrence, dans la halle par rapport à l'ouverture qui est affichée, en tout cas, on n'en a pas la garantie dans la convention. Et en fait, on discute avec les urbanistes et les architectes, très bien, mais en l'occurrence nos interlocuteurs sur cette partie-là, ce sont les promoteurs et ils ne sont pas là.

Donc nous, là-dessus, on a quand même une incertitude et un questionnement. Alors, non pas par malthusianisme. J'ai entendu tout à l'heure me faire traiter de malthusien. C'est bien la première fois que ça m'arrive. Mais en l'occurrence, d'ailleurs, si on va jusqu'au bout du propos, y compris de la convention ou de l'explication puisqu'on parle de tiers lieux, on parle d'économie sociale et solidaire, on parle du groupe SOS. Là encore, j'avais cru comprendre que dans ce monde-là, c'est plus la coopération qui prévaut que la concurrence, mais là aussi j'ai dû me tromper.

Donc en l'occurrence, une abstention qui est une abstention positive, on n'est pas contre le projet et ce n'est pas pour faire la mauvaise tête, mais qui marque une interrogation sur les opérateurs et la manière dont les opérateurs vont pouvoir intégrer des dynamiques de développement social et solidaire que nous souhaitons.

MME FOURE : Si je peux me permettre un trait d'humour, je dirais qu'il y a encore quelques marches de progrès pour qu'on parvienne à vous convaincre ultérieurement, et au fur et à mesure de l'avancement du projet, et que vous passiez d'une abstention positive à un vote carrément positif. Mais après tout, c'est la démocratie et on y est tous très attachés.

On peut passer au vote.

ADOpte

Observations :

M. CARDON, Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, M. LESSARD, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

MME FOURE : Merci à vous, Madame, Monsieur, et Messieurs-Dames de la SEM aussi, merci et tous nos remerciements à votre directeur également pour avoir mené à bien ce beau concours qui était un vrai challenge, mais vraiment je pense que le fait qu'on passe, on va dire, deux heures sur le sujet, ce n'est pas un hasard. Je pense que le dossier le méritait bien. Bonne soirée à vous ! Et on aura l'occasion de vous revoir évidemment au fur et à mesure de la réalisation et de la concrétisation de ce projet dont on a hâte de voir les premiers effets.

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 7 mars et le 4 avril 2019. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je ne passe pas au vote puisque c'est juste un compte rendu.

DONT ACTE

6 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. COMITE DE QUARTIER SAINT PIERRE. SUBVENTION. ANNEE 2019.

MME FOURE : Le comité de quartier Saint-Pierre organise chaque année « L'Fete ed chés mingeux d'gueugues », en bon français « La fête des mangeurs de noix », comme chacun sait, dont l'objectif est de réunir les citoyens lors d'une fête basée sur un fait historique autour de la citadelle au XVI^e siècle, et de faire découvrir la gastronomie et la culture picardes. Aussi, je vous propose de lui verser une subvention globale de 1 500 €, identique à celle versée en 2018.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. HISTOIRE ET TRADITIONS AMIENOISES. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME FOURE : L'association Histoire Traditions Amiénoises renouvelle les Médiévales au bord de l'eau pour cette année 2019. Je vous propose de lui attribuer une subvention de 30 000 € pour cette manifestation qui aura lieu les 31 août et 1^{er} septembre prochains. Il convient de m'autoriser à signer la convention liée à cette opération.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - PARTENARIAT ENTRE EDF SA, LA VILLE D'AMIENS ET LE CCAS D'AMIENS. CONVENTION.

MME VERRIER : Afin de répondre aux situations d'urgence des personnes en situation d'impayé et de responsabiliser les familles au regard de leur budget énergie, je vous propose d'approuver une convention partenariale entre le CCAS d'Amiens, la Ville d'Amiens et EDF.

Cette convention tripartite est prévue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction. Elle a pour objectifs de favoriser une meilleure orientation, un accompagnement des publics rencontrant des difficultés à régler leurs factures à travers une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs existants, d'informer et de sensibiliser les usagers sur leurs droits, et le bon usage de l'énergie.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Oui, Madame ANNOOT.

MME ANNOOT : Bien évidemment que notre groupe va voter cette délibération parce qu'elle va dans le sens d'aider et d'accompagner les familles notamment pour connaître les dispositifs dont elles peuvent bénéficier. Et en plus, c'est un partenariat qu'on avait déjà initié quand nous étions dans la majorité. Donc là, il y a une continuité et c'est tant mieux parce que ça va dans le sens d'aider les Amiénois.

Juste, je suis un peu chiffonnée parce que je ne l'avais pas vu avant, mais dans la délibération on dit : « *Afin de répondre aux situations d'urgence des personnes en situation d'impayé et de responsabiliser les familles.* » Ça me gêne un peu parce qu'il ne s'agit pas de responsabiliser. Les familles sont responsables. C'est juste qu'elles regardent leurs moyens. Quand il faut payer la facture d'électricité, la facture d'eau, la facture de loyer, parfois il y a des choix qui doivent s'opérer et les familles, au regard de leurs petits moyens, n'y arrivent pas. Donc, je pense qu'il aurait été mieux de mettre « d'accompagner » et non pas de « responsabiliser » parce que c'est, à mon sens, une forme de jugement.

Voilà, c'était juste l'observation que je souhaitais faire. Merci.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : J'entends bien la remarque. Je pense que ça faisait référence peut-être à la notion sinon d'aide qu'on peut apporter dans les aides d'urgence, les aides facultatives, et que l'idée, c'est en effet, comme vous le soulignez, que les gens, par une meilleure connaissance, ne soient plus réduits à quelque chose qui soit de l'assistanat, mais qu'ils puissent en effet devenir autonomes.

MME FOURE : Mais si on veut être agréable à Madame ANNOOT, il n'y a pas de raison de ne pas lui être agréable. Moi, je suis d'accord pour qu'on change le mot et qu'on remplace le verbe « responsabiliser » par le verbe « accompagner ». Donc, je vous propose qu'on fasse voter une délibération ainsi amendée au mot près. D'accord ? Alors, je passe au vote la délibération ainsi amendée.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - COMPLEXE SPORTIF ÉMILE GUEGAN. RUE COLBERT. CESSIOn DE PARCELLES AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.

M. LORIC : Dans le cadre de la requalification de ce complexe sportif, rue Colbert, dont Amiens Métropole est propriétaire, il est apparu que certains équipements sportifs (terrains de pétanque et boulodrome couvert) étaient à la fois construits sur des parcelles appartenant à la Ville d'Amiens, d'une part, et d'autre part, à l'APRADIS.

Des régularisations foncières ont été approuvées par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2017 entre l'association APRADIS et la Ville d'Amiens. Un acte d'échange sans versement de soulte est intervenu.

Aujourd'hui, dans un souci de cohérence foncière, il convient de transférer à Amiens Métropole la propriété de ces parcelles acquises par la Ville d'Amiens, et ce pour une superficie totale de 1 391 m².

Je vous propose également de céder à Amiens Métropole les parcelles cadastrées section HZ n°s 165 et 320, d'une superficie totale de 5 076m², et une emprise d'environ 110m² à prendre dans la parcelle cadastrée section HZ n°265 sur lesquelles une partie du boulo-drome couvert et deux terrains de pétanque sont implantés ; tout cela moyennant le prix 26 300 €, conformément à l'estimation du service des Évaluations domaniales.

Alors, le plan est un petit peu petit et compliqué, mais vous avez compris que c'était un échange de foncier qui permet de régulariser une situation foncière.

MME FOURE : Il n'y a pas d'observation, j'imagine. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - RUE SAINT-HONORE. CESSION DE PARCELLE. INDEMNISATION. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. LORIC : La Ville d'Amiens a cédé en 2018 à Monsieur et Madame GALLOT-RODIEN l'immeuble sis 212 rue Saint-Honoré dans lequel a été décelée a posteriori la présence d'un champignon, la mэрule, leur occasionnant des coûts supplémentaires.

Au titre de l'indemnisation liée à ce préjudice, et considérant que la parcelle située en fond de leur propriété n'a plus vocation à être conservée dans le patrimoine communal, je vous propose de leur céder, moyennant le prix de 13 700 € correspondant à l'estimation des Domaines (donc, l'estimation des Domaines, c'est 38 000 €), diminuée des coûts engendrés par le champignon. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AT n°600, d'une superficie de 230 m².

Il vous est également demandé d'approuver le protocole transactionnel à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE, RUE SAINT-LEU. ÉCHANGE DE DROITS INDIVIS AVEC AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. LORIC : Dans le cadre de la construction d'une nouvelle salle dédiée aux musiques actuelles quartier Saint-Leu, il est nécessaire pour Amiens Métropole de se rendre propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°96, dont la Ville d'Amiens est propriétaire indivis, à usage de passage commun. En parallèle, Amiens Métropole reconstituerait ledit passage sur la partie de la parcelle AB n°99 lui appartenant, et rétrocéderait ainsi des droits indivis à l'ensemble des propriétaires.

C'est pourquoi je vous propose d'accepter l'échange foncier moyennant la perception d'une soulte estimée à 819 €, d'approuver le projet de convention de travaux sur le passage commun, et d'y autoriser toute constitution de servitude de passage de canalisation.

MME FOURE : Pas d'observations(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - IMMEUBLE GRUSON. 34, BOULEVARD DU CANGE. PRINCIPE D'ACQUISITION.

M. LORIC : Je vous propose d'émettre un avis de principe favorable sur l'acquisition de l'immeuble Gruson situé au 34, boulevard du Cange et actuelle propriété de la Région Hauts-de-France.

Il s'agit d'une ancienne usine située au cœur du quartier Saint-Leu, d'une surface utile de 1 151 m², et dont l'estimation domaniale s'élève à 1 million d'euros.

Il est proposé de s'en porter acquéreur moyennant le prix de 900 000 € conformément à l'estimation domaniale moins la marge de 10 %.

Donc juste un mot sur ce site et sur ce qu'on souhaite y faire. Alors boulevard du Cange, vous voyez le site et sa magnifique façade qui est un élément de patrimoine qu'on veut évidemment conserver, qui fait d'ailleurs l'objet de protection au niveau de l'architecte des Bâtiments de France. On est à l'arrière de cette parcelle-là, directement sur le bras de la Somme et directement ensuite sur le parc Saint-Pierre.

Ce bien appartenait à la Région qui, à l'époque, avait comme idée d'y faire s'y implanter un institut sur les matériaux, le CODEM. Le CODEM s'est installé ailleurs, sur la zone industrielle Nord, pour pouvoir y faire ses pré-séries industrielles. Il avait besoin de place, donc ce n'était pas tout à fait le bon endroit pour pouvoir avoir cette activité-là. Et du coup, il est proposé en fait à la collectivité d'en devenir l'acquéreur, d'en faire l'acquisition auprès de la Région tout simplement pour pouvoir le réorienter vers des usages qui vont permettre de profiter et d'ouvrir au public ce site. Donc, on le flèche plus sur des usages de restauration, de brasserie, de commerce, mais en tout cas des lieux ouverts qui permettront aux futurs usagers du lieu d'en avoir la pleine jouissance et le plein plaisir. Et la meilleure façon de pouvoir le faire, c'est que la collectivité en devienne propriétaire pour qu'elle puisse ensuite lancer un véritable appel à projets dans ce sens.

MME FOURE : Oui. Donc, nous n'avons pas pour objectif de conserver la propriété de ce bien, mais de prendre le temps de lancer une procédure de consultation pour faire en sorte qu'en effet ce bâtiment puisse à la fois s'ouvrir sur le boulevard Baraban/boulevard du Cange, mais aussi s'ouvrir, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, sur la Somme. Et plutôt que d'avoir une façade aveugle, qu'on ait aussi une façade sur la Somme qui soit une façade dynamique et ouverte pour qu'on puisse bénéficier de la vue magnifique qui amène ensuite au parc Saint-Pierre.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Donc, ça veut dire que forcément on reviendra sur ce dossier-là dans un conseil municipal à venir et je ne sais évidemment pas vous dire dans quel délai.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - CLESENCE. REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Clésence, c'est le nouveau nom de la Maison du CIL, qui engage actuellement un réaménagement de sa dette auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les opérations qui ont fait l'objet d'une garantie par la Ville d'Amiens entre 1993 et 2008. Alors, ça

fait partie d'un certain nombre de réaménagements de dette que font tous les bailleurs sociaux, vous avez vu passer des dossiers de la SIP, de l'OPAC, et qui permettent de dégager des marges de manœuvre pour pouvoir continuer à investir malgré certaines mesures qui ne sont pas toujours favorables au développement du logement social actuellement.

Ce réaménagement modifie les modalités des offres de prêt et implique de formaliser une nouvelle garantie d'emprunt, donnant lieu à la signature d'une nouvelle convention. Ainsi, je vous propose d'accorder de nouveau la garantie de la collectivité pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée contractée initialement par Clésence, d'un montant maximum de 1 217 686 €, selon les conditions définies dans la présente délibération.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation(s). Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS DANS LE DIFFUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum total de 229 198 € souscrit par l'OPAC d'Amiens Métropole auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la réhabilitation de 5 logements individuels. Vous voyez, ce sont des amiénoises. Je salue l'effort qui est fait par l'OPAC qui bien sûr, vous l'avez vu, intervient fortement sur des immeubles collectifs, mais qui là a développé un savoir-faire qui permet, sur l'échelle du plan stratégique de patrimoine qui dure 5 ans, d'intervenir aussi sur notre patrimoine diffus, donc sur du logement individuel, qui avait besoin de voir sa performance énergétique améliorée.

Je vous propose également d'approuver la convention de garantie correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - SIP. ZAC INTERCAMPUS. ACQUISITION DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (27 PLUS ET 13 PLAI) SITUES RUE DU PROFESSEUR CABROL. LOT 1D. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la SIP HLM qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de plus de 3 millions € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 40 logements locatifs sociaux (27 en PLUS et 13 en PLAI), situés rue du Professeur Cabrol, au sein de la ZAC Intercampus. C'est le lot 1D.

La réception des travaux est prévue en janvier 2020 et le prix de revient total de l'opération s'élève à 5 580 834 €.

Je vous propose également d'approuver la convention de garantie correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - COOPERATIVE TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS INDIVIDUELS (18 PSLA) RUE ELSA TRIOLET. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : Un certain nombre de points vont concerner l'accession sociale à la propriété via le PSLA. On en avait déjà pas mal parlé au cours du bilan qu'on avait fait sur le logement et Patrick PIGOUT, le président de la coopérative Toit Aussi, avait aussi fait un point détaillé sur le sujet. Donc, je ne reviens pas sur le bilan global. Vous savez tous qu'on est ravis de pouvoir atteindre les objectifs qui avaient été fixés dans le PLH et surtout de s'adresser à la cible des personnes qu'on vise avec le PSLA, c'est-à-dire des personnes modestes qui, sans ces dispositifs, ne pourraient pas réaliser leur envie, leur rêve de devenir propriétaires.

Le point n°16 concerne les 18 logements individuels de la rue Elsa Triolet.

Je vous propose d'accorder la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 232 293 € à la coopérative Toit Aussi pour la construction donc de ces 18 logements en PSLA rue Elsa Triolet et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observations(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - COOPERATIVE TOIT AUSSI. ZAC RENANCOURT. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS (8 PSLA) RUE DU CHAMP DE TIR. LES JARDINS DE GRACE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose de verser à la coopérative une subvention d'un montant de 112 155 €, pour la réalisation, sur la ZAC Renancourt, d'un programme de 8 logements individuels situés rue du Champ de Tir en accession sociale à la propriété et dénommés « Les Jardins de Grâce ». Il convient dès lors d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - PICARDIE MARITIME HABITAT. ZAC PAUL CLAUDEL. CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS INDIVIDUELS (9 PSLA) SITUES ALLEE VIOLAINE. LOT D1. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : Alors, du PSLA toujours mais avec Picardie Maritime Habitat. Je vous propose de répondre favorablement à la coopérative Picardie Maritime Habitat qui sollicite une participation financière de 109 776 € pour son programme de construction de 9 logements individuels en PSLA situé allée Violaine, c'est-à-dire le lot D1 de la ZAC Paul Claudel. Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - PICARDIE MARITIME HABITAT. ZAC PAUL CLAUDEL. ACQUISITION EN VEFA AUPRES DE LINKCITY DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS (5 PSLA) RUE DU SOLEIL LEVANT. LOT C4. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : C'est toujours Picardie Maritime Habitat, qui est l'organisme de PSLA rattaché à la SIP.

Je vous propose d'approuver la convention de participation financière à hauteur de 61 575 € permettant à la coopérative Picardie Maritime Habitat de mettre en œuvre son programme d'acquisition en VEFA de 5 logements individuels en PSLA rue du Soleil Levant et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Les six dossiers que nous venons d'approuver concernent donc un total de 85 logements, et j'en profite pour souligner le fait que l'ensemble des subventions qui sont votées aujourd'hui sont répercutées intégralement dans une baisse du prix d'acquisition, ce qui permet aux ménages modestes de devenir les acquéreurs de ces logements.

MME FOURE : Merci, Jean-Christophe LORIC.

Donc, on passe au vote directement sur le point 19.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTIONS. ANNEE 2019.

MME FOURE : Les points concernant Jean-Christophe LORIC étant terminés, je le remercie et je passe la parole à Paul-Éric DÉCLE, puisque je vous ai dit tout à l'heure que Margaux DELÉTRÉ ne pouvait pas être présente ce soir. Elle a demandé donc à Paul-Éric DÉCLE de présenter, à sa place, les dossiers sur la jeunesse.

M. DECLE : Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, lors du conseil municipal du 6 avril 2017, une convention d'objectifs triennale avec l'association Bleu Ciel pour la mise en place d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires a été approuvée. Elle prévoyait l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 765 000 € et d'une subvention d'investissement globale de 33 000 € à répartir sur trois exercices. Pour cette dernière année 2019, je vous propose donc d'approuver le versement des montants restants à allouer, soit la somme de 255 000 € en fonctionnement et la somme de 11 000 € en investissement.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Pardon, si ! Excusez-moi, Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Oui, Madame le Maire.

Cette convention, elle avait été passée dans le cadre de la mise en place de l'élargissement du temps périscolaire, dans le cadre de la réforme du temps périscolaire, enfin des réformes de l'école, la réforme des rythmes de l'enfant, je vais y arriver, et donc maintenant, c'est différent puisqu'ils ont moins de temps. Donc, pourquoi vous continuez à financer autant ?

MME FOURE : Paul-Éric a peut-être la réponse ? Donc en fait, c'est parce que tout simplement on subventionne l'association pour les centres de loisirs qu'elle a organisés ou les différentes activités qu'elle organise, qu'elle continue à organiser. Et donc, on verse une subvention de fonctionnement qui ensuite est fonction du nombre d'enfants et du nombre d'heures de présence, si vous voulez. Mais ce sera, le cas échéant, réactualisé en cours d'année ou pour l'année suivante. Mais c'est sur la même base que précédemment parce que, si vous vous souvenez, il y avait eu la difficulté de ce que les parents ne payaient pas les mêmes tarifs entre nos centres de loisirs et ce que payait Bleu Ciel, et donc on avait décidé de faire en sorte que ce soit le même tarif pour que les parents n'aient pas à pâtir de la distinction.

On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - SUBVENTIONS JEUNESSE. ANNEE 2019. CONVENTIONS.

M. DECLE : Pour cette année 2019, je vous propose de répartir une somme de 128 300 € en versant des subventions aux associations suivantes :

- Le CSC Étouvie recevrait 75 800 € ;
- Le CRIJ Hauts-de-France percevrait 15 000 € ;
- Les sommes de 5 000 € seraient attribuées à l'ALCO et aux Radicaux Libres ;
- La MAAM serait subventionnée à hauteur de 3 000 € ;
- L'UFOLEP est concernée pour la somme de 20 000 € ;
- L'association Au-Dessus Des Toits recevrait quant à elle 2 000 € ;
- Et enfin la FAEP percevrait 2 500 €.

Je vous invite également à approuver les conventions à intervenir avec ces associations et à autoriser leur signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Des observations ? Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

J'aime bien les jeunes, j'aime bien les étudiants, j'aime bien les syndicats. En fait, j'aime bien les jeunes étudiants syndicalistes. Là, nous allons subventionner une organisation syndicale qui n'est pas sans odeur et sans saveur. Donc, j'inviterai aussi mes amis, mes camarades de l'UNEF et d'autres syndicats également à faire des demandes parce que nous allons subventionner un séminaire d'élus syndicalistes de la FAGE. C'est un choix. Voilà, c'est un choix orienté. Je ne le dénonce pas, mais je le relève. Donc, j'inviterai également mes camarades à faire de même, de demander des subventions pour pouvoir organiser leurs séminaires ou leurs congrès à Amiens.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, si vous me permettez, je vais rajouter une petite louche à ce qui vient d'être dit. J'ai lu les obligations de l'association FAEP : dans le point citoyenneté, cette action a pour objectif de, alors je vous en passe quelques-uns, il y en a un qui m'a particulièrement agacé, « favoriser l'émergence d'une citoyenneté active et européenne ». Alors, la citoyenneté

française walou. La citoyenneté française n'existe plus, si je comprends bien. Ça, ça me surprend quand même. C'est la base. Qu'on élargisse à l'européenne, je veux bien et encore, mais la citoyenneté française, c'est le b-a.ba de l'action civique. C'est un peu surprenant.

MME FOURE : Ah ! ça ferait une circonstance supplémentaire pour me pousser à voter cette subvention. Monsieur JARDÉ m'a demandé la parole.

M. JARDE : Oui, merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, je m'inscris en faux sur ce qui vient d'être dit par mon collègue BEUVAIN. La FAEP n'est pas un syndicat, c'est... Non, la FAEP.

MME FOURE : Non, c'est la FAEP.

M. JARDE : La subvention est à la FAEP et ce n'est pas un syndicat : c'est une association étudiante qui fédère d'autres associations et elle est particulièrement active sur le territoire.

Je pense que ça ne vous a pas échappé que nous sommes dans une ville particulièrement universitaire, il y a 30 000 étudiants sur notre ville, et donc on la voit dans toutes les actions étudiantes.

Je m'occupe de la journée d'accueil des étudiants : ils sont actifs, ils sont présents à tous les comités de pilotage, ils mobilisent et coordonnent les actions, mais ils mettent, je dirais même, la main à la pâte puisqu'ils confectionnent les packs et nous aident fortement dans cette réalisation.

Et puis, prochainement, elle met en place un programme de formation en direction des associations étudiantes et donc les aider me paraît tout à fait nécessaire, voire indispensable.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui, Madame le Maire, je compléterai les propos d'Olivier JARDÉ en disant qu'en effet c'est une association qui s'investit dans des actions sociales au bénéfice des étudiants les plus démunis, notamment par l'épicerie sociale Agoraé qui est vraiment une belle réalisation.

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Madame le Maire, je lis juste l'article 2 des obligations de la Ville : « 2 000 € pour l'organisation du séminaire national des élus étudiants de la FAGE 2019. » La FAGE est bien un syndicat étudiant, au-delà d'être une association qu'est la FAEP. C'est bien la FAGE qui reçoit cette somme pour y organiser son séminaire. C'est écrit.

MME FOURE : On va vous expliquer sur le fond, mais...

M. BEUVAIN : C'est écrit.

MME FOURE : Oui, mais on ne dit pas le contraire. Mais attendez !

Clément STENGEL, puis Paul-Éric DÈCLE.

M. STENGEL : Oui, juste un mot, Madame le Maire, parce que ça me fait penser à nos Assises de la vie nocturne qui feront l'objet du point 29 pour la charte de la vie nocturne. Mais vous dire,

Monsieur BEUVAIN, que le 11 décembre dernier, nous avons reçu, dans les Assises de la vie nocturne, les associations étudiantes qui étaient en totalité invitées. Sur 18 représentants étudiants, il y en avait 13 qui étaient hors FAEP. Je ne vais pas vous donner le listing complet, mais si ça peut vous rassurer sur le fait que nous travaillons avec l'ensemble des associations étudiantes.

Comme l'a rappelé Olivier JARDÉ, vu le nombre d'étudiants, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui il y a une demande de subvention qu'elle est absolument exclusive sur le travail avec la collectivité. Donc, je pense que les choses se font en bonne intelligence. Si Margaux DELÉTRÉ était là, je pense qu'elle irait tout à fait dans ce sens-là.

En tout cas, moi, dans ce que j'ai pu en voir, l'ensemble des associations étudiantes, elles participent et quand elles ont besoin d'un coup de main ou quand elles veulent participer sur des choses, on les encourage bien entendu, quels que soient leurs adhérents ou leurs adhésions sur différentes fédérations.

MME FOURE : Paul-Éric DÈCLE.

M. DECLE : Oui, merci, Madame le Maire.

Concernant votre intervention, Monsieur BEUVAIN, je crois qu'il faut être précis sur plusieurs choses.

Déjà, il ne s'agit pas d'une subvention accordée à la FAEP ou à la FAGE dans le cadre de leur fonctionnement général ou bien d'une subvention qu'on accorderait tous les ans. Il s'agit d'une subvention spécifique qu'on a accordée à la FAEP dans le cadre de deux actions précises :

- Le projet citoyenneté 2.0 à hauteur de 500 € ;
- Et le séminaire national des élus étudiants de la FAGE qui s'est déroulé à Amiens, cette année, et que la FAEP a organisé dans notre ville pendant 5 jours. Donc, ça a été subventionné à hauteur de 2 000 €.

Le projet citoyenneté 2.0, qu'est-ce que c'est ? C'est un projet qui vise à organiser des débats sur la citoyenneté et des formations sur un week-end sur ce que sont les droits et les devoirs d'un citoyen tant français qu'europpéen. Ce projet sera ouvert à tous les étudiants et il s'inscrit dans le cadre de l'intérêt général du coup.

Quant au séminaire national des élus étudiants 2019 de la FAGE, c'était un événement également ouvert à tous les étudiants, adhérents ou non, et qui avait pour but de les former sur les sujets liés à l'enseignement supérieur, à la jeunesse et à l'Europe. Donc, ça résonne plutôt bien avec Amiens Capitale de la Jeunesse.

Il y avait plus de 300 étudiants à cet événement, membres ou pas de la FAGE ou de la FAEP, plusieurs dizaines d'associations venues de toute la France, et plusieurs ateliers majeurs ont été traités, comme Amiens For Youth bien sûr, mais aussi un atelier sur la question des discriminations avec le mouvement Coexister dont fait partie entre autres l'association SOS Racisme. Il y a eu un atelier sur le logement étudiant avec Action Logement et j'en passe.

Ces mêmes étudiants ont, à côté de tout cela, participé activement à la vie universitaire de notre ville, notamment dans le cadre des 50 ans de l'UPJV ou encore avec le FAEP'stival qui, là encore, était un événement ouvert à tous.

Et donc, il ne s'agit pas d'une quelconque prise de position de notre part sur un syndicat étudiant parce que je rappelle, comme l'a dit Olivier JARDÉ, que la FAEP et la FAGE, ce ne sont pas des syndicats étudiants. C'est une association. C'est dans le titre : la FAEP, ça veut dire : « Fédération des Associations Étudiantes de Picardie ». C'est une association qui fédère toutes les associations étudiantes qui le veulent. Et c'est peu de le dire puisqu'aujourd'hui elle regroupe déjà plus de 20 associations étudiantes de toutes les filières (le droit, les langues étrangères, le STAPS, les sciences, la pharmacie, etc.). Et en plus de tout ça, comme l'ont dit mes collègues, elle participe très activement à la vie de notre cité en travaillant avec la Ville sur la thématique de l'université, mais aussi la santé et le social, la tranquillité publique. Et les actions que j'ai citées tout à l'heure rentraient parfaitement en résonance avec Amiens Capitale de la Jeunesse.

Et je rappelle qu'évidemment, s'agissant des syndicats étudiants que vous venez de citer, mais pas que, chaque structure jeunesse, de quelque nature qu'elle soit, qui veut participer à l'intérêt général, à la vie d'Amiens et au projet Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse, est la bienvenue. Par exemple, elles ont toutes été conviées, dernièrement, aux Assises de la jeunesse. Toutes. Et donc, il y a toujours eu de notre part une ouverture envers toutes celles et tous ceux qui veulent œuvrer pour notre ville, quels qu'ils soient.

MME FOURE : Merci beaucoup. Je pense que nos collègues sont suffisamment éclairés.

Monsieur...

M. CARDON : Je voudrais remercier l'ensemble des collègues de votre liste qui ont répondu à des questions que Monsieur BEUVAIN n'avait pas posées. Il a simplement indiqué qu'il notait qu'une association qui participe à des élections de représentation universitaire, que ce soit au conseil d'administration, que ce soit au CROUS, aux différentes instances, qu'il y en avait d'autres et qu'il a invité d'autres associations à le faire également, et il n'a rien dit d'autre. Et comme je l'ai entendu de mon oreille droite, je ne pense pas pouvoir m'être trompé.

MME FOURE : Je pense que chacun est suffisamment éclairé et que Paul-Éric DÈCLE a bien précisé sur quelles actions précises se fondait cette subvention que nous proposons d'accorder à la FAEP.

Donc, je mets aux voix. Personne ne s'abstient ? Ah ! bon. Non, mais je pose la question. Mais qu'ai-je dit d'incongru ? J'ai demandé qui était contre et j'ai attendu suffisamment pour que chacun lève la main s'il le jugeait utile. J'ai demandé qui s'abstenait, j'ai attendu. Voilà. Maintenant tout le monde est pour.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE AVEC ENEDIS ET EDF. CONVENTIONS.

M. GEST : Je ne sais pas si ce rapport va passionner autant les foules, mais...

MME FOURE : S'il vous plaît, un peu de calme. Un peu de calme pour continuer dans de bonnes conditions. Merci infiniment. Dès qu'on parle de jeunesse, tout le monde se retrouve dans cet état. On se rappelle...

C'est Alain GEST qui a la parole.

M. GEST : Ça concerne le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique. C'est peut-être un peu moins sexy que le rapport précédent.

MME FOURE : Un peu moins, oui.

M. GEST : Ce rapport est la suite d'un accord intervenu en 2016 entre France Urbaine, EDF et ENEDIS, portant sur les perspectives d'évolutions des contrats de concession du réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (EDF).

C'est dans ce cadre que le contrat de concession sur le territoire de la ville d'Amiens peut être renégocié avant son terme initialement prévu (2024).

Les évolutions portent sur :

- L'optimisation du niveau d'investissement réalisé sur le territoire ;
- L'ajustement de l'équilibre économique du contrat en augmentant sensiblement le niveau de la redevance versée à la Ville. On aurait aimé encore plus, mais après une longue discussion, on a quand même obtenu un résultat ;
- Le financement d'actions s'insérant dans la « Smart City », dans la transition énergétique et en faveur de la lutte contre la précarité énergétique ;
- La redéfinition d'un nouveau périmètre de dissimulation des réseaux à des conditions financières améliorées.

Et il s'agit donc, avec ce rapport, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - DENOMINATIONS D'ESPACES PUBLICS. ESPLANADE SIMONE VEIL ET PARVIS NICOLE FONTAINE.

M. GEST : Ça concerne les aménagements urbains prévus dans le cadre du projet de BHNS qui sont aujourd'hui terminés, et bon nombre de ces aménagements ont changé le paysage urbain du centre-ville.

Les deux carrefours que sont la nouvelle place Foch et l'esplanade Branly ont été repensés et sécurisés. Ils disposent dorénavant d'un vrai espace public traversé de cheminements piétons et cyclistes qui permettra notamment de faciliter les cérémonies qui s'y tiendront, tant au monument aux morts, d'une part, qu'au parvis de l'église Saint-Honoré, d'autre part.

Je vous propose donc de renommer ces deux nouveaux espaces publics par les noms de deux personnalités. Alors quand je dis « renommer », le terme n'est pas adéquat parce qu'en fait jusqu'à présent il y avait une place Foch et elle demeure, il y avait une esplanade Branly qui demeure bien sûr, mais qui n'était pas très structurée, on va dire, en termes d'esplanade

contrairement à ce qu'aujourd'hui elle devient. Et donc on choisit les noms de deux personnalités féminines qui ont incarné la France et la République.

La place nouvellement créée et bordée par les boulevards Carnot, Faidherbe, place du Maréchal Foch et avenue du Général Foy, donc face au monument aux morts et l'intégrant, serait dénommée : « Esplanade Simone Veil ». Je ne pense pas qu'il soit utile que je vous détaille la vie de Simone VEIL.

La place nouvellement créée et bordée par le boulevard Guyencourt, l'esplanade Édouard Branly et la rue de Rouen, face à l'église Saint-Honoré, serait ainsi dénommée : « Parvis Nicole Fontaine ».

Voici les deux propositions que nous vous faisons s'agissant de l'installation, si toutefois le conseil en est d'accord. Cette installation se ferait le 9 mai à l'occasion de la Fête de l'Europe.

MME FOURE : Oui, Madame BERGER.

MME BERGER : Juste une petite remarque. Pour l'esplanade Branly, enfin ça n'a rien à voir avec la dénomination de ces nouvelles places, en fait alors que l'on voit, avec le BHNS, fleurir des bancs partout, ce qui est une bonne chose, est-ce que ce n'est pas encore fait ou est-ce qu'il n'est pas prévu de bancs sur l'esplanade Branly ? Auquel cas, sur ce grand espace, les gens n'auraient plus que les escaliers de l'église Saint-Honoré.

M. GEST : C'est effectivement prévu mais pas encore installé, Madame.

MME FOURE : Donc je précise à toutes fins utiles, mais je pense que chacun d'entre vous le sait bien, que Simone VEIL et Nicole FONTAINE sont les deux seuls Français qui ont été présidents du Parlement européen et que ce sont justement deux Françaises, et ça, c'est encore autre chose. Donc, c'est la raison pour laquelle je souhaitais que ce soit le jour de la Journée de l'Europe que l'on puisse baptiser ces deux espaces publics du nom de ces deux grandes dames, ces deux grandes femmes d'État françaises et européennes.

Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire, vous venez de nous dire que vous voulez nommer ces deux esplanades, enfin ces deux parvis, je ne sais pas quoi, parce que ces deux femmes ont été présidentes du Parlement européen. C'est justement pour ça que je ne voterai pas cette délibération. Si cette délibération avait été présentée au mois de juin, je l'aurais votée. Actuellement, nous sommes dans une période électorale pour le Parlement européen. Vous donnez ces deux noms de présidentes du Parlement européen qui ont participé à l'élaboration d'une Communauté européenne, enfin d'une Union européenne maintenant qui ne me satisfait pas, et donc moi, j'estime que c'est un peu de la propagande pour cette Europe-là. Vous auriez pu le faire en dehors d'une période électorale. Je n'aurais pas trouvé ça gênant. Mais là, actuellement, maintenant, je vous dis que je ne voterai pas cette délibération.

MME FOURE : Jean-François CLAISSE.

M. CLAISSE : Excusez-moi, Monsieur DUPILLE, mais je ne peux pas être d'accord avec vous, avec cette interprétation. C'est surtout l'avantage de récompenser deux femmes exceptionnelles par leurs vies. Le fait qu'elles aient été présidentes du Conseil européen n'a rien à voir dans

cette nomination. Mais peu importe, ce sont deux femmes remarquables, voilà. C'est tout ce qu'il faut retenir. Arrêtons les arguties spécifiques, ça commence à bien faire !

MME FOURE : Alain GEST.

M. GEST : Juste pour préciser qu'il ne faut pas réduire le parcours politique de ces deux femmes exceptionnelles à la présidence du Parlement européen. Simone VEIL a été ministre et a laissé plus qu'une trace dans l'Histoire de son passage au ministère de la Santé, et par ailleurs Nicole FONTAINE a également été ministre dans le domaine de l'industrie, et donc je pense que ce sont effectivement deux femmes qui ont honoré la politique française. Et donc le fait de dénommer deux places portant leurs noms n'a strictement aucun rapport avec la campagne électorale pour laquelle je ne sais pas, effectivement, d'ailleurs où elles auraient choisi de se positionner.

MME FOURE : Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Oui, juste un petit mot. En effet, Monsieur DUPILLE, je pense que ce soir il y avait une intervention importante du Président de la République. Donc à moins qu'il ait annoncé qu'il convertissait le futur scrutin pour les élections européennes, au Parlement européen, en référendum d'initiative citoyenne, à ma connaissance, ce n'est pas la question qui va être posée aux Français.

Donc, je ne vois pas en quoi le baptême de ces deux espaces va intervenir dans la campagne électorale et influencer un quelconque choix des députés européens. Alors ça voudrait dire, d'une part, qu'on voterait pour ou contre l'Europe. Deuxièmement, je vous rappelle quand même que votre parti a quand même des candidats à cette élection européenne, et donc c'est encore une fois un des nombreux paradoxes de votre positionnement vis-à-vis de l'Europe.

MME FOURE : Quoi qu'il en soit, chacun va s'exprimer dans un vote en toute liberté évidemment et je rappelle simplement que la Journée de l'Europe, c'est le 9 mai, ce n'est pas en juin, ni en septembre. C'est le 9 mai et donc ça me semblait logique de donner le nom de ces deux grandes dames de la France et de l'Europe lors de la Journée de l'Europe.

Et je rappelle que si Simone VEIL est décédée déjà depuis quelques années, pas très longtemps mais déjà depuis plusieurs années, Nicole FONTAINE, elle, est décédée l'année dernière et elle était venue à Amiens faire une conférence ici même, dans ces murs, justement sur l'Europe qu'elle connaissait parfaitement bien. Enfin, la conférence, elle l'avait tenue à Dewailly, mais c'est vraiment ici qu'elle était venue aussi. Donc, ça me semble important de donner ces noms à des espaces nouveaux de notre ville. Et donner le nom de l'esplanade Simone VEIL à l'esplanade qui se trouve autour du monument aux morts, ça a un vrai sens aujourd'hui étant donné ce que l'on sait qu'elle a vécu, elle et un certain nombre de membres de sa famille, durant la Seconde Guerre mondiale.

Je n'en dirai pas plus, mais chacun ensuite se prononce en conscience.

ADOPTE

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

24 - MODIFICATION PARTIELLE D'ALIGNEMENT. RUE RIGOLLOT.

M. GEST : Je vous propose d'approuver la modification partielle du plan d'alignement de la rue Rigollot en rive nord telle que présentée dans le plan qui était annexé à la délibération qui vous a été transmise.

Cette modification permettra de créer un alignement harmonieux de façades et aussi de sécuriser la circulation des usagers et des piétons de cette rue dans laquelle il y a un projet de construction d'un ensemble immobilier par le groupe Édouard Denis.

Il est également nécessaire de céder une excroissance bâtie en bordure de rue, étant précisé que la cession au profit du domaine public routier communal interviendrait moyennant l'euro symbolique.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDES FINANCIERES POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE RAM ET LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LES ALSH ET EAJE. CONVENTIONS.

MME ROY : Courant 2018, la collectivité a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme pour l'obtention d'aides financières afin de réaliser...

MME FOURE : S'il vous plaît, mes chers collègues, je vous demande un petit peu d'attention pour que Mathilde ROY puisse exposer son dossier avec sérénité.

MME ROY : Merci, Madame le Maire.

Afin de réaliser des actions émergeant sur l'enveloppe centrale travaux école à destination des centres de loisirs et des accueils de jeunes enfants et programmées en 2018.

Lors de sa commission sociale du 30 novembre 2018, cette dernière a décidé d'accorder à la Ville d'Amiens :

- Une subvention de 12 185,60 € et un prêt du même montant pour financer la réalisation des travaux à l'accueil de loisirs Vincensini ;
- Une subvention et un prêt de 20 000 € chacun pour financer la réalisation des travaux de l'accueil de loisirs Blaise Pascal ;
- Une subvention de 5 183 € et un prêt équivalent pour financer la réalisation des travaux de l'accueil de loisirs Marivaux ;
- Une subvention de 2 825 € et un prêt du même montant pour financer la réalisation de travaux à l'accueil de loisirs Modigliani ;
- Une subvention ainsi qu'un prêt de 1 729,76 € pour financer la réalisation des travaux de l'accueil de loisirs Jean-Marc Laurent ;
- Une subvention et un prêt de 4 353,20 € chacun pour financer la réalisation de travaux de la structure d'accueil du jeune enfant Les petits bouchons ;
- Et enfin, une subvention de 4 159 € et un prêt de 2 495 € pour financer l'acquisition d'un véhicule de transport pour le relais assistantes maternelles qui est encore itinérant et qui

sera sédentarisé à la future crèche Germaine Dulac le moment venu.

Je vous propose donc d'approuver ces dispositions et d'autoriser dans la suite Madame le Maire à signer les conventions qui correspondront pour l'obtention de ces financements.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : On est trop heureux quand on peut recevoir des aides.

MME ROY : Absolument ! Ça fait toujours plaisir.

26 - OGEC ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE. RENOVATION TOTALE DES LOCAUX. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

MME ROY : Je vous propose d'accorder la garantie de la Ville d'Amiens à concurrence de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 950 000 € que l'OGEC de l'École Sainte-Clotilde se propose de contracter auprès du Crédit du Nord. Cet emprunt serait destiné à financer la rénovation totale des locaux de l'École Sainte-Clotilde, située rue Duthoit.

Je vous propose également d'approuver la convention de garantie correspondante à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer, sachant que les travaux sont d'une ampleur totale de 2 150 000 € et que le reste est financé en grande partie par de l'autofinancement.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD et M. CARDON ont voté contre.

M. HUTIN s'est abstenu.

Mme LEPRESLE était absente de la salle au moment du vote.

27 - CONCOURS LABEL AMIENS 2019. REMISE DE PRIX.

M. PIGOUT : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, la Ville d'Amiens a organisé un concours destiné à valoriser les commerçants du centre-ville qui animent leurs vitrines et participent à renforcer l'image dynamique du commerce amiénois.

Je vous propose aujourd'hui d'attribuer Le Label Amiens 2019 et une vitrophanie aux 18 commerçants sélectionnés suivants :

- AMBIANCE & STYLES
- BAGELSTEIN
- BOULANGERIE CAFE CHEZ MAXIME
- CHANTAL & VOUS
- DASI FRERES
- DE NEUVILLE
- DERBY AMIENS
- FLEURIDEE

- FLEURS DES PRES
- FLINOIS 1739
- FLYING TIGER
- GALERIES LAFAYETTE
- GENEVIEVE LETHU
- MAISON CREPY
- MIAM'S
- MISE EN SCENE
- STUDER
- TABLES ET SAVEURS

Je vous propose aussi, mes chers collègues, d'attribuer un prix à ces cinq enseignes suivantes :

- Dans la catégorie « Boutiques », le « prix spécial du jury » a été attribué au magasin FLEURS DES PRES qui se verra bénéficier d'une exonération de droits de voirie d'un montant de 123 € ;
- Dans la catégorie « Boutiques », le prix « vitrine et aménagement intérieur », le candidat retenu est BOULANGERIE CAFE CHEZ MAXIME qui sera exonérée de droits de voirie pour un montant de 41 € ;
- Dans la catégorie « Boutiques » aussi, le prix « coup de cœur » est attribué aux GALERIES LAFAYETTE ;
- Dans la catégorie « Café/restaurant », le « prix spécial du jury », le candidat retenu est MIAM'S. L'exonération de droits de voirie dont il bénéficiera s'élève à 214,20 € ;
- Et enfin, dans la catégorie « Café/restaurant », le prix « design et aménagement intérieur », le candidat retenu est BAGELSTEIN. L'exonération des droits de voirie s'élève à 204 €.

Ces cinq enseignes, en sus de l'exonération des droits de voirie, recevront un droit de communication, un diplôme et 200 tickets de parking valorisés à 260 € pour chacun.

MME FOURE : Merci, Patrick PIGOUT. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

Ce label et ces prix qui marquent notre soutien aux commerces du centre-ville recueillent bien évidemment notre approbation et c'est d'autant plus nécessaire après la période des travaux qui a été source de difficultés pour eux.

Mon intervention va dans le même sens qui est de stimuler et d'inciter, puisque je vous propose de créer un prix supplémentaire.

Je pense que comme chacun d'entre nous, vous pouvez constater que le tout anglais s'impose peu à peu dans l'espace public, dans l'espace linguistique. Nous n'avons rien, bien entendu, contre nos voisins anglais, surtout pas dans la Somme, ni contre nos cousins d'outre-Atlantique. Mais je vous invite à faire ce travail d'observation sur les nouvelles enseignes, sur les publicités : vous serez surpris de mesurer que près de deux fois sur trois, ce sont des appellations ou expressions anglo-saxonnes qui sont utilisées, sans que cela apporte de la

clarté ou du sens pour l'usager ou le client ou une quelconque plus-value publicitaire pour le commerçant.

Toute langue porte en elle une histoire, une culture, des valeurs et on peut affirmer que l'usage du français est le premier des services publics pour nos concitoyens.

Résister à cette forme d'impérialisme linguistique anglo-saxon et promouvoir la francophonie et, ici à Amiens, la langue picarde est aussi liée à la défense de la diversité des langues du monde dont nous faisons partie, et Amiens est bien une ville accueillante et tournée vers le monde et elle le restera. Mais sa singularité pour le visiteur, sa fierté pour l'Amiénois, n'est-elle pas d'utiliser la richesse de ces deux langues d'ici, le français et le picard, pour mettre en valeur la culture, le patrimoine et l'histoire locale, et ne pas sombrer dans l'uniformisation ?

C'est pourquoi, Madame le Maire, croyant en la vertu de l'incitation, je vous propose, dans le cadre du Label Amiens, la prochaine fois, de créer un prix des meilleures vitrines ou enseignes francophones ou picardophones.

MME FOURE : Monsieur LESSARD, j'avoue que je partage très largement les propos que vous avez tenus. Patrick PIGOUT.

M. PIGOUT : Je partage complètement aussi votre avis, Monsieur LESSARD. Simplement, sur le nom des enseignes, nous ne maîtrisons rien du tout. Nous subissons comme vous. Je peux remarquer quand même que dans les enseignes retenues dans ce concours Label Amiens, il n'y avait pas de vitrine à nom non français. Non, on est bien d'accord. Mais je retiens votre idée et pourquoi pas, oui ? C'est une excellente idée.

MME FOURE : En tout cas, moi, je suis très sensible à vos propos parce que je suis la première à m'insurger contre l'utilisation à tous crins de mots anglais quand le mot français existe, parce que dans certains cas le mot anglais est incontournable et ça ne me pose pas de problème. Mais en revanche, quand le mot français existe, quand j'entends parler de tournoi sportif *indoor* ou *outdoor*, je bondis parce que le mot existe : ça s'appelle en intérieur ou en extérieur. Donc, je ne vois vraiment pas ce que ça donne de dire *indoor* ou *outdoor*, si ce n'est de faire un peu plus américain et Dieu sait si les Américains, on leur doit beaucoup évidemment sur cette terre, on le sait. Mais pour autant, on a le droit aussi de ne pas vouloir leur ressembler en tout point.

Monsieur ANGER.

M. ANGER : Oui, Madame le Maire, en début de cette séance, nous sommes tombés dans ce péché, puisque souvenez-vous de la présentation de l'hôtel et son *rooftop*, donc... Bon, toute blague... Et le *landmark*, oui. Toute blague à part, je pense que c'est vrai que c'est un peu compliqué d'intervenir sur la manière dont les commerces sont dénommés, mais je pense qu'il serait peut-être pertinent que nous fassions un effort, nous-mêmes, dans nos présentations et quand on a la maîtrise en tout cas de la présentation et du langage.

MME FOURE : Je vous rappelle que la présentation a été faite par l'équipe et pas par nous. Le mot « *rooftop* » a peut-être une traduction française (« terrasse »), mais ce n'est pas tout à fait la même chose peut-être, et quoi qu'il en soit, en tout cas, nous serons toujours très attentifs à l'utilisation du mot français quand il existe.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Je n'ai pas l'idée de lancer un nouveau concours, un nouveau label, mais peut-être d'intégrer comme critère aussi un critère RSE sur ces commerces. Là, ils peuvent effectivement faire quelque chose en matière d'environnement, que ce soit en termes de consommation d'énergie, de respect aussi des nouvelles normes sur le fait d'éteindre les vitrines le soir, sur la gestion des déchets. La gestion des déchets des commerces, ce n'est pas évident, mais c'est aussi quelque chose qu'il faut promouvoir au niveau d'une collectivité. Donc voilà, avoir un critère un peu plus environnemental pour choisir les commerces qui auront ce label.

MME FOURE : J'entends ce que vous dites, mais en même temps, on n'est plus du tout dans la même démarche. Le label dont parlait Patrick PIGOUT il y a une seconde, c'est un label pour ceux qui décoorent leur vitrine, rien d'autre. Ce que vous dites, en revanche, est intéressant, je ne dis pas le contraire, mais pas dans le cadre de ce label-là. Donc, peut-être dans le cadre d'autres types de concours qui pourraient être mis en œuvre.

On peut voter sur le projet qui vous est proposé, sur la délibération qui vous est proposée ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**28 - CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE. CHOIX DU DEVELOPPEUR CHARGE DE LA REALISATION.
CHEMIN DE VAUVOIX. LIEU-DIT LE CHAMP PENDU.**

MME FOURE : Le point 28, c'est moi qui vais le traiter parce qu'en fait ce dossier est porté par Florence RODINGER, mais comme elle ne pouvait pas être là ce soir, elle m'a demandé de le présenter en son nom, ce que je fais très volontiers parce que c'est un dossier qui me semble extrêmement important.

C'est le projet portant sur la centrale solaire photovoltaïque, choix du développeur chargé de la réalisation, chemin de Vauvoix, Lieu-dit le Champ Pendu. C'est un nom comme un autre, mais c'est un lieu-dit et ce n'est pas nous qui avons choisi cette dénomination. J'imagine volontiers pourquoi il s'appelle ainsi et ça ne me le rend pas nécessairement plus sympathique. Mais quoi qu'il en soit, c'est intéressant quand même de vous présenter ce dossier.

Florence RODINGER était vraiment désolée de ne pas pouvoir être présente, et elle a préparé un petit texte que je vais me faire un plaisir de vous lire pour faire écho aux propos qu'elle voulait tenir. Donc, elle commence son propos de la manière suivante :

« Chers collègues, malgré mon absence pour laquelle je vous prie de bien vouloir m'excuser, je tenais à vous faire valoir ce projet d'envergure qu'est la centrale solaire photovoltaïque de 18 hectares qui contribue, une fois de plus, à faire d'Amiens une ville à la pointe de la transition énergétique et reconnue comme telle auprès de nos homologues.

Notre volonté politique et l'efficacité des services concernés nous amènent à vous présenter ce soir cette ferme solaire qui s'inscrit dans la stratégie énergétique d'actions pour le climat et qui permet une nouvelle destination à un site dégradé : le Champ Pendu, chemin de Vauvoix.

Amiens propose donc la mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 12 MWcrête (équivalent solaire) qui produira à l'horizon 2022 l'équivalent des besoins d'électricité de 10 500 habitants ou encore va produire deux fois les besoins d'électricité du bus Nemo.

La Ville d'Amiens se positionne sur une trajectoire de ville autonome en énergie à l'horizon 2050 et vise à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, selon son engagement à la Convention des maires.

En tant qu'élus, nous prenons notre part de responsabilité et usons des différents leviers qui sont les nôtres.

Un certain nombre de projets significatifs et exemplaires en attestent, comme le réseau de chaleur avec un mix énergétique à partir d'énergies renouvelables remarquables à hauteur de 62,5 %. C'est une première sur l'Hexagone pour un réseau de cette ampleur avec la capacité demain d'une production de chaleur 100 % renouvelable.

Une ville qui expérimente et qui innove avec ses 43 bus électriques, soit 13 millions de trajets par an qui ne se feront pas en voiture.

En tant qu'élus, nous prenons notre part de responsabilité. Mais produire de l'énergie est une chose, en consommer moins est aussi nécessaire. C'est pourquoi il nous faut compter sur l'intelligence des hommes et leur implication dans la préservation de l'environnement, un environnement sain gage d'une qualité de vie porteuse de bien-être.

Les mentalités changent.

Amiens s'engage pour accompagner l'Amiénois à la rénovation énergétique et, par ce projet, l'habitant aura la possibilité de s'impliquer pour le climat par du financement participatif par le biais d'une plateforme de financement collaboratif.

Il s'agit de choisir un candidat pour nous accompagner dans ce projet de ferme solaire. Je remercie mon collègue Thomas HUTIN, que nous avons invité, pour contribuer à ce choix, dans un débat trans-partisan. »

Et elle concluait en disant : « Merci pour votre écoute. »

Donc, je voudrais, à mon tour, ajouter quelques mots. Je voudrais vous rappeler ou vous dire, pour ceux qui ne le sauraient pas, que le territoire d'Amiens Métropole consomme 6 TWh d'énergie / an dont environ 5 TWh pour la seule ville d'Amiens, un sujet que les élus prennent au sérieux parce que ces 6 TWh/an coûtent aujourd'hui 540 millions € au territoire et 540 millions € qui ne sont pas dépensés dans l'économie locale puisqu'ils ne sont pas produits ici.

Nous savons aussi que si les mesures que nous devons prendre, et pas seulement les collectivités mais tous les acteurs confondus, y compris les habitants bien sûr, ne sont pas mises en œuvre, la facture atteindra le milliard en 2040. Donc en tant qu'élus, nous prenons notre part de responsabilité et usons des différents leviers qui sont les nôtres.

La Ville d'Amiens s'est engagée dans la Convention des maires et ambitionne – tout à l'heure, je l'ai dit – de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Amiens Métropole vient d'élaborer son Plan d'Actions pour le Climat et la Transition Énergétique. Ces deux démarches s'inscriront dans le futur PCAET du Pôle Métropolitain.

Et donc, ce qui est important ici, c'est que ce champ en fait de panneaux photovoltaïques, qui va pouvoir être implanté chemin de Vauvoix, va compléter utilement le projet de réseau de chaleur qui va être efficace à compter de la prochaine séance, à partir de l'automne prochain.

Et donc, quand on met bout à bout le réseau de chaleur, les 43 bus électriques, les panneaux photovoltaïques, bientôt les photos qui vont être présentées aux habitants de notre ville pour leur permettre de voir si leur maison ou leur appartement est ou non une passoire énergétique, ce qui va leur donner la possibilité de faire des travaux, le cas échéant, mieux adaptés, l'aide que nous apportons pour la rénovation énergétique des maisons, un dispositif qui a été présenté par Renaud DESCHAMPS il y a quelques mois – c'était au mois de janvier, je crois, janvier ou février – tout ceci mis bout à bout va dans le même sens.

Nous nous engageons résolument dans une politique favorable à l'énergie, favorable à l'autonomie énergétique de notre ville, et je pense que c'est vraiment un sujet extrêmement important.

Nous sommes regardés d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt par bon nombre de collectivités locales ou par l'État. J'en veux pour preuve les demandes de renseignements, nombreuses, que nous avons sur notre réseau de chaleur alors même qu'il n'est pas encore en fonction ou encore l'intérêt qui est porté aussi à nos 43 bus électriques. Alain GEST pourrait en parler mieux que moi bien sûr. Donc, tout ceci mis bout à bout montre que pour nous, c'est important que de nous impliquer dans cette opération.

Et qui sait ? Grâce aux panneaux photovoltaïques qu'on va planter ici, sur 18 hectares – ce n'est pas une mince affaire –, peut-être demain de nombreux Amiénois décideront-ils d'installer aussi des panneaux photovoltaïques sur le toit de leur maison et ainsi concourront d'abord à la baisse de leurs propres factures énergétiques, mais ils concourront aussi à l'intérêt général de notre ville et c'est extrêmement heureux ?

Donc, ça me semblait important d'insister sur cette délibération sur laquelle je vais maintenant dire quelques mots.

Suite à l'appel à projets lancé le 28 septembre 2018, on avait passé une délibération ici même, en septembre, et l'offre de l'entreprise QUADRAN ayant été jugée la plus pertinente et la plus à même de répondre aux attentes de la collectivité, je vous propose de retenir sa candidature pour mener à bien la réalisation d'une centrale de production énergétique à partir de l'énergie solaire qui constituera une première de cette ampleur sur le territoire. Ça n'existe pas encore actuellement.

Il convient donc de m'autoriser à signer tous actes se rapportant à cette opération, étant précisé qu'une promesse de bail d'une durée de deux ans renouvelable une fois sera contractualisée avant le lancement des études entre l'entreprise QUADRAN et la Ville d'Amiens, permettant de définir les grandes lignes de l'accord foncier pour la réalisation de ce projet.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci.

Effectivement, j'ai pu participer au jury de sélection, en tout cas qui a rendu un avis sur ce projet. Le lieu était évidemment adapté : c'est une décharge qui est devenue, enfin un lieu qui est devenu une décharge sauvage, qui est dans un endroit isolé. Et je pense effectivement qu'on a

choisi le bon candidat qui va apporter des garanties en termes de production énergétique et de capacité financière et d'indépendance aussi, ce qui est important aussi dans ce domaine.

Simplement, vous avez rajouté beaucoup de choses autour de ce projet. Le débat sur la feuille de route sur l'autonomie énergétique, on l'aura au prochain conseil d'agglomération et peut-être au prochain conseil municipal, donc...

MME FOURE : Absolument.

M. HUTIN : Vous avez parlé d'un Plan Climat. On n'en a pas. On a confié ça au Pôle Métropolitain, donc on en reparlera plus tard.

Donc, c'est une première pierre, une installation solaire qui n'est pas gigantesque. C'est ce que nous disaient les acteurs et les experts qui étaient présents. C'est un projet moyen dans sa dimension, mais qui est tout à fait adapté effectivement à ce site.

Donc bien sûr, je suis favorable à ce projet, mais il restera beaucoup à faire dans ce domaine de la transition énergétique et le chemin va être long. Et tout ce qu'on investira maintenant sera bénéfique à la fois en termes d'emploi, bénéfique en termes de pouvoir d'achat et puis bien sûr bénéfique en termes d'environnement.

MME FOURE : C'est bien de cette façon que je l'ai présenté en disant que l'objectif, c'était d'avoir une autonomie énergétique partielle en 2030 et totale, si c'est possible, en 2050. Mais ça, on aura l'occasion d'y revenir lors d'un prochain conseil municipal. Ça me semblait important de le signaler dès maintenant.

Ensuite, vous dites que ce projet est un projet intéressant mais assez ordinaire. Moi, je redis que même en termes de taille, c'est une première de cette ampleur sur le territoire. Donc, ça mérite quand même d'être souligné, voilà. Mais pour autant, ça ne veut pas dire qu'en faisant cela, on s'exonère de toute autre action dans le même domaine évidemment.

Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - CHARTE DE LA VIE NOCTURNE DE LA VILLE D'AMIENS. ACTUALISATION.

M. STENGEL : Avant de commencer ce point 29, vous me permettrez de remercier le service des assemblées qui a permis in extremis la diffusion, a été facilitateur de la présentation qui va vous être donnée sur ce point concernant la charte de la vie nocturne puisqu'en bon professionnel de l'urgence, vous vous doutez bien que je rédige toujours en dernière minute les supports qui vous sont présentés. Donc, merci au service des assemblées et à sa cheffe de service. Merci également à la technique, là-haut, qui nous permet de pouvoir être très réactifs.

Le plan de gestion de la vie nocturne s'articule autour de et a pris départ par l'adoption, le 15 octobre 2015 en conseil municipal, de la charte de la vie nocturne. Cette charte est un véritable document d'engagement. Elle constitue un des outils fondateurs du plan de gestion de la vie nocturne en vigueur depuis son adoption.

Toutefois, il est à noter récemment les modifications du périmètre géographique des espaces de vie nocturne avec notamment l'ouverture du site de la Citadelle et les évolutions tout à la fois du

dispositif mais aussi des habitudes, puisqu'il n'aura échappé à personne la montée en puissance de la fréquentation, par exemple, mais ce n'est pas la seule, de la rue Edmond Fontaine dans notre ville avec les étudiants que nous mentionnions dans un point précédent, entre autres, puisqu'ils ne sont pas les seuls évidemment à fréquenter la vie nocturne.

Le plan de gestion de la vie nocturne défini dans la charte s'articule notamment, j'avais beaucoup insisté en 2015, autour du comité de pilotage de la vie nocturne. Le comité de pilotage de la vie nocturne est l'instance de décision pratique sur les différents sujets de la vie nocturne. Il dresse mensuellement le bilan des actions et des faits marquants, définit les actions à mener conjointement par l'ensemble des partenaires. J'insiste véritablement sur cette instance parce qu'elle n'existait pas auparavant ; il n'y avait pas de comité de pilotage de la vie nocturne dans les précédents mandats.

En moyenne, sur les cinq dernières années, il y a eu 10 réunions par an. Ce n'est pas rien. Il est coprésidé par moi-même et par Patrick PIGOUT en tant qu'adjoint de secteur centre et adjoint au commerce. Et autour de la table prennent place et s'expriment le comité de quartier Saint-Germain - Les Halles et le comité de quartier Saint-Leu, l'Association des commerçants de Saint-Leu, les associations étudiantes et le vice-président étudiant de l'UPJV, le représentant de la préfecture ou la représentante de la préfecture selon les séances, les polices municipale et nationale, le service prévention/médiation de la collectivité et le service hygiène de notre collectivité.

J'ai fait un petit bilan, très rapide, 2018 sur ce qui peut être fait parce que je pense que cela donne du concret sur une simple charte qui peut être donnée.

Au niveau des actions de prévention tout d'abord, nous travaillons en partenariat avec l'unité mobile de l'association Le Mail qui a assuré des actions de terrain un jeudi soir sur deux. L'association Le Mail est très mobilisée sur notamment les conduites addictives ainsi que sur la prévention contre les IST. Elle bénéficie évidemment du soutien de notre collectivité pour les actions qui sont au plus près de la vie nocturne, que ce soit au niveau de la rue Edmond Fontaine ou que ce soit au niveau de la place du Don où ils sont largement visibles et au contact des publics de vie nocturne.

Nous avons également organisé de nombreux temps forts pour les actions spécifiques parmi lesquelles, sur cette diapo, la déambulation avec la distribution d'éthylotests par les médiateurs sociaux. On a en photos tout ce qui était initiatives sur SAM, le capitaine de soirée, qui sont toujours d'actualité ; la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention IST/SIDA par le service santé et donc en partenariat avec la délégation santé et les commerçants du centre-ville et du quartier Saint-Leu ; également le lancement d'une action de sensibilisation, et je l'ai citée parce que ce n'était pas une décision propre du comité de pilotage de la vie nocturne, mais elle a été faite en connaissance de cause et en concertation de manière tout à fait proactive par des étudiants bénévoles de l'UPJV, qui donc du coup s'inscrivent dans cette démarche, que ce soit par leurs représentants ou que ce soit par des initiatives spontanées que nous accompagnons.

Concernant l'unité médiation, l'unité médiation est présente sur le terrain, au cœur de la vie nocturne. En effet, un jeudi sur deux, les médiateurs assurent une présence sociale sur le quartier Saint-Leu du mois d'avril au mois de décembre, donc dans la période de plus forte fréquentation.

Ils participent également tout au long de l'année aux différents temps forts que nous pouvons avoir, également aux différentes marches exploratoires. Alors les marches exploratoires, je les ai moins comptées : on en fait à minima deux par an, évidemment avec Patrick PIGOUT qu'on a sur la photo, on en voit un bout. L'objectif est de pouvoir, avec les différents publics, en se promenant aux heures nocturnes et sur différents horaires, souvent très tardivement, de pouvoir avoir un avis très technique et très objectif sur les réalisations. Là, on voit effectivement la manière dont on s'est rendu compte de l'amélioration des éclairages. Il y a deux ou trois ans, nous nous étions rendus dans les rues de Saint-Leu et les témoignages en direct de la marche exploratoire étaient que l'éclairage n'était pas très rassurant. Il ne donnait pas un sentiment de sécurité. Il a évolué depuis grâce aux travaux du secteur centre. Donc, nous avons pu nous en rendre compte lors de la dernière marche exploratoire qui a eu lieu... Il y en a une en début d'année et une en fin d'année 2018.

Je ne serais pas complet, moi qui vous dis depuis le début de mandat que la sécurité est une coproduction qui s'appuie sur tout à la fois la prévention, la médiation et la répression, si je ne mentionnais pas les actions conjointes, qu'elles soient conjointes en même temps sur le territoire ou qu'elles soient faites de manière séparée par les deux polices : notre police municipale, bien entendu, qui fait un travail extraordinaire en vie nocturne, qui n'est pas des plus simples, et également avec la police nationale qui intervient sur ses propres compétences sur le territoire.

Je ne m'étendrai pas, ce n'est pas l'endroit, sur les réalisations de la police nationale, vous vous en doutez. Néanmoins, la police municipale, en revanche, on peut tout à fait en parler. Sur leur mission essentielle de proximité au cœur de la vie nocturne, la présence de la PM a été notamment renforcée dans le cadre de l'opération tranquillité estivale avec des présences en période estivale les vendredis et les samedis de 19 heures à 2 heures du matin. Elle a assuré un suivi particulier de 20 établissements de nuit, c'est-à-dire la quasi-totalité des établissements, pour ne pas dire la totalité des établissements de nuit, tant en termes de contacts qu'en termes de réponses aux appels sur ces établissements. 19 rappels à la loi auprès de ces établissements de nuit ont été effectués sur l'année 2018 ; 123 interventions liées aux nuisances nocturnes, donc pour bruit principalement, ont été effectuées ; 14 interventions pour occupation illégale du domaine public et enfin 419 procès-verbaux ont été dressés en matière de stationnement sur l'ensemble du périmètre de vie nocturne de notre ville, sur l'année 2018, par la police municipale.

Je compléterai en vous citant évidemment les actions conjointes entre police nationale et police municipale qui sont également menées en application de l'arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique. Il y avait eu une opération, je crois, de mémoire, le 22 septembre dernier. Il y en a d'autres qui sont programmées et qui visent à l'application de cet arrêté que nous avons pris suite à l'adoption de la charte de la vie nocturne en 2015.

La vie nocturne, comme son nom l'indique, c'est une vie ; une vie de nuit. Et ne pas considérer que la ville a des activités différentes entre le jour et la nuit serait ne pas prendre conscience d'une réalité de terrain tout à fait pragmatique.

La vie nocturne est par définition en perpétuel mouvement et afin de faire évoluer les dispositifs, en accord avec Madame le Maire, nous avons provoqué des Assises de la vie nocturne qui ont permis, avec les différents acteurs concernés, des échanges très riches.

Je citerai, le 19 novembre 2018, une réunion avec les commerçants, présidée par Madame le Maire, en présence du directeur départemental de la sécurité publique ; le 11 décembre 2018, je

le citais tout à l'heure, lors de l'intervention de Paul-Éric DÈCLE, une réunion d'une large majorité d'associations étudiantes, pour ne pas dire la quasi-totalité, en présence de moi-même, du chef de cabinet de Monsieur le Préfet à l'époque et du directeur départemental de la sécurité publique ; et enfin le 15 janvier 2019, une réunion publique au quartier Saint-Leu en présence du comité de quartier, du collectif des habitants de Saint-Leu.

Il est notamment ressorti des échanges que nous avons eus, qui étaient des échanges très riches, qu'une actualisation de la charte était nécessaire, ce qui fait l'objet de la présente délibération.

Alors, nous rentrons dans le vif du sujet sur cette nouvelle charte dont vous avez pu prendre connaissance, puisqu'elle est jointe bien entendu sur les documents de ce point 29.

Elle a été élaborée en concertation avec ses futurs signataires, qu'il s'agisse des commerçants (pas uniquement le président de l'Association des commerçants, il y a eu d'autres commerçants qui ont participé), évidemment les services de la préfecture, les services de l'État, la Direction départementale de la sécurité publique. Et elle a été enfin présentée sur le comité de pilotage de la vie nocturne à l'ensemble de nos partenaires.

Je ne vais pas vous relire l'ensemble des articles de la charte de la vie nocturne, ce serait bien trop long.

Sur les nouveautés, elle prévoit notamment et insiste sur la signature individuelle des commerçants adhérents, puisque jusqu'à présent il n'y avait que l'Association des commerçants de Saint-Leu qui était signataire, et donc il a été défini que l'ensemble des commerçants, et ça a été défini en comité de pilotage de la vie nocturne et acté dans les comptes rendus du comité de pilotage, que chaque commerçant de Saint-Leu, dans ce cas-là, devrait être signataire de la charte, en faire un affichage obligatoire. Le format qui est choisi est un format minimum au niveau A3. Et puisque tout le monde n'ira pas lire évidemment dans le détail, dans les établissements de nuit, la charte de la vie nocturne, l'adoption d'une charte graphique visible, et cette charte graphique, elle fait dire sur le logo « Vie nocturne », que vous voyez et qui finit sur le coin en haut à gauche de la projection, avec le slogan « La nuit sans les ennuis » et également aux couleurs, ça nous semblait assez évident, d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse.

Elle vise également à la création d'un référent de nuit de la police nationale pour les établissements de nuit. C'était une demande assez forte qui permet également d'encourager le dispositif dit dispositif Angela. Le dispositif Angela, pour ceux qui l'ignoraient, c'est un nom de code qui peut être donné à un serveur ou un patron d'établissement. C'est un nom de code pour dire simplement qu'il y a une urgence ou qu'il y a quelque chose, pour un client qui souhaiterait être discret. C'est un dispositif qui avait donné ses lettres de noblesse et qui fonctionne très bien dans bien d'autres villes du Réseau Vie Nocturne, notamment dans le Forum français pour la sécurité urbaine, et que nous développerons par la suite.

Et puis, elle prévoit aussi la définition annuelle du programme d'actions de prévention en engageant chaque signataire, avec notamment l'engagement de la diffusion des supports qui seront donnés, par le service prévention/médiation de la Ville, aux différents acteurs signataires, qu'il s'agisse d'associations étudiantes mais également des différents commerçants qui sont à fond parties prenantes dans ces actions de prévention.

C'est pour ça que le support se termine évidemment à la dernière minute parce que, de mémoire, nous avons tenu, je parle sous le contrôle de Patrick PIGOUT, il y a une dizaine de jours maintenant, le dernier comité de pilotage de la vie nocturne. Nous faisons un point très régulier. Et trois groupes de travail, suite à la réunion du mois de décembre, sont encore en cours avec les représentants des associations étudiantes. Ils ont commencé à porter leurs fruits.

Le premier, dont je n'ai pas le document ici puisqu'il m'a été remis hier encore en document de travail, est un travail sur la création d'une convention relative aux soirées d'intégration étudiantes puisqu'il y avait des soirées d'intégration étudiantes qui appelaient à la mobilisation de plusieurs centaines d'étudiants dans des bars qui avaient des capacités d'accueil qui étaient trop faibles. Donc, en partenariat avec le DDSP, en partenariat avec les établissements de nuit, avec également les salles disponibles, il a été décidé de travailler sur le fait que chaque soirée d'intégration devait pouvoir se faire dans des conditions qui soient écrites et signées, et dans des conditions d'accueil qui correspondent aux limites d'accueil du public, c'est-à-dire que l'établissement doit pouvoir accueillir le nombre de publics invités. Cela a fait l'objet d'un groupe de travail qui donc porte ses fruits et la convention en tout cas est en cours de finalisation. Je l'ai eue entre les mains hier dans mon bureau.

Un autre groupe de travail s'active sur la définition du programme des actions de prévention et de médiation visées dans les chartes, donc faisant intervenir des étudiants et des commerçants.

Et enfin, un groupe de travail sur les perspectives de mobilité nocturne, puisque le transport nocturne, c'est évidemment quelque chose qui est en lien avec la prévention routière. Cela ne concerne pas uniquement les transports en commun. Cela concerne également la mobilité à pied sur des parcours qui sont identifiés. Ça a été vu avec Patrick PIGOUT notamment et les associations étudiantes, lors de la dernière marche exploratoire. Et cela devra donner lieu à des itinéraires peut-être préférentiels ou en tout cas un schéma de déplacements, de conseils qui puissent être communiqués aux personnes de la vie nocturne pour pouvoir se déplacer en sécurité dans la ville. Ça fait l'objet d'un groupe de travail actuel. Je parle évidemment là, actuellement, là-dessus.

Vous voyez en photo la déclinaison évidemment du logo qui, je pense, suscitera l'engagement de chacun.

Et vous me permettrez de conclure par évidemment ces mots qui font que la vie nocturne, je le répète une fois de plus, est vivante par essence. C'est un véritable atout pour notre ville. C'est un véritable atout d'avoir une ville qui est capable de vivre la nuit, dans le respect du vivre ensemble, et qui nécessite qu'on ait un travail qui se fasse au quotidien et en allant. Ça ne peut pas se faire uniquement par magie sur de simples résolutions. En tout cas, nous avons la conviction qu'elle se fait en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, pour ne pas dire la totalité des acteurs concernés, et de manière complètement dynamique.

J'espère en tout cas que ce plan de gestion de la vie nocturne et les instances que nous avons créées, grâce à cette charte et grâce au plan de gestion de la vie nocturne, puissent avoir de belles années devant eux et devant ce plan pour l'avenir de la ville.

Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : Merci beaucoup pour ce document complet sur le sujet. Évidemment, comme à chaque fois, le document vous sera communiqué, vous sera adressé, ou peut-être que c'est déjà fait parce qu'en général le service des assemblées... Pas encore. Mais ça ne va pas tarder.

D'habitude, le service est extrêmement réactif et je n'ai même pas besoin de dire que c'est déjà fait.

Donc, je passe la parole à Monsieur DUPILLE qui me la demande.

M. DUPILLE : Oui, chers collègues, on sait très bien que la vie nocturne à Saint-Leu pose de gros problèmes en termes d'équilibre entre la nécessité de la vie tranquille des habitants et puis la nécessité aussi de la fête qui peut se dérouler dans ce quartier.

Cette charte existe depuis 2015. Vous auriez peut-être dû nous dire si elle avait été efficace ou pas. Parce que Monsieur STENGEL nous a fait état de tout ce qui s'est passé en 2018, des actions qui ont été menées en prévention, de sensibilisation et de répression aussi, et si on écoute les gens de Saint-Leu, je ne suis pas sûr qu'ils aient l'impression que cette charte, ça ait été grandement utile.

Dans notre réunion des présidents de groupe, vous insistiez sur les sanctions qui pouvaient être données, d'ailleurs à l'encontre des exploitants, c'est-à-dire la fermeture à 1 heure au lieu de 3 heures, et que la Ville pouvait intervenir sur les terrasses au cas où il y ait de gros problèmes avec les exploitants. Ces obligations, enfin ces sanctions sont à l'égard des exploitants uniquement. D'ailleurs, je remarque que dans la charte, il y a sept engagements, sept articles pour les engagements des exploitants, un article pour les engagements de la Ville, un article pour les engagements de l'État. C'est déjà une preuve que vraiment on met la pression sur les exploitants qui ne sont pas responsables de tout non plus. Il ne faut pas non plus leur jeter la pierre. Ils font, la plupart du temps, ce qu'ils peuvent.

Et quand même l'engagement de la Ville, qui est normal, le premier paragraphe : « *Le maire s'engage à faire respecter les règlements relevant de ses pouvoirs de police, notamment ceux relatifs aux nuisances sonores, atteintes à l'environnement, hygiène, stationnement et occupation du domaine public, etc.* » C'est quand même vous qui êtes responsable de cela, de la police. Je remarque d'ailleurs qu'il n'y a aucune sanction de prévue contre le maire qui ne respecterait pas ses engagements. On aurait peut-être pu y penser.

MME FOURE : Parce que le maire respecte toujours ses engagements !

M. DUPILLE : D'ailleurs, il y a certainement des habitants de Saint-Leu qui se posent la question et qui se disent que ses engagements n'étant pas tenus, où est la sanction ?

Enfin, les engagements de l'État aussi ne sont pas terribles, terribles : une surveillance régulière, des actions de prévention, comme d'habitude, la préfète qui pourrait retarder, avancer à 1 heure plus tôt la fermeture des établissements. En gros c'est tout.

Donc, l'actualisation de cette charte de la vie nocturne, j'ai presque envie de dire : est-ce que ça va être vraiment utile ? Est-ce que ça va vraiment servir ? Est-ce que dans 4 ans, quand vous allez revenir à une nouvelle mise à jour, on ne va pas se dire qu'il y a toujours les mêmes problèmes, etc. ?

Je crois qu'il va falloir se poser quand même des questions sur cette charte, sur l'utilité de cette charte, sur le respect des uns et des autres, et notamment de la mairie qui est la première responsable de l'ordre public dans sa ville.

Et effectivement, même si le problème, je vous l'ai dit, n'est pas facile à régler, les habitants quand même ont droit à une vie possible et paisible entre le jeudi soir et puis le dimanche parce que c'est quand même la moindre des choses.

Alors, je veux bien qu'on actualise la charte, mais on a l'impression qu'en mettant des petits logos à droite, à gauche, en faisant signer par Pierre, Paul, Jacques la charte, etc., le ciel va se dégager, que tout va devenir bleu. Je ne suis pas sûr que ça va vraiment se passer comme ça.

Alors donc, il faudra peut-être prévoir d'autres mesures un peu plus actives tout en continuant la prévention parce que ça, c'est toujours utile, mais franchement je ne suis pas sûr que les habitants de Saint-Leu voient cette actualisation d'un œil plutôt satisfait, mais d'un œil plutôt dubitatif, comme moi d'ailleurs.

MME FOURE : Qui d'autre demande la parole ? Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

Avant toute chose, je pense qu'une charte, c'est à l'exercice et à son application qu'on pourra juger de son utilité. Donc, on va quand même lui donner le temps de vivre pour voir, regarder et puis après avoir un point plus précis de son efficacité ou pas, même si j'ai eu ouï-dire que depuis quelques années, des mesures étaient applicables pour rappeler à l'ordre certains professionnels et que même lorsque certains débordaient, je ne vais pas dire abusaient, mais débordaient de ce qui était convenu, il n'y avait pas de sanction qui s'appliquait.

Monsieur STENGEL nous a expliqué, nous a présenté qu'il y a un certain nombre de partenaires avec lesquels vous avez travaillé. C'est une bonne chose. Mais je pense également que vous avez un interlocuteur auprès de la jeunesse, pour ne pas le citer Wake Up Amiens, qui est un partenaire avec lequel vous développez un certain nombre de partenariats et le travail assez actif comme référent, notamment au sein d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse.

Je me demande : est-ce que Wake Up Amiens va mettre sur ses pages d'accueil le logo appelant aux soirées tranquilles ? Parce que lorsque je lis de la part de cette association, qui est l'un de vos partenaires privilégiés, qu'ils organisent notamment des barathons où c'est comme un marathon mais ça se passe dans un bar, dixit la publicité de Wake Up Amiens, je me dis : est-ce que quelque part on n'essaye pas de limiter les dégâts qui peuvent être faits tardivement dans la nuit par un abus excessif de fête ou d'alcool ? Mais qu'en même temps on laisse passer un message, je ne dis pas qui conduit à vouloir abuser, mais en tout cas qui est un message qui est assez alambiqué, tordu, enfin en tout cas qui ne laisse pas imaginer que c'est pour y faire du sport qu'on va se retrouver autour du bar, mais que c'est pour faire comme un marathon, sauf qu'on va être autour d'un zinc. Et je ne parle pas de la dernière initiative qui est la bartle 2019, qui est d'élire le meilleur bar, où entre soi les commentaires y vont de bon ton de quel est le bar où on peut faire la fête le plus tard dans la nuit, avec la qualité des cocktails qui sont présentés.

Donc, peut-être que nous devrions faire attention avec les associations avec lesquelles nous travaillons, vous travaillez, pour les appeler peut-être également, je mets les formes, à être exigeantes aussi avec elles-mêmes sur le message qu'elles délivrent parce que peut-être que pour la jeunesse – j'en ai été un, j'ai aussi commis des abus –, faut-il ne pas laisser se propager des messages qui incitent à faire tout et n'importe quoi, notamment avec cette association dont vous avez un partenariat privilégié.

Je vous remercie.

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN, je vous réponds tout de suite sur ce point précis que vous avez posé. Ça m'a été rapporté. Je ne suis pas une fan des réseaux sociaux, à être tout le temps sur les réseaux sociaux, mais on m'a en effet rapporté des éléments qui m'ont, moi aussi, bousculée. On va dire bousculée. Et donc, je vais faire passer le message. Voilà.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci.

Donc cette charte, effectivement, la première version nous a été présentée le 15 octobre 2015, donc ça fait quand même 3 ans et demi. J'ai comparé les deux versions, la version 1 et la version 2 qui nous est proposée. Là, on a un toilettage. Il n'y a pas grand-chose qui a changé par rapport à la première version.

Quand vous dites que maintenant les établissements vont devoir signer, il y avait déjà cette possibilité-là, et puis derrière une charte, il n'y a aucune obligation. Tout le monde a le droit de la signer ou de ne pas la signer.

Donc le logo, pareil : le logo était prévu, c'était déjà quelque chose qui était dans la version 1.

Donc, je ne vois pas ce que cette charte va changer. On avait déjà eu ce débat, il y a 3 ans et demi. Simplement, le constat maintenant des riverains, c'est que les débordements ont progressé dans ce quartier. Il y a quand même des constats assez affligeants en termes bien sûr de bruit, d'alcoolisation, de propreté, même de salubrité. Et que bien sûr, ce n'est pas cette charte qui va permettre de faire respecter la loi, la salubrité, cette charte elle-même n'étant pas forcément respectée, ni les arrêtés, l'arrêté que vous aviez pris sur la non-consommation d'alcool sur les espaces publics à partir d'une certaine heure.

Donc, qu'est-ce qu'on fait ? Enfin voilà : qu'est-ce que vous proposez en dehors de cette charte pour... ?

Il a été mis en débat, lors de ce que vous appelez maintenant les Assises de la vie nocturne, d'autres dispositions, notamment de restreindre un petit peu les horaires d'ouverture, puisque, actuellement, chaque bar peut ouvrir jusqu'à 3 heures du matin tous les jours, ce qui n'est quand même pas forcément le meilleur moyen de contenir, de proposer une vie nocturne qui est importante, une vie festive, notamment avec une ville étudiante et avec aussi des jeunes cadres. Mais au-delà, il faut quand même aussi fixer des règles et avoir une vie nocturne apaisée. Là, je pense que pour l'instant, on en est encore loin. Il reste beaucoup à faire.

MME FOURE : D'autres interventions ? Oui, Monsieur CARDON.

M. CARDON : C'est un sujet difficile et délicat et ne prenez pas ce que je vais dire comme des leçons parce que dans ce domaine-là, je pense que c'est très compliqué. Cela dit, l'exaspération des habitants du quartier, elle est réelle. J'ai envie de dire, peut-être lancer un message aux commerçants de Saint-Leu que le modèle qui a été construit il y a maintenant près de 33 ou enfin une quarantaine d'années, pas loin, un peu plus de 30 ans, risque de lui-même de se mettre en difficulté si ça continue comme ça. Parce qu'après minuit, c'est même difficile de circuler normalement à pied dans Saint-Leu parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont déjà bien atteints par l'alcool et que finalement c'est anxiogène, y compris pour les gens qui avaient

l'habitude d'y aller, et j'en fais partie, donc je ne vais pas renier le plaisir d'aller prendre un pot sur ce magnifique site.

Cela dit, moi, je pense que si jamais ils n'entendaient pas raison, vous savez, les chartes, c'est important. Je pense que le dialogue, il a été mené depuis longtemps, il a été tenté. S'ils ne comprennent pas, quelquefois, il faut sanctionner un peu sévèrement quelques-uns et je pense qu'après les choses peuvent rentrer dans l'ordre.

Cela dit, il serait quand même très utile qu'on réfléchisse à faire évoluer ce modèle parce que, encore une fois, je pense qu'il finira par se perdre de lui-même et ça serait dommage de perdre cet attrait parce que c'est un attrait, pour la jeunesse de notre ville, qu'il y ait cet espace construit par des gens qui ne sont pas loin, enfin inventé par des gens qui ne sont pas loin de moi, sur ma gauche, là, et je pense que ce serait dommage qu'on perde cet espace.

Cela dit, moi, après quand le dialogue n'a pas fonctionné pendant un moment, je pense que les sanctions, c'est un bon moyen de faire rappeler que les chartes, ça peut aussi... Et puis il y a tout simplement la loi sur la tranquillité publique. Il n'y a pas besoin de charte pour l'appliquer et en tout cas avec le préfet que vous puissiez prendre des mesures. En tout cas, sachez que dans ce cas-là, nous vous soutiendrons sans faillir.

MME FOURE : Merci. Philippe THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire. Je voudrais intervenir par rapport au quartier Saint-Leu. Bien entendu, la charte, c'est une chose, mais pour faire appliquer des règles, il faut des moyens, des effectifs. J'ai rencontré des habitants de Saint-Leu qui m'ont signalé, à plusieurs reprises, avoir appelé la police nationale où on répond : « On n'a pas d'effectifs, on a d'autres urgences, etc. »

Donc, on a beau mettre des règles, une charte, mais moi, je voudrais bien savoir si les effectifs en hommes, police nationale, également au niveau de la municipale, est-ce que ça suffit ? Parce que je suis désolé : une charte, des règles, la prévention, OK, mais il y a toujours la peur de l'uniforme dans notre pays, et des policiers sur le terrain, efficaces et réactifs, on a des résultats. Et moi, je vois que l'État s'engage, mais je voudrais bien savoir l'état des effectifs de la police nationale à Amiens où il y a beaucoup de soucis, pas seulement dans le quartier Saint-Leu : quand les gens appellent, ils ne viennent jamais.

MME FOURE : Clément STENGEL.

M. STENGEL : Oui, merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, j'aurais tendance à vous dire qu'on sent dans vos interventions, et quelque part, elles vont dans ce sens, de coproduction sur une problématique, des problématiques de vie nocturne qui sont effectivement, comme le disait justement Monsieur CARDON, très complexes. C'est une métamorphose de la ville la nuit. La ville ne vit pas de la même manière le jour et la nuit, et donc du coup, il faut pouvoir adapter les choses et construire.

C'est ce qui en fait un sujet qui est bien entendu passionnant, très compliqué. Je vous garantis que les premiers comités de pilotage de la vie nocturne n'ont pas été simples : des associations étudiantes, des commerçants, le comité de quartier, des invités tels qu'un collectif de citoyens de Saint-Leu, mettre tout ce monde-là autour de la table et arriver à coproduire quelque chose et des évolutions. Il faut arriver à mettre tout le monde d'accord pour arriver à agir et être absolument pratique. C'est ce qui est le plus délicat. Déjà, il faut se comprendre, il faut s'entendre. C'est déjà une première marche.

Et moi, je disais en 2015 que c'est en effet autour de ces premières réunions qui ont eu lieu depuis... Je n'ai pas fait de bilan depuis 2015, ça aurait été trop fastidieux. On a le bilan 2018. J'aurais pu faire la même chose sur les années précédentes.

Je pense, en revanche, que tout le monde a bien pris conscience, l'ensemble des acteurs concernés ont tous bien pris conscience qu'ils avaient intérêt à agir, à intervenir sur le sujet, qu'il s'agisse des commerçants, qu'il s'agisse des habitants, qu'il s'agisse des étudiants, qu'il s'agisse des forces de l'ordre ; là-dessus, qu'il fallait effectivement qu'il y ait cet échange qui se fasse.

Pour répondre brièvement à l'intervention de Philippe THÉVENIAUD sur les effectifs, je l'ai cité sur le volet répressif : il y a des résultats. Un arrêté municipal, quel qu'il soit en France, on ne peut pas... La loi ne s'applique pas de manière absolue. Ce n'est pas parce qu'il y a des lois, que vous avez le Code de la route... Tous les jours, des gens commettent des infractions au Code de la route. On peut multiplier les effectifs, ce n'est pas pour autant qu'il y aura absolument zéro excès de vitesse sur les routes de France. Il y en a, je les ai cités. Nous avons les chiffres.

Il est aussi à rappeler que dans cette période toute particulière, les forces de l'ordre de la police nationale, tout particulièrement sur la fin de l'année dernière et le début de l'année, ont été extrêmement sollicitées sur des opérations de maintien de l'ordre à travers le pays. Je ne vais pas refaire les choses. Donc évidemment, quand ils sont sur ces actions en priorité, ils sont moins sur d'autres actions aussi.

J'ai pu m'entretenir, cette semaine, avec le directeur départemental de la sécurité publique : il prévoit un retour d'effectifs de police nationale sur le terrain, et notamment à Saint-Leu qui reste une de ses priorités, donc avec effectivement la présence accrue de la police nationale sur le terrain.

Et puis vous dire aussi qu'il n'y a pas d'impunité, et sur les établissements, je l'ai cité dans le volet répressif, les établissements ont été soit rappelés à la loi, soit verbalisés. Il y a même eu, sur des contrôles administratifs de police nationale et de police municipale, la fermeture d'une boîte de nuit, sur la place Aristide Briand, qui était responsable de bien des maux, à l'écoute des riverains aux abords. Et donc, pour vous dire qu'il n'y a pas d'impunité. Cet établissement, aujourd'hui, il est fermé depuis plusieurs mois. Donc sur cet aspect-là, je dirais que les choses sont intervenues. On a pu échanger largement avec tous les services concernés et donc il n'y a pas d'impunité.

Madame le Maire a également rappelé les règles lors de la réunion des commerçants, avec les commerçants, sur le respect des règles et sur le fait que s'ils ne se conformaient pas à ce qui devait être attendu, eh bien, les sanctions seraient prononcées de manière systématique en fonction du nombre d'infractions qui sont constatées.

Donc, je pense que les choses avancent. C'est un sujet très compliqué. Elles avancent peut-être doucement, mais il en va, et Monsieur DUPILLE l'a dit tout à l'heure, de ménager aussi ce qui peut être l'attractivité et l'intérêt de notre ville au niveau de son attractivité et de ce qui est plaisant. Je pense que tout le monde l'a rappelé. Et la tranquillité aussi des habitants dans ce quartier qui est bien connu pour être un quartier animé de notre ville. Donc, il faut trouver ce juste équilibre. C'est ce à quoi nous nous employons.

MME FOURE : Patrick PIGOUT.

M. PIGOUT : Oui, je ne vais pas redire ce que vient de dire Clément STENGEL bien évidemment. Mais je voudrais quand même signaler que là je ne suis pas du tout d'accord avec Monsieur DUPILLE lorsqu'il dit que dans la charte ce ne sont que les commerçants qui vont « trinquer » puisque nous sommes à Saint-Leu. Pas du tout. Je peux vous dire que les commerçants sont très impliqués dans cette charte et plus que vous ne le pensez, et la majorité des commerçants veulent que ça réussisse parce qu'ils se disent eux-mêmes que si ça continue comme ça, ils ne vont pas vivre, ils ne vont pas survivre. Donc ça, ils en ont bien pris conscience. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point : je voudrais dire aussi qu'on a bien entendu les remontées des habitants de Saint-Leu, c'est évident. Donc, des choses vont être mises en place assez rapidement, entre autres sur la rue Edmond Fontaine, mais sur d'autres secteurs, et que si des modifications sont apportées, ça va nous permettre aussi d'apporter, de gérer plus facilement la consommation d'alcool sur la voie publique. Donc aussi, on pense aussi que la prévention, on continue à en faire bien évidemment, mais que la prévention maintenant est terminée, il va falloir passer à un peu de répression. Et ça, comme le disait Clément STENGEL, une ou deux fermetures administratives, ça porte ses fruits et je peux vous dire que nous veillerons à appliquer cette charte sur ce point-là.

MME FOURE : Moi, je voudrais juste ajouter qu'une ou deux fermetures administratives en cas de non-respect de la charte, et puis une ou deux suppressions de terrasses, d'autorisations d'implanter des terrasses en cas de non-respect de la charte, ça peut aussi avoir un effet.

J'ajoute qu'en 2015, c'est l'Association des commerçants de Saint-Leu qui a signé la charte, et qu'aucun commerçant ne l'a signée à titre individuel parce qu'ils se sentaient parties prenantes puisque l'association l'avait signée. Sauf que ce n'est pas la même chose de faire signer une association ou de faire signer des commerçants à titre individuel. Et là, dans cette nouvelle charte, nous avons souhaité que les commerçants signent individuellement parce que déjà ça les responsabilise et que ça leur donne l'autorisation du coup d'implanter le logo « Charte de la vie nocturne » sur leur devanture et que ça peut rassurer aussi les personnes qui viennent fréquenter leurs commerces en soirée ou la nuit.

Enfin moi, je voudrais dire que des sanctions, en effet, ont été prononcées, et Clément STENGEL citait, à juste titre, la très fameuse boîte de nuit qui se trouve rue Aristide Briand et je vous dis comme je pense que pour ma part, je trouve ça choquant qu'on ait une boîte de nuit qui soit immédiatement contiguë de maisons d'habitation. Comment voulez-vous que les choses se passent correctement dans de telles circonstances ? Même si la boîte de nuit est bien tenue, comment voulez-vous que ça se passe bien ?

Donc, il y a aussi un peu de mesure à avoir dans la façon de s'installer. Et je dois vous dire que précisément sur ce site, on est en train de regarder ce que l'on peut faire pour éviter les nuisances que les riverains ne manquent pas de signaler, et on comprend bien que quand on se

lève le matin de bonne heure parce qu'on travaille, on a besoin aussi de dormir le soir à des heures décentes, voilà. Et donc, il s'agit pour nous de partager notre ville entre ceux qui travaillent tôt, voire très tôt, le matin, et c'est bien, et puis ceux qui veulent faire la fête tard, voire très tard la nuit, et ça n'est pas non plus une tare que de vouloir faire la fête tard, voire très tard la nuit. On a tous eu un âge, à un certain moment, qui nous a fait apprécier ce genre de sorties, peut-être moins aujourd'hui pour un certain nombre d'entre nous, dont je suis, je le dis franchement, mais pour autant on est heureux d'avoir aussi une ville étudiante.

L'année prochaine, nous sommes Capitale Européenne de la Jeunesse. Donc, il faut aussi que nous soyons cohérents et que nous apprenions tous à vivre ensemble et à partager notre ville. Donc, avec un petit peu de bonne volonté de part et d'autre, on doit pouvoir y arriver.

J'ajoute enfin que pour les commerçants de Saint-Leu, ils ont intérêt à avoir une clientèle qui se tienne correctement parce qu'en effet, si la clientèle ne se tient pas bien, progressivement, cette clientèle éloigne les bons clients. Et donc je suis pour ma part convaincue que les habitants de Saint-Leu, les commerçants de la vie nocturne, les services de police et la Ville ont les mêmes intérêts, exactement les mêmes intérêts. Il faut simplement que chacun y mette un tout petit peu du sien. Mais c'est vrai que dans le monde dans lequel nous vivons, ça n'est pas toujours simple que chacun y mette du sien. En tout cas, nous y veillons

Et là, ce qui est nouveau aussi, c'est que moi, je peux vous dire – ça fait quand même un certain temps que je suis élue locale – que c'est la première fois que je vois le directeur du cabinet du préfet et le directeur départemental de la sécurité publique assister eux-mêmes à une réunion avec les habitants pour qu'on parle ensemble de la vie nocturne. Et je peux vous dire que Madame la Préfète souhaite elle aussi participer, dans quelque temps, à une rencontre avec les commerçants pour aborder avec eux un certain nombre de sujets. Donc, j'ose espérer que toutes ces bonnes volontés ne peuvent qu'aller dans le bon sens et réguler les choses. Voilà ce que je voulais vous dire.

Maintenant, aucun de nous n'est naïf, aucun de nous n'est angéliste, et il faut qu'on manie la carotte et le bâton. Ça, c'est clair. Et il faut que l'on soit extrêmement vigilants et ça suppose des contrôles inopinés, mais j'allais dire réguliers, non pas réguliers parce que j'ai dit inopinés, mais à intervalles fréquents de la part de la police nationale notamment, et elle en est d'accord.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette charte ? Et on fera un point évidemment sur son avancement aussi régulièrement que possible.

ADOpte

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

30 - ASSOCIATION APREDA. SUBVENTION 2019. CONVENTION.

M. STENGEL : Dans le cadre de ses actions de prévention-médiation, la Ville d'Amiens apporte une aide et un soutien aux associations qui proposent des projets dont les objectifs sont notamment de prévenir la rupture scolaire ou sociale, les risques de désocialisation, voire de la délinquance.

L'association APREDA, avec laquelle nous travaillons, met en place des dispositifs d'actions

« Insertion Sociale/Prévention » visant à favoriser le lien social, les échanges et notamment la mixité, qu'elle entend développer par le biais d'activités sportives, notamment la musculation.

La subvention proposée est identique à celle de 2018 et l'association se retrouvera bientôt, je pense que c'est l'objet du point suivant, pour ma voisine, dans des locaux autres. Donc, je ne dévoile pas le point 31.

Je vous propose donc de délibérer autour de la subvention de 10 000 €, de la même manière que l'an passé, à l'association APREDA et de charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - ASSOCIATION APREDA. MISE A DISPOSITION DE LA PLEIADE. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Donc effectivement, chers collègues, je vous propose de mettre à disposition de l'association APREDA, à titre gracieux, un espace de 161 m² au sein de la Pléiade, ce nouveau bâtiment, rue Fafet, pour l'exercice de ses activités de médiation sociale en direction des jeunes du quartier Nord.

Comme vient de le dire mon collègue Clément STENGEL, elle utilise les activités sportives (musculation, ping-pong) comme médiation avec les jeunes pour effectuer de l'accompagnement social. Ces activités sont des supports à la rencontre.

L'association partagera le hall d'accueil et les vestiaires avec les usagers de la salle Omnisport qui est dans le même bâtiment.

La convention d'occupation serait consentie pour une durée ferme de 2 ans. Un forfait de charges annuel de 1 600 € serait instauré afin de participer aux frais d'électricité, d'eau et de chauffage.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - LA PLEIADE, RUE FAFET. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

MME LAVALLARD : Nous restons sur la Pléiade, toujours rue du Docteur Fafet, pour y adopter le règlement intérieur. Je vous propose d'approuver ce règlement d'utilisation de la Pléiade, ce nouvel équipement de proximité comprenant un pôle sportif et des bureaux dédiés à l'accueil des associations du quartier.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : On peut en profiter pour dire que la balade urbaine de samedi prochain démarrera justement à la Pléiade, donc vous pourrez vous rendre compte par vous-mêmes de l'utilisation de ce bel équipement qui est le pendant de l'Albatros en quelque sorte, puisqu'il se trouve de l'autre côté de la rue du Docteur Fafet.

33 - ASSOCIATION IMMEUBLES EN FETE. PARTICIPATION A L'EDITION 2019 DE LA FETE DES VOISINS.

MME LAVALLARD : Je vous demande de valider le principe de l'inscription de la Ville d'Amiens à la 20^e édition de la fête des voisins, en partenariat avec l'association « Immeuble en fête » pour laquelle je vous propose de verser une subvention d'un montant de 4 190 € au titre de l'année 2019.

Je peux me permettre, si vous le souhaitez, d'ajouter quelques chiffres très vite fait. En 2017 se sont réunies 3 440 personnes autour de 88 points. En 2018, il y a eu 115 points d'animation qui ont réuni 3 572 personnes. Et donc en 2019, nous espérons une participation encore plus importante, puisque c'est le 20^e anniversaire et donc je vous invite tous à y participer. Donc, s'il n'y en a pas dans votre rue, ce ne sera pas une excuse ; ce sera à vous d'être moteur afin de voisiner en toute convivialité et solidarité.

MME FOURE : Eh bien, voisinons !

Pas d'observation(s) sur cette délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Nous en avons ainsi terminé avec les délibérations.

34 - VŒU.

MME FOURE : Je passe la parole à Monsieur HUTIN pour le vœu qu'il nous propose au point 34.

M. HUTIN : Oui, merci. Donc, on va finir cette séance avec des fleurs, les coquelicots, dans la suite de ce que je vous ai proposé sur la biodiversité, notamment sur le soutien aux abeilles. Je voulais vous proposer le vœu de soutien à l'appel des Coquelicots.

L'appel des Coquelicots a été lancé l'été dernier par des scientifiques et des citoyens, et depuis, partout en France, le premier vendredi du mois, devant les mairies, ici pour nous, à Amiens, place Gambetta, des citoyens se réunissent pour demander à l'État de s'engager sur la suppression des pesticides de synthèse.

L'objectif, c'est d'avoir un nombre significatif de signataires. Il y en a déjà, en quelques mois, 620 000. Je voulais proposer à la mairie de soutenir cet appel et vous le verrez par une action notamment plus concrète.

Donc, je vais vous le présenter :

« Si, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides de synthèse a pu sembler pertinente pour augmenter la production agricole, ce n'est plus le cas aujourd'hui avec une demande alimentaire tournée vers la qualité. Des solutions nouvelles sont mises au point et d'autres plus anciennes sont réactualisées. D'autre part, la

société aspire à un modèle plus vertueux, durable et sobre. Les pesticides ne sont donc plus une réponse appropriée au modèle de développement agricole qui vient :

- *Ils sont un danger pour la santé humaine avec l'explosion du nombre de maladies chroniques et comme le montrent des centaines d'études,*
- *Ils sont aussi à l'origine du déclin massif de la biodiversité et des messages scientifiques se multiplient dans ce domaine et sont très inquiétants (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, des oiseaux, des insectes...),*
- *Ils prennent au piège les professionnels, les agriculteurs, poussés et dupés par les fabricants,*
- *Ils entraînent des coûts cachés puisque ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui supportent le financement de la prise en charge des victimes, via la mutuelle sociale agricole, et non les fabricants,*
- *Ils se jouent des mécanismes de régulation en intégrant de nouvelles molécules sur le marché de façon permanente.*

Dans leurs domaines de compétences respectifs, les deux collectivités, Amiens et Amiens Métropole [on le proposera bien sûr à Amiens Métropole], conscientes de ces risques, se sont engagées dans une démarche « zéro phyto » dans l'entretien des parcs, des espaces verts, de l'espace public, des cimetières et des terrains de sport.

C'est pourquoi, sur proposition des élu-e-s écologistes, le conseil municipal d'Amiens réuni en ce jour, le 25 avril 2019 :

- *Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.*
- *Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.*
- *Demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective du tout pesticide.*
- *Et puis, pour Amiens, s'engage à semer symboliquement des coquelicots avec les Amiénois dans ses parcs et jardins, ce qui fera aussi très joli dans nos parcs. »*

MME FOURE : *Je voudrais vous rappeler que nous sommes engagés dans le zéro phyto, vous le rappelez dans votre vœu, mais d'ailleurs que nous y sommes tenus. Mais qu'avant même d'y être obligés, nous nous étions conformés à cette exigence qui nous semblait naturelle.*

Pour autant, vous m'avez parlé de ce vœu, c'était avant-hier, et puis je n'avais pas eu le temps de le lire avec attention avant et de vous donner le retour d'information pour savoir quelle serait la position que je proposerais à la majorité de prendre. Donc, je suis désolée de ne pas avoir eu

le temps, mais il m'a semblé utile néanmoins de vous laisser présenter ce vœu aujourd'hui puisque vous souhaitiez le présenter.

Pour ma part, moi, je suis assez réservée sur le vote de ce vœu parce que je trouve qu'autant lutter contre les pesticides évidemment et les interdire, pour ce qui nous concerne, ça me semble tout à fait pertinent. Autant je pense que ce que vous appelez, ce qui s'appelle l'appel des Coquelicots, c'est un appel qui s'adresse beaucoup plus aux particuliers qu'aux collectivités locales et il me semble que c'est aux particuliers, le cas échéant, en conscience, de signer ce genre de pétition.

En revanche, faire un vœu dans lequel on demande au gouvernement d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle, etc., on sait très bien que ça va être un vœu pieux parce que nous, Ville, nous n'aurons aucun pouvoir pour faire respecter cette démarche.

« Soutient les victimes des maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice », là aussi, c'est un vœu pieux même si je comprends que ce soit indiqué.

Et donc pour toutes ces raisons, moi, je propose à la majorité de ne pas voter ce vœu, mais avec les remarques préalables que je vous ai indiquées sur le fait qu'évidemment, nous, nous sommes clairement engagés sur le zéro phyto.

Y a-t-il d'autres observations ? Oui, Jean-François CLAISSE.

M. CLAISSE : Je ferai simplement deux remarques. La première, c'est que l'appel des Coquelicots est assez réducteur parce que ce ne sont pas les seules plantes qui ont souffert. Les bleuets sauvages ont aussi disparu.

MME FOURE : Et les violettes.

M. CLAISSE : Alors moi, je veux bien que les coquelicots nous appellent, mais pourquoi pas les bleuets ?

En plus, le problème du coquelicot, c'est que c'est quand même le symbole de l'armée britannique pendant la Première Guerre mondiale, donc il y a une petite confusion qui est un peu gênante. Je ne vois pas pourquoi on piquerait ce symbole des Anglais. D'accord, ils vont se marrer, mais enfin ce n'est pas une raison.

La deuxième remarque que je ferai, c'est qu'en appelant les coquelicots, on risque de voir ressurgir des fumeries d'opium. Vous savez tous que le coquelicot fait partie, comme le pavot, de la famille des Papavéracées et qu'on peut très bien faire de l'opium à partir du coquelicot. Alors attention !

MME FOURE : Merci pour cette touche d'humour qui permet de clore notre conseil municipal d'une manière un peu ludique. On met au vote le vœu.

REJETE

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté pour. M. BOURGOIS et M. THÉVENIAUD se sont abstenus.

MME FOURE : Je vous remercie. Je vous souhaite à tous une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 08.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

